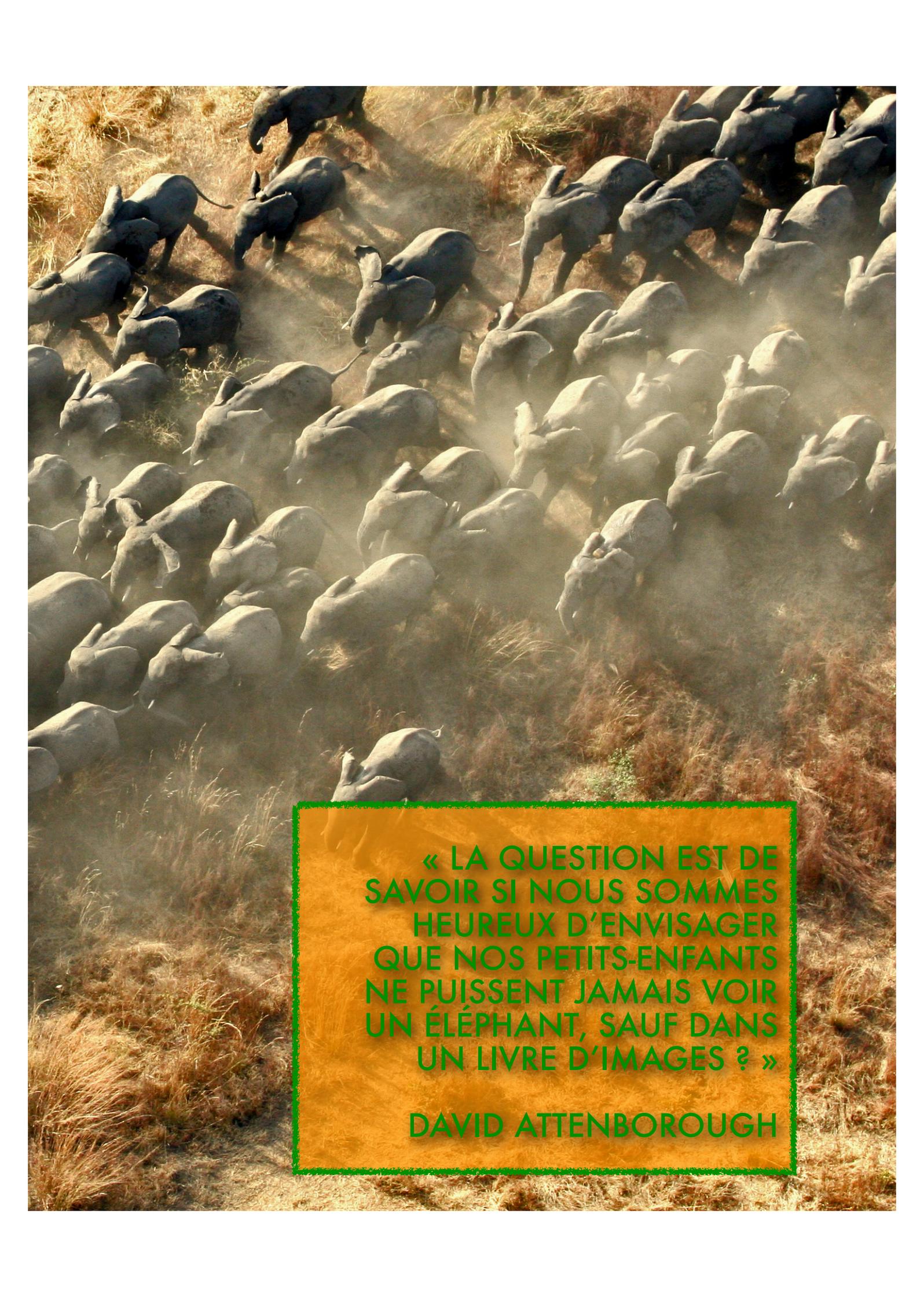


# STRATÉGIE NATIONALE DE PROTECTION ET DE GESTION DES ÉLÉPHANTS AU TCHAD 2016 – 2025

DOCUMENT DU TRAVAIL, APPROUVÉ PAR LE COMITÉ TECHNIQUE  
POUR SOUMISSION AU CONSEIL DE GOUVERNEMENT



A large herd of elephants is captured in a dynamic scene, running through a dry, grassy field. The elephants are in various stages of motion, with some leading and others following. The ground is dusty, and the air is filled with a fine mist of dust kicked up by the herd. The lighting is bright, suggesting a sunny day, and the overall atmosphere is one of intense natural activity.

« LA QUESTION EST DE  
SAVOIR SI NOUS SOMMES  
HEUREUX D'ENVISAGER  
QUE NOS PETITS-ENFANTS  
NE PUISSENT JAMAIS VOIR  
UN ÉLÉPHANT, SAUF DANS  
UN LIVRE D'IMAGES ? »

DAVID ATTENBOROUGH

# STRATÉGIE NATIONALE DE PROTECTION ET DE GESTION DES ÉLÉPHANTS AU TCHAD 2016 – 2025



Équipe de rédaction : Markéta Antonínová, Dolmia N. Malachie,  
Ahmat B. Siam, Daboulaye Banymary



© Ministère de l'agriculture et de l'environnement du Tchad –  
Direction de la Conservation de la Biodiversité, des Parcs Nationaux  
et de la Chasse

Ce document a été réalisé avec le soutien financier d'African Parks.



La reproduction de la présente publication à des fins éducatives ou autres fins non commerciales est autorisée et pleinement reconnue sans l'accord écrit préalable du propriétaire des droits d'auteur. La reproduction de la présente publication à des fins de revente ou autres fins commerciales est interdite sans l'accord écrit préalable du propriétaire des droits d'auteur.

Référence : Antonínová M., Dolmia N.M., Siam B.A., Banymary D.,  
2014 : Stratégie nationale de conservation et de gestion des  
éléphants au Tchad (SNCGET) 2015 – 2019. BPBPNC et African  
Parks, Tchad. 98 pp.

Réalisation : Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement du Tchad  
et African Parks

Mise en page et cartographie: Markéta Antonínová

Photographie: Jean Labuschagne (Couverture de face, 1, 16, 17, 55,  
81), Lorna Labuschagne (ii, x, 10, 11, 36, 51, 73, 79, 87), Nuria  
Ortega (20, 37, 78), Marc Dethier (22, 36, couverture arrière), Markéta  
Antonínová (86), Arthur Sniegou (28, 41), Ngagué Mando (11),  
Mahamat Moussa (7)

# Préface

(à compléter après l'adoption de document)

## Résumé analytique

# STRATÉGIE NATIONALE DE PROTECTION ET DE GESTION DES ÉLÉPHANTS AU TCHAD

## VISION À LONG TERME

Un avenir sans danger pour les populations d'éléphants du Tchad et pour leurs habitats, fondé sur une coexistence pacifique et bénéfique avec les hommes

## BUT GLOBAL (5 ANS)

Maintenir ou accroître les effectifs d'éléphants et leur répartition dans des zones appropriées, réduire l'abattage illégal d'éléphants, réduire le trafic illégal d'ivoire, réduire les conflits homme-éléphant et faire augmenter la valeur des éléphants pour les humains, leur habitat et le développement national.

## OBJECTIFS STRATEGIQUE PRINCIPAUX

### Protection

Protéger les populations d'éléphants en ramenant le braconnage et le trafic d'ivoire à un niveau minimal par l'application de la loi et par la collaboration entre les intervenants et une coopération internationale

### Expansion de la population et aménagement de leur habitat

Entretien et élargir la population d'éléphants dans un habitat approprié et identifier les actions de gestion nécessaires lorsque des éléphants vivent dans des habitats non appropriés

### Recherche et surveillance au profit de la gestion

Mettre en place le système national de surveillance et mener des recherches prioritaires afin de fournir l'information nécessaire à une gestion et à une conservation adaptative des éléphants

### Gestion et atténuation des Conflits homme-éléphants

Élaborer une stratégie nationale d'atténuation des CHE et l'améliorer en impliquant les intervenants à tous les niveaux et en utilisant des méthodes adéquates

### Mesures d'encouragement

Octroyer des avantages significatifs capables d'encourager les intervenants et les communautés locales à tolérer, à protéger et à intégrer les éléphants

### Renforcement des Capacités

Renforcer les capacités de ressources pour la gestion et la conservation des éléphants au Tchad à tous les niveaux

### Coordination et soutien

Élaborer et appliquer une approche intersectorielle et un cadre de coordination efficace afin de soutenir les décideurs et les intervenants et d'améliorer la prise de décision et les actions

## REMERCIEMENTS

En premier lieu, nous remercions Son Excellence Idriss Déby Itno, Président de la République du Tchad, Chef de l'État, pour sa forte détermination en faveur de la protection du patrimoine naturel, et notamment des éléphants.

En second lieu, nos remerciements vont, également à l'endroit du le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement du Tchad et d'African Parks pour leur approbation et appui dans de cette démarche qu'ils considèrent comme une activité prioritaire de conservation.

La présente Stratégie nationale de conservation et de gestion des éléphants au Tchad (2015 – 2019) est la seconde stratégie de ce type envisagée au Tchad ; elle rassemble les efforts collectifs réalisés par le Gouvernement tchadien et ses partenaires pour sauver les derniers éléphants survivant dans le pays. Le document qui régissait la préservation et la gestion des éléphants au Tchad avait initialement été élaboré en 1994 (Banymary D., 1994), mais n'a jamais été mis en œuvre. Nous espérons que cette seconde stratégie ne connaîtra pas le même sort. Lors de son élaboration, nous nous sommes inspirés des pays dont les stratégies ont été déjà mises en place depuis de nombreuses années et qui ont acquis une expérience bien établie en matière de « problématique des éléphants ». Bien que leurs problèmes et leurs priorités soient différents de ceux du Tchad, leurs populations d'éléphants étant plus importantes et leurs activités de gestion plus développées, les concepts généraux de la gestion et de la préservation de l'espèce restent les mêmes. C'est pourquoi nous aimerions remercier les auteurs des documents suivants pour leurs exemples inspirateurs :

- Stratégie pour la conservation et la gestion de l'éléphant au Kenya ;
- Les grands éléphants : à la recherche d'une solution africaine à un problème africain (Afrique du Sud) ;
- Plan stratégique et d'action pour la préservation et la gestion des éléphants au Mozambique ;
- Politique et stratégies nationales pour la conservation et la gestion des éléphants au Botswana ;
- Plan national stratégique et d'action pour la préservation durable des éléphants au Niger ;
- Stratégie nationale de gestion des éléphants en République de Guinée.

Nous sommes reconnaissants envers African Parks pour son soutien à la rédaction de cette Stratégie, ainsi que pour tous les efforts réalisés en faveur de la protection des éléphants d'Afrique au Tchad et dans d'autres pays d'Afrique.

Nous tenons également à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à l'élaboration et à la révision de cette stratégie : Rian & Lorna Labuschagne, Jean Labuschagne, Abakar Zougoulou, Ahmat Arrachid, Ahmidou Kadiom, Bemadjim Ngajoutou Etienne, Edouard Boulanodji, Koiboro Abdelkader, Klamon haktouin, Lambert Worgue, Mouhydine M. Salah, Ndoasal Balongar, Paul Francis Ngaradoumri and Theophile Yamtibaye.

Un remerciement spécial est adressé au Groupe de Spécialistes d'Eléphant de l'UICN pour la révision et les commentaires valables qui ont menés à l'amélioration de cette Stratégie, notamment : Holly Dublin, Daniel Tara, Tehou Comlan Aristide, Dave Balfour, John Hart, Philippe Bouché and Lamine Sebogo. Nous remercions aussi à monsieur Tehou Comlan Aristide et monsieur Leo van der Zwan pour les corrections linguistique.

## Table des matières :

|   |           |
|---|-----------|
| Préface   | i         |
| Résumé analytique   | iii       |
| Rémerciements   | v         |
| Abréviations et acronymes   | viii      |
| <b>1. INTRODUCTION</b>  | <b>1</b>  |
| 1.1 Contexte et principe de base de la Stratégie  | 2         |
| 1.2 Géographie et histoire politique  | 5         |
| 1.3 Population humaine et évolution démographique   | 6         |
| 1.4 Les Aires Protégées et les Écorégions   | 9         |
| 1.5 Politiques et législation concernant la conservation des éléphants  | 13        |
| <b>2. STATUT DES ÉLÉPHANTS AU TCHAD</b>   | <b>17</b> |
| 2.1 Nombres, répartition, braconnage et législation   | 18        |
| 2.1.1 Tendances de la population et mortalité   | 19        |
| 2.1.2 Domaine vital et connectivité de la population  | 24        |
| 2.1.3 Les zones de distribution des éléphants   | 29        |
| 2.1.4 Aires protégées de la distribution historique des éléphants   | 34        |
| 2.1.5 Braconnage et commerce de l'ivoire  | 38        |
| <b>3. ANALYSE DES MENACES</b>   | <b>41</b> |
| 3.1 Analyse des menaces   | 42        |
| 3.2 Description des causes des menaces principales et schéma pour une atténuation possible                    | 45        |
| 3.2.1 L'abattage illégal  | 45        |
| 3.2.2 La dégradation, la perte et la fragmentation de l'habitat   | 46        |
| 3.2.3 Attitude négative envers les éléphants  | 47        |
| 3.2.4 La contribution d'éléphants aux moyens d'existence locaux - des avantages socio-économiques inadéquates | 48        |
| 3.2.5 Les défis institutionnels, le manque de capacité et la responsabilité des parties prenantes             | 49        |
| <b>4. STRATÉGIE</b>   | <b>51</b> |
| 4.1 Vision  | 54        |
| 4.2 But global  | 54        |
| 4.3 Objectifs spécifiques   | 55        |
| 4.3.1 Protection  | 56        |
| 4.3.2 Expansion de la population et aménagement de leur habitat   | 60        |
| 4.3.3 Recherche et surveillance au profit de la gestion   | 62        |
| 4.3.4 Conflits homme- éléphants   | 64        |
| 4.3.5 Mesures d'encouragement   | 66        |
| 4.3.6 Renforcement des capacités  | 69        |
| 4.1.1 Coordination et support   | 71        |
| <b>5. Recommandations pour les populations d'éléphants connues clés</b>                                       | <b>73</b> |
| <b>6. Mise en œuvre et conclusions</b>  | <b>79</b> |
| <b>7. Références et suggestions de lecture</b>  | <b>81</b> |
| <b>8. Annexes</b>   | <b>87</b> |

## Liste des tableaux :

|  |    |
|--|----|
| Tableau 1 : Résumé des estimations de la population d'éléphants de 1995 à 2012.  | 21 |
| Tableau 2 : Résumé des plus récentes estimations des sous-populations d'éléphants.   | 23 |
| Tableau 3 : La tendance d'éléphants de Zakouma.  | 23 |
| Tableau 4 : Les aires de répartition des éléphants au Tchad, examinées/évaluées et non-évaluées, dans les catégories connue et possible. | 25 |
| Tableau 5 : Analyse de menaces.  | 42 |
| Tableau 6 : Vue d'ensemble de la Stratégie Nationale de Sauvegarde et de Gestion des Éléphants du Tchad (2014 – 2019).                   | 53 |
| Tableau 7 : Objectifs, actions, chronologie, acteurs et indicateurs de protection et de maintien de l'ordre                              | 57 |
| Tableau 8 : objectifs, actions, chronologie ,acteurs et indicateurs de l'expansion de la population et de l'entretien de l'habitat       | 61 |
| Tableau 9 : Objectifs, actions, chronologies, acteurs et indicateurs de recherche et surveillance au profit de la gestion.               | 63 |
| Tableau 10 : Objectifs, actions, chronologies, acteurs et indicateurs des conflits homme- éléphants                                      | 65 |
| Tableau 11 : Objectifs, actions, chronologies, acteurs et indicateurs des mesures d'encouragement.                                       | 67 |
| Tableau 12 : Objectifs, actions, chronologies, acteurs et indicateurs de capacité.   | 70 |
| Tableau 13 : Objectifs, actions, chronologies, acteurs et indicateurs de coordination et de soutien.                                     | 72 |
| Tableau 13 : Liste des contributeurs.  | 85 |

## Liste des figures :

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 : Évolution de la densité de population entre 1990 et 2015.  | 6  |
| Figure 2 : Biomes anthropogéniques de 1700 à 2008.  | 6  |
| Figure 3 : Les écorégions du Tchad et principales zones géographiques.  | 9  |
| Figure 4 : La tendance d'éléphants de Zakouma.  | 24 |
| Figure 5 : Carte d'aire de répartition d'éléphants au Tchad en date de 2002 et en date de 2014.                     | 26 |
| Figure 6 : Aires de répartition des éléphants (îlots), zones protégées et indice d'influence humaine d'aujourd'hui. | 27 |
| Figure 7 : Exemple d'un mouvement d'éléphant suivi par collier GPS, 2010-2011.                                      | 28 |
| Figure 8 : Aires de répartition des éléphants (telles que connues en 2014).   | 29 |
| Figure 9 : Carte des incidents connus de braconnage d'éléphants ces dernières années.                               | 39 |
| Figure 10 : Mouvements des braconniers – Soudan, Centrafrique, Tchad et Cameroun.                                   | 39 |
| Figure 11 : Routes du commerce illégal de l'ivoire – en Afrique et ailleurs.  | 40 |
| Figure 12 : Parc National de Zakouma, traces GPS effectués lors de l'enquête 2014 en 5 blocs.                       | 90 |

## Liste des encarts :

|   |    |
|---|----|
| Encart n° 1 : Les racines du ciel                                   | x  |
| Encart n° 2 : L'éléphant d'Afrique                                  | xi |
| Encart n° 3 : Conflits homme-éléphant (CHE)                         | 7  |
| Encart n° 4 : Avantages pour les communautés locales                | 8  |
| Encart n° 5 : Exemple de réussite : gestion d'aires protégées       | 11 |
| Encart n° 6 : Centre national de protection des éléphants           | 12 |
| Encart n° 7 : Éducation environnementale                            | 16 |
| Encart n° 8 : Surveillance des populations d'éléphants              | 28 |
| Encart n° 9 : Volonté politique de combattre le braconnage au Tchad | 36 |
| Encart n° 10 : Abbatage illégal d'éléphants                         | 37 |
| Encart n° 11 : Commerce de l'ivoire                                 | 40 |

## Abréviations et acronymes

|           |   |
|-----------|---|
| ACT       | Aire de conservation transfrontière   |
| AP        | African Parks   |
| AP        | Aire protégée   |
| BDEA      | Base de données sur l'éléphant d'Afrique  |
| SAL       | Suivi de l'application de la loi  |
| CAP       | Contrôle des animaux à problème   |
| CDB       | Convention sur la diversité biologique  |
| CEE       | Comité exécutif des éléphants   |
| CGE       | Comité de gestion des éléphants   |
| CHE       | Conflits homme-éléphant   |
| CHF       | Conflits homme-faune  |
| CITES     | Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction  |
| CNPE      | Centre national pour la protection des éléphants  |
| CNPE – BR | Centre national pour la protection des éléphants – Bureau de renseignement  |
| CNPE – PC | Centre national pour la protection des éléphants – Poste de contrôle  |
| COMIFAC   | Commission des forêts d'Afrique centrale  |
| CPE       | Coordinateur du programme éléphants   |
| CSE       | Commission de la sauvegarde des espèces (de l'UICN)   |
| DCAL      | Direction de la chasse et de l'application des lois   |
| DCBPNC    | Direction de la conservation de la biodiversité, des parcs nationaux et de la chasse  |
| DFLCD     | Direction des forêts et de la lutte contre la désertification   |
| E/PNZ     | Écosystème du/ Parc National de Zakouma   |
| EIE       | Étude d'incidence sur l'environnement   |
| ETIS      | Système d'information sur le commerce des éléphants   |
| EVEE      | Espèces végétales exotiques envahissantes   |
| FED       | Fonds européen de développement   |
| FEM       | Fonds pour l'environnement mondial  |
| FSE       | Fonds spécial pour l'environnement  |
| GCRN      | Gestion communautaire des ressources naturelles   |
| GIRAFE    | L'Association pour la Gestion Intégrée des ressources naturelles, Recherche-Action pour le développement local, la Faune sauvage et l'Environnement |
| GIZ       | Agence allemande de coopération internationale  |
| GSEAF     | Groupe de spécialistes des éléphants d'Afrique de la UICN-CSE   |
| GTZ       | Agence allemande de coopération technique   |
| ILRI      | Institut international de recherche sur l'élevage   |
| INTERPOL  | Organisation internationale de police criminelle  |
| LATF      | Équipe spéciale de l'Accord de Lusaka   |
| MAE       | Ministère de l'agriculture et de l'environnement  |
| METTD     | Ministère de l'économie, du commerce et du développement touristique  |
| MIKE      | Système de suivi de l'abattage illégitime des éléphants   |
| ONG       | Organisation non gouvernementale  |
| OS        | Organisateur de safari  |
| PIKE      | Proportion d'éléphants abattus illégalement   |
| PN        | Parc national   |
| PPP       | Partenariat public-privé  |
| PSE       | Paiement des services écosystémiques  |
| RAMSAR    | Convention de Ramsar sur les zones humides  |
| RAPAC     | Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale   |
| RB        | Réserve de la biosphère   |
| RC        | Réserve de chasse   |

|         |  |
|---------|--|
| RCA     | République centrafricaine  |
| REDD    | Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts |
| RF      | Réserve forestière   |
| RF      | Réserves de faune  |
| RFSM    | Réserve de faune de Siniaka-Minia  |
| SIG     | Système d'information géographique   |
| SMART   | Outil de suivi spatial et d'information  |
| SNPADB  | Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique du Tchad      |
| ToR     | Mandat, Termes de référence  |
| TRAFFIC | Réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages (UICN & WWF)           |
| UE      | Union européenne   |
| UICN    | Union internationale pour la conservation de l'environnement                   |
| WCS     | Wildlife Conservation Society  |

***« Nous ne pouvons assurer la conservation des éléphants à nous seuls en tant que nation ; la coopération régionale est un facteur essentiel à la conservation de l'éléphant d'Afrique pour permettre d'augmenter les effectifs, élargir l'espace nécessaire et minimiser les conflits homme-éléphant »***

## ENCART n° 1 : LES RACINES DU CIEL

Les Racines du ciel est un roman de Romain Gary, publié le 5 octobre 1956, qui se déroule au Tchad dans la région de Sarh et du Moyen Chari. L'expression « les racines du ciel » est utilisée dans le roman par le naturaliste danois Peer Qvist. « L'islam appelle cela "les racines du ciel" qui les pousse les uns et les autres à tomber à genoux et à lever les yeux en se frappant la poitrine dans leur tourment. »

Morel, le héros des Racines du Ciel, décide de faire cesser l'extermination des éléphants d'Afrique au milieu du XXème siècle en Afrique-Équatoriale française, où l'idée d'indépendance commence à prendre forme ici et là. L'histoire raconte la lutte de Morel, ses actions en faveur des éléphants, la traque dont il est l'objet de la part des autorités, et, en parallèle, les conflits d'intérêt entre les engagements des uns et des autres : pour les éléphants, pour l'indépendance, pour la Puissance coloniale, pour la sauvegarde des traditions, pour la marche en avant de l'homme vers la modernité, pour l'intérêt à court terme, pour l'honneur de l'homme.

Morel, est un Français qui a décidé de tout donner pour lutter contre la chasse aux éléphants, d'abord avec une pétition, puis en prenant la brousse et en se livrant à des coups de mains assez spectaculaires contre les chasseurs. Morel, considéré comme un « rogue » (fou) par certains, est en fait un homme lucide. Son combat atteint une forte notoriété dans le monde et il attire la sympathie de beaucoup de ceux qui sont chargés de le capturer. En luttant en faveur de la préservation des éléphants, il lutte plus largement pour la nature, la vie, et finalement l'honneur de l'humanité malgré son apparence de misanthropie (aux yeux de certains). L'idée centrale défendue par l'auteur est la protection de la nature (« et cette tâche est si immense, dans toutes ses implications », écrit l'auteur dans sa courte préface). Mais, par ce biais, il expose la protection d'une « certaine idée de l'homme ». Les Racines du Ciel est une pierre de touche culturelle à l'idée de la conservation des éléphants au Tchad.



***“The damage being done to African elephants from poaching is very real, but so is the damage being done to African societies”***

## ENCART n° 2 : L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE

Les éléphants sont une espèce « symbolique » qui occupe une place privilégiée dans la tradition culturelle des Centrafricains. Les éléphants jouent un rôle écologique primordial, notamment en entretenant la diversité de la flore et de la faune et en régénérant leur environnement. La valeur économique du tourisme lié aux éléphants et des produits d'éléphant est également importante (UICN 2005).

La période de gestation de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) est de 22 mois et l'éléphanteau pèse environ 100 kg à la naissance. Lorsqu'il naît, les muscles de la trompe du nourrisson ne sont pas encore développés : il doit téter avec la bouche. Il faut plusieurs mois pour que l'éléphanteau maîtrise pleinement sa trompe. La trompe de l'éléphant adulte est en réalité un long nez qui peut servir à humer, à respirer, à barrir, à boire et également à saisir des choses – surtout pendant l'alimentation. La trompe à elle seule comporte environ 100 000 muscles distincts.

Les mâles comme les femelles de l'éléphant d'Afrique sont munis de défenses dont ils se servent pour rechercher de la nourriture ou de l'eau en creusant la terre et pour arracher l'écorce des arbres. Les mâles se servent aussi de leurs défenses pour se battre, même si leur ivoire leur a également attiré des violences d'un genre bien plus dangereux.

Les éléphants peuvent vivre jusqu'à 50 ou 70 ans et ils consacrent environ 16 heures par jour à leur alimentation. Leur régime est varié et comprend des herbes, des feuilles, des morceaux de bois, de l'écorce et des fruits ; un éléphant adulte peut consommer jusqu'à 136 kilogrammes de nourriture par jour. Ces gros mangeurs dorment peu, parcourant de longues distances tout en recherchant les grandes quantités de nourriture dont ils ont besoin pour entretenir leurs corps énormes.

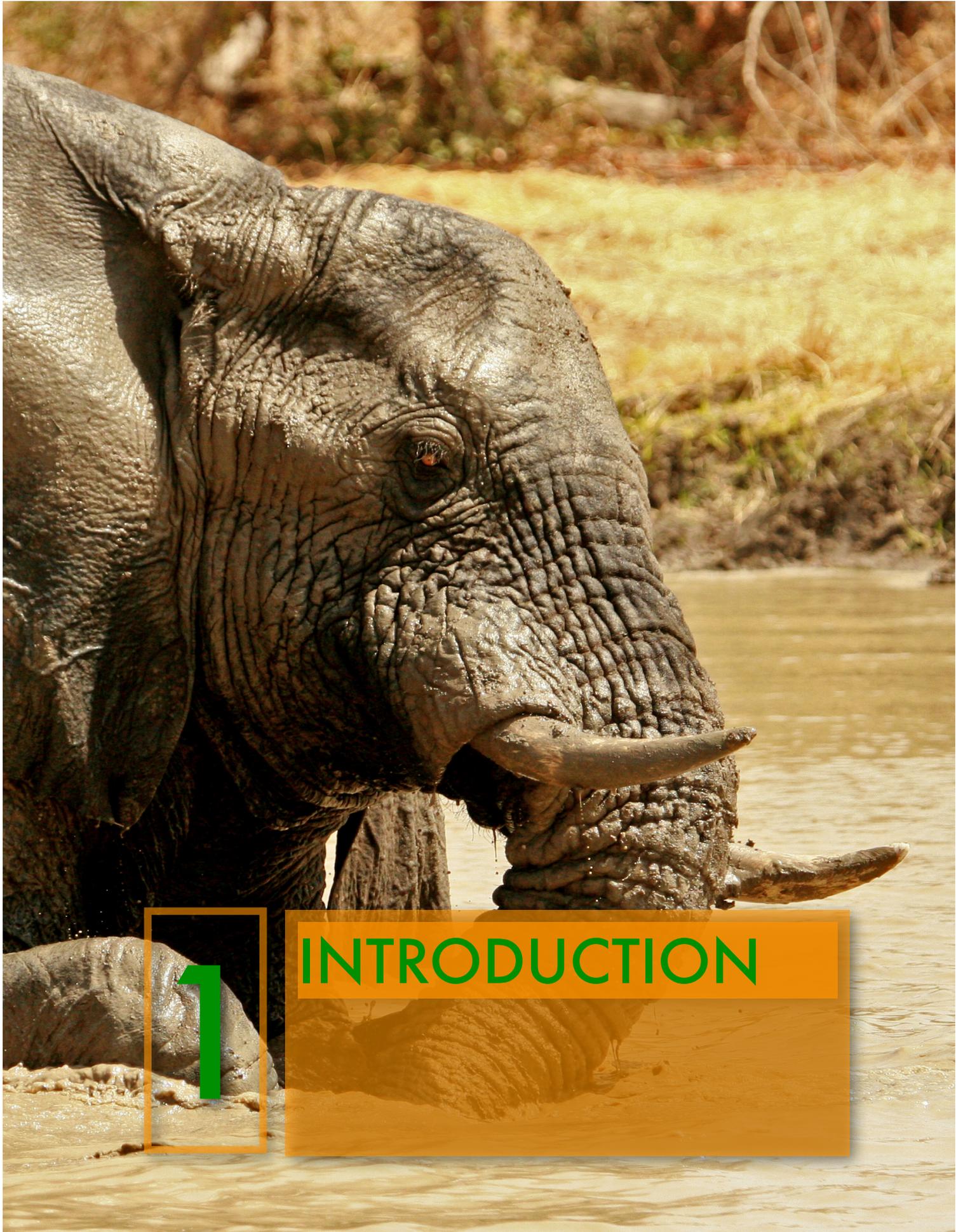
Les femelles (éléphants) vivent en troupes familiaux avec leur progéniture, tandis que les mâles adultes ont davantage tendance à vagabonder en solitaires.

Les éléphants développent des liens familiaux profonds et vivent en groupes matriarcaux serrés formés de femelles apparentées, appelés troupes. Le troupeau est mené par la femelle la plus âgée et souvent la plus grosse du groupe, appelée matriarche. Les éléphants sont des animaux extrêmement intelligents ; ils ont des souvenirs qui peuvent remonter de nombreuses années en arrière. Cette excellente mémoire est d'une grande utilité aux matriarches en saison sèche lorsqu'elles doivent guider leurs troupes, parfois sur des dizaines de kilomètres, jusqu'aux points d'eau dont elles ont gardé le souvenir. Les éléphants peuvent également exprimer des signes de tristesse, de joie, de colère et d'enjouement.

Des découvertes plus récentes ont montré que les éléphants pouvaient communiquer à des distances importantes en émettant un grondement infrasonique capable de se transmettre par le sol plus vite que le son par l'air. Les autres éléphants reçoivent ces messages par l'intermédiaire de la peau sensible de leurs pieds et de leurs trompes. On pense que c'est ainsi que parviennent à communiquer les partenaires d'accouplement potentiels et les futurs groupes sociaux.

Même si les estimations ont leurs limites on croit qu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, il existait plusieurs millions d'éléphants d'Afrique ; aujourd'hui, il ne reste plus que 470 000 à 690 000 individus. Les éléphants de savane d'Afrique vivent dans les zones de savane de 37 pays situés au sud du désert du Sahara. Les éléphants de forêt d'Afrique habitent les régions de forêts tropicales denses, à l'ouest et au centre du continent. Les éléphants sont capables de survivre dans pratiquement n'importe quel habitat où sont disponibles des quantités adéquates de nourriture et d'eau.

La perte des habitats constitue l'une des menaces principales à la vie des éléphants. Les conflits croissants avec les populations humaines, qui occupent de plus en plus les habitats d'éléphants, ainsi que le braconnage pour le commerce de l'ivoire, représentent des menaces supplémentaires qui mettent en danger l'avenir de l'éléphant. De même qu'une augmentation, un déclin dans les effectifs de population éléphantine aura un effet négatif sur la biodiversité dans ces zones, car l'impact bénéfique des éléphants sur l'hétérogénéité s'en trouvera réduit.



1

# INTRODUCTION

## 1.1 CONTEXTE ET PRINCIPE DE BASE DE LA STRATÉGIE

Le document qui régissait la préservation et la gestion des éléphants au Tchad avait initialement été élaboré en 1994 (Banymary D., 1994), mais il n'a pas été mis en œuvre. Cette nouvelle Stratégie est la première du genre quant à son degré de précision et son élaboration au Tchad. Le Tchad parmi d'autres Etats de l'aire de répartition, a adopté la décision 14,75 à 14,79 de l'UICN-CITES concernant l'éléphant d'Afrique et l'élaboration du Plan d'action de l'éléphant d'Afrique pour l'amélioration de la gestion des éléphants. La stratégie présentée suit la vision et les objectifs identifiés par les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant dans le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique (CITES, 2010).

Les problèmes et objectifs principaux ont été identifiés à travers des approches consultatives, entre les représentants des instances gouvernementales centrales, locales et les experts du réseau African Parks (AP). Aussi, les communautés locales n'ont pu être entièrement impliquées dans le processus d'élaboration de cette stratégie. Cette stratégie couvre une période de cinq ans au cours de laquelle une série de difficultés seraient identifiées et surmontées au niveau gouvernemental et organisationnel. Les difficultés auxquelles sont confrontées les communautés locales sont incluses dans le document de Stratégie, et des actions réalistes ont été proposées afin de pallier problèmes principaux (les CHE). Les opérateurs de tourisme n'étant pas situés dans les zones de répartition des éléphants, à l'exception du Parc National de Zakouma, n'ont pas été impliqués dans l'élaboration du document. Les communautés sont intégrées à certaines activités proposées et prendront part au processus de mise à jour de ladite Stratégie.

Les éléphants imposent des difficultés considérables au succès d'une stratégie de gestion de leur conservation, difficultés qui sont par certains aspects uniques, mais par d'autres tout à fait représentatives de la conservation de la faune en général. Tout d'abord, il est important de garder à l'esprit que les éléphants, comme tous les animaux sauvages, ne sont jamais isolés des écosystèmes dans lesquels ils vivent. Pour réussir, une stratégie de conservation des éléphants doit donc non seulement se concentrer sur les animaux eux-mêmes, mais également s'inscrire dans le contexte plus vaste de conservation de biodiversité. Cela comprend les populations humaines, les habitats, les paysages et le rôle joué par les éléphants dans ces zones (Litoroh et al., 2012). La stratégie se fonde sur des principes généraux en mettant l'accent sur la collaboration et, lorsque cela est possible, sur la décentralisation et le transfert des responsabilités.

Au cœur de la difficulté se trouve la biologie des éléphants. Toute solution de gestion doit d'abord reconnaître et prendre en compte les principaux aspects de la biologie de l'éléphant (Litoroh et al., 2012), notamment :

- Leur grande taille et les paramètres du cycle de vie qui en découlent (longue espérance de vie, dépendance de l'éléphanteau prolongée, facteurs démographiques conduisant à des faibles taux de croissance de population).
- Un comportement alimentaire généraliste, demandant des quantités importantes de nourriture dans toutes les couches de végétation, d'une qualité variable pouvant aller des fruits nutritifs jusqu'aux herbes grossières et aux tiges sèches, des cultures agricoles aux buissons et aux arbres.
- Une grande mobilité, permettant – et exigeant – des domaines vitaux très vastes.
- Une intelligence, des capacités de communication et de mémoire exceptionnelles, se traduisant par une souplesse de réaction et d'adaptation à des conditions d'habitat changeantes et aux perturbations, ainsi qu'à une mémorisation des ressources de l'habitat et des conflits avec les hommes.
- Caractère social d'un haut niveau, avec des groupes familiaux matrilineaires comme contexte pour l'apprentissage social. Cette création de liens sociaux et cette capacité d'apprentissage augmentent la souplesse comportementale grâce à la transmission des connaissances acquises ; elles représentent également un facteur potentiel de vulnérabilité dans la mesure où, en cas de perturbation suite à la perte d'individus importants, elles peuvent donner lieu à des comportements aberrants.

Un autre aspect non moins important de la difficulté de la gestion des éléphants est la multiplicité de valeurs, souvent ardemment défendues, que les hommes leur attribuent (Litoroh et al., 2012).

Les éléphants sont :

- Une espèce « symbole », un mammifère terrestre charismatique qui peut être exploité dans le but de susciter un intérêt, et attirer un soutien financier à la préservation de toute la faune également présente dans ses divers habitats.
- Une espèce « cadre » qui, si elle est protégée, apportera une sécurité connexe à la biodiversité générale et au secteur touristique.
- Une espèce « conflit », qui peut avoir un poids économique semblable à celui d'autres animaux sauvages qui affectent le mode de subsistance et les intérêts des hommes du fait de sa contribution aux mauvaises récoltes, à la mortalité du bétail, aux dégâts matériels et aux blessures ou décès de personnes, ce qui s'explique habituellement par l'absence de plans d'aménagement du territoire et de zonage. Il existe de nombreux autres facteurs, notamment le

climat et les actes de personnes, qui contribuent eux aussi aux pertes de biens agricoles et immobiliers et dont l'impact, en termes de chiffres, peut-être plus important que celui des éléphants, mais dans le cas des éléphants, les effets sont graves, voire désastreux, au moment de l'événement.

- Une espèce « architecte », capable de transformer les habitats au profit ou au détriment de plusieurs espèces végétales et animales tant à l'échelle locale que sur des territoires plus larges, en fonction de la nature et de l'étendue de l'impact. Lorsque la présence d'éléphants a une forte influence sur d'autres espèces, ils peuvent être considérés comme une espèce « clé de voûte » qui, si elle était supprimée, aurait vraisemblablement des répercussions d'importance égale, voire un « effet de domino », sur la structure et le fonctionnement d'écosystèmes entiers.

Ces différents aspects sont à prendre en compte dans les approches qui doivent être adoptées en matière de conservation et de gestion des populations éléphantines. Ils sont source de difficultés, mais également des opportunités. C'est à partir de ces multiples facettes qu'a été élaborée la Stratégie nationale de conservation et de gestion des éléphants au Tchad (2015 – 2019).

## 1.2 GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE POLITIQUE

La République du Tchad est un pays sans accès à la mer situé en Afrique centrale. Ses pays limitrophes sont la Libye au nord, le Soudan à l'est, la République centrafricaine au sud, le Cameroun et le Nigeria au sud-est et le Niger à l'ouest ; il couvre une surface de 1 284 000 km<sup>2</sup> pour une population de 11,8 millions d'habitants (ONU, 2012). Le Tchad est divisé en trois (3) régions bioclimatiques : une zone désertique au nord, une bande sahélienne semi-aride au centre, puis la savane soudanaise, plus humide et fertile, dans le sud. Le Lac Tchad, qui a donné son nom au pays, est la zone humide la plus étendue au Tchad et une des plus grandes en Afrique. Le sommet le plus élevé du Tchad est le mont Emi Koussi, situé au Sahara, et N'Djaména, (anciennement Fort-Lamy), la capitale, est sa plus grande ville.

Dès le septième millénaire avant J.C., des populations humaines migrent en grand nombre vers le bassin du Tchad. Vers la fin du premier millénaire avant notre ère, une succession d'États et d'empires apparaissent dans la bande sahélienne du Tchad, puis s'effondrent, chacun ayant tenté de contrôler les routes du commerce transsaharien qui traversaient la région. La France conquiert le territoire en 1920 et l'intègre à l'Afrique-Équatoriale française. En 1960, le Tchad accède à l'indépendance sous la présidence de François Tombalbaye. L'histoire du Tchad depuis son indépendance est marquée par l'instabilité et la violence. L'éruption d'une guerre civile de longue durée en 1965, suivie de la conquête par les rebelles en 1978, ouvre une longue période d'instabilité au Tchad. En 1990, Idriss Déby Itno devient président, puis, en 2003, la Guerre du Darfour qui éclate au Soudan déborde au-delà de la frontière et déstabilise la nation. Depuis les tentatives de coup d'État de 2006 et 2008, le pays est resté plongé dans un état d'instabilité politique. La situation générale de la sécurité ces dernières années, avec notamment la déclaration de guerre contre le groupe Boko Haram en même temps que d'autres nations d'Afrique de l'ouest en 2014, a fait du Tchad une destination touristique peu attrayante.

Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres du monde ; la plupart de ses habitants vivent dans la pauvreté en tant que bergers ou agriculteurs de subsistance. Depuis 2003, le pétrole brut est devenu la première source de revenus d'exportation du pays, dépassant l'industrie traditionnelle du coton dans le sud. Le Tchad est un pays à faible revenu et en situation de déficit alimentaire, classé 184<sup>ème</sup> sur les 187 pays de l'indice de développement humain du PNUD de 2012 (PAM/Programme Alimentaire Mondial 2014).

### 1.3 POPULATION HUMAINE ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHI QUE

Le gouvernement tchadien s'est fixé pour principaux objectifs la réduction de la pauvreté, en utilisant d'abord l'agriculture, le développement rural et le renforcement des capacités humaines afin d'assurer l'intégration sociale et économique des groupes de population les plus vulnérables (Ministère de la planification, du développement et de la coopération, Document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté 2003). La population a doublé dans les 30 dernières années, passant d'une estimation de 5 millions d'habitants en 1980 à plus de 12 millions d'habitants aujourd'hui, avec un taux de croissance moyen de 2,6 % par an (2,5 % pour la population rurale) sur la période 2010 – 2015 (U.N./ Service de transmission de données des Nations unies 2014). 87 % de la population rurale vivent en dessous du seuil de pauvreté (PAM, 2014).

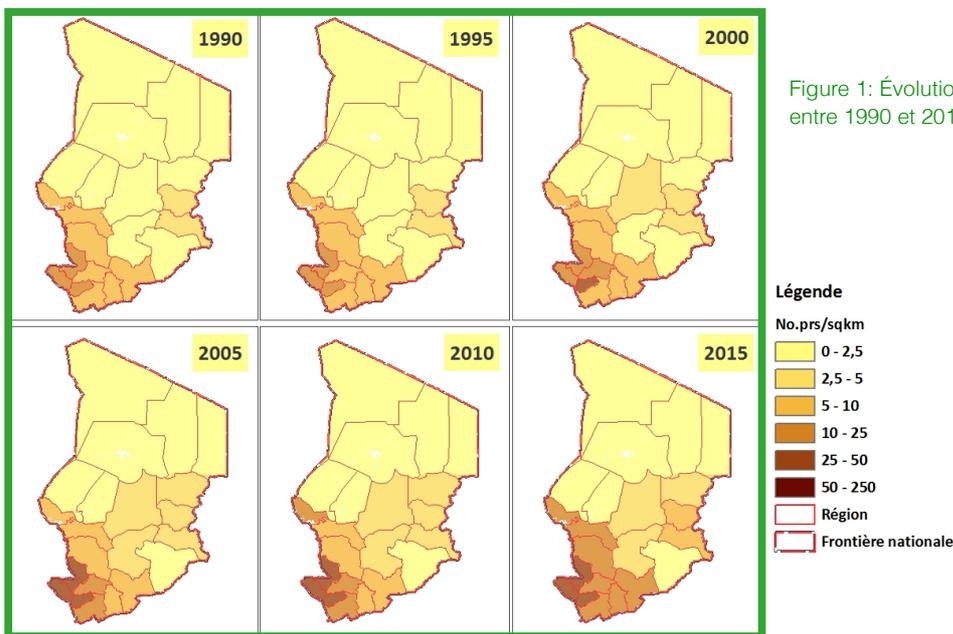


Figure 1: Évolution de la densité de population entre 1990 et 2015.

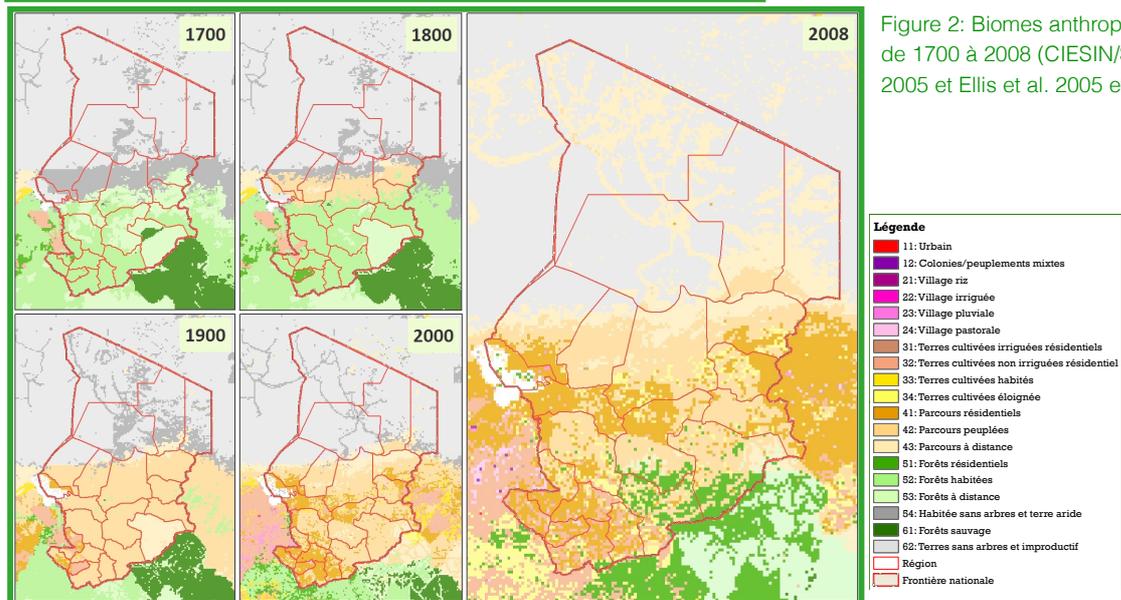


Figure 2: Biomes anthropogéniques de 1700 à 2008 (CIESIN/SEDAC, 2005 et Ellis et al. 2005 et 2008).

### **ENCART n° 3 : CONFLITS HOMME-ELEPHANT (CHE)**

Une combinaison de dévastation de récolte et d'exploitation a façonné la répartition respective des éléphants et des hommes pendant des siècles. Les interactions homme-éléphant ont toujours eu de profondes conséquences. Les conflits, qui peuvent causer des torts à toutes les parties impliquées, et entraîner une attitude négative de la part des humains, découlent d'un éventail d'interactions directes et indirectes. Les conflits résultent principalement de pertes économiques agricoles dues à la destruction de cultures, mais aussi de blessures humaines, morts, dommages aux biens matériels ou concurrence pour les sources d'eau (Nelson et al. 2003). La croissance démographique humaine rapide et l'empiètement sur un habitat adapté aux éléphants ont entraîné des conflits, mais les éléphants ont par ailleurs recherché la sécurité assurée par les êtres humains dans certains secteurs, compliquant le problème. Certains pays ont testé différents programmes d'indemnisation pour limiter les CHE, mais il s'avère que ces programmes apaisent certaines détresses liées aux conflits avec la faune sauvage, sans pour autant les prévenir efficacement et/ou encourager des relations harmonieuses entre les populations affectées et les autorités de protection de la faune, ni améliorer le sentiment des communautés locales envers les éléphants (AFESG. 2014).

À ce stade, le Tchad ne dispose pas d'une base de données centralisée sur les CHE ni d'un système de contrôle effectif. Les rapports des représentants gouvernementaux régionaux ne sont souvent pas suivis par des actes et, par le passé, seulement quelques cas ont bénéficié d'indemnisations, sur décision de justice. Il n'y a aucun programme d'indemnisation en place. Dans certaines régions, les gens ont même cessé de déposer leurs plaintes, se sentant découragés et abandonnés, et s'en remettant au braconnage. Trois ONG locales ont travaillé sur les CHE au cours des dernières années, à savoir SOS Elephants, ACLP et GIRAFE, mais leur « savoir-faire » et leurs ressources sont souvent limités.

Un programme d'arbitrage des conflits homme-éléphant est l'un des points les plus importants à traiter par le gouvernement tchadien dans un futur proche et représente donc une bonne partie de ce document de stratégie.



***“On s’occupe trop de régler les symptômes, mais on ne porte pas suffisamment d’attention aux causes des conflits homme-éléphants.” (FAO, 2009).***

## **ENCART n° 4 : AVANTAGES POUR LES COMMUNAUTES LOCALES**

Les communautés locales qui coexistent avec les éléphants sont contraintes de chercher des moyens de subsistance principalement basés sur l'élevage et l'agriculture vivrière, ou de braconner des animaux comme sources complémentaires de protéines ou d'argent à travers la vente de produits (Nelson et al. 2003). Aujourd'hui en Afrique, dans la plupart des États de l'aire de répartition, les coûts réels et perçus des CHE excèdent les bénéfices potentiels et, par conséquent, les éléphants sont de plus en plus exclus de nombreuses portions de ce qui était leur aire de répartition. Une fois les éléphants partis, les communautés auront pourtant perdu un atout précieux, tout en contribuant à la perte de la biodiversité et à la dégradation générale des écosystèmes dont dépendent leurs moyens de subsistance (AfESG, 2014).

Du fait que le changement climatique a émergé comme menace majeure à la biodiversité, et que les élevages intensifs en sont un facteur contributif, les pâturages nomades sont perçus comme un système de production plus durable avec un impact moindre. Cela motivera à l'avenir la préservation de ces écosystèmes, dans la mesure où le Tchad est l'un des plus grands adeptes de ce mode d'élevage. Notre objectif est que les populations rurales puissent mesurer la fonction écologique des éléphants sur les terres d'élevage, et que les bergers voient ces animaux comme un facteur positif d'entretien des pâturages qui en empêche le déclin grâce au piétinement des buissons.

Le Tchad a malheureusement souffert d'instabilité politique pendant de nombreuses années ; même aujourd'hui, le pays n'est pas considéré comme une destination de voyage et le tourisme de vision de la faune n'y est pas encore développé. La seule exception, où une population d'éléphants bénéficie du tourisme, est celle de l'écosystème du Zakouma. Soutenu depuis des années par l'UE et géré par African Parks depuis octobre 2010, les communautés profitent directement de la présence du parc et des éléphants, qui attirent également dans la région d'autres organisations internationales de développement. Nous pouvons compter, entre autres avantages :

- Création d'emplois (à plein temps et saisonniers) ;
- Soutien au commerce local par l'achat de matériel et de produits ;
- Sécurité dans les secteurs faisant partie de l'écosystème élargi ;
- Exploitation durable des ressources naturelles ;
- Infrastructure améliorée et services socioéconomiques (écoles, dispensaires).

Le tourisme pourrait encore plus apporter aux aires de répartition des éléphants et des leçons doivent être apprises auprès de pays tels que le Kenya, la Tanzanie, le Botswana, etc., où le secteur du tourisme est particulièrement développé. Même si les éléphants n'ont pas une valeur économique au Tchad aujourd'hui, personne ne peut prouver qu'ils n'en auront pas une à l'avenir.

**« C'est le problème de la pauvreté qui constitue la plus grande menace pour les éléphants, en particulier dans les régions reculées où la société humaine est restée jusque-là particulièrement respectueuse de ces animaux. »**

## 1.4 LES AIRES PROTÉGÉES ET LES ÉCORÉGIONS

Le Tchad est l'un des pays les plus riches en termes de biodiversité en Afrique soudano-sahélienne, avec les restes de certaines des dernières populations de grands mammifères qui jadis parcouraient l'Afrique occidentale-centrale. Son système d'aires protégées (AP), composé de trois parcs nationaux (PN) et de sept réserves de faune (RF) a été introduit il y a 40 ans pour se concentrer principalement sur la protection du gros gibier (Brugière & Scholte, 2013). Le réseau des parcs et réserves couvre plus de 10 % de la superficie du pays (UICN/PACO 2008), mais ne reflète pas bien la diversité de l'écosystème (Brugière & Scholte 2013). Certains sites présentant une grande importance en termes de conservation pour les principales espèces ne sont pas protégés, tandis qu'un certain nombre de sites RAMSAR (lac Tchad, lac Fitri, bassin du Logone / dépression du Toupouri) ne possèdent pas de statut officiel de protection en vertu de la loi tchadienne (UICN/PACO 2008). De plus, ce réseau d'AP n'est pas composé d'écosystèmes intacts, avec une dégradation évidente de l'habitat dans beaucoup d'entre eux (UICN/PACO 2008).

Les climats et la végétation du Tchad changent de manière marquée entre les montagnes et les déserts du nord (zone saharienne), la vaste steppe arbustive (zone sahélienne) dans la partie centrale du pays, et enfin l'immense savane arborée (zone soudanaise) au sud. Des forêts tropicales de feuillus (zone guinéenne) sont présentes à l'extrémité sud du pays. Ces biomes reflètent les différences dans les taux annuels de précipitations, lesquels déterminent également l'utilisation de la terre par les hommes, ainsi que les types et l'abondance de poissons et d'animaux sauvages présents dans les diverses régions du pays (Fig. 2). Le Tchad est essentiellement un vaste bassin dont l'altitude la plus basse se situe au centre du pays.

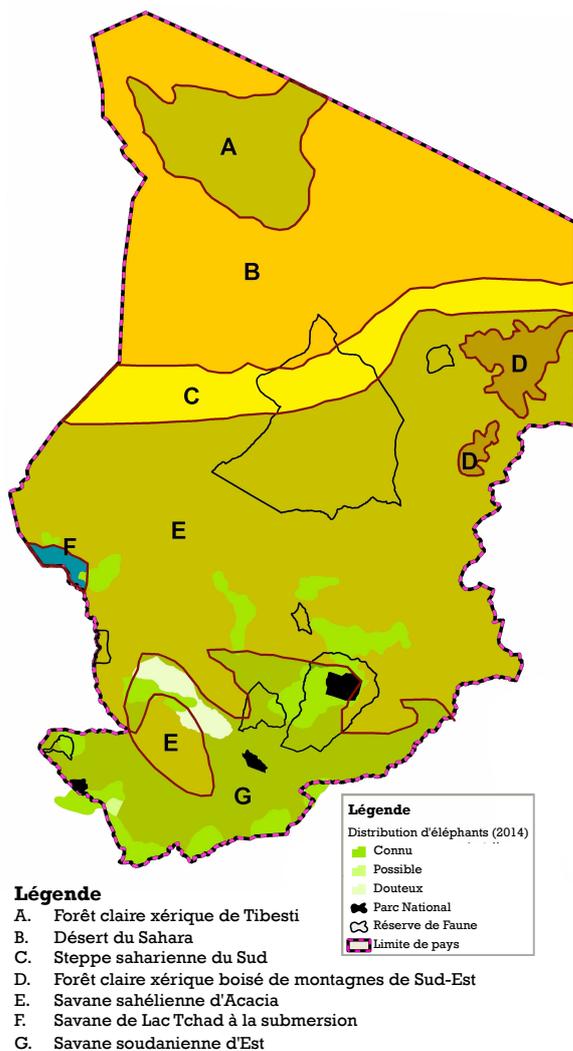


Figure 3: Les écorégions du Tchad (adapté à partir de Brugière et Scholte., 2013) et principales zones géographiques.



**« Si la biodiversité ne peut être protégée dans les zones protégées officielles, il est peu probable qu'elle puisse être préservée ailleurs compte tenu des pressions sur la biodiversité et la vitesse avec laquelle la biodiversité se dégrade dans toute l'Afrique. Il est nécessaire d'adopter une approche pragmatique qui reconnaît que nous ne pouvons pas protéger la biodiversité partout. » Union européenne**

Seuls des cours d'eau saisonniers sont présents dans la moitié nord du Tchad. Des cours d'eau pérennes et leurs affluents irriguent toute la moitié sud du pays ; la plupart d'entre eux coulent vers le nord-ouest pour se jeter dans le Lac Tchad et fournissent environ 95 % de l'eau arrivant dans le lac (Wanzie 1990). Pendant les périodes de fortes précipitations, le Lac Tchad peut parfois se remplir et se déverser au nord-est dans une ancienne cuvette lacustre située au centre du pays (Keith et Plowes 1997).

La zone de convergence intertropicale traverse le Tchad du sud au nord, apportant une saison des pluies qui dure de mai à octobre dans le sud et de juin à septembre dans la région du Sahel. Des variations dans les précipitations locales donnent lieu à trois zones géographiques principales (Fig. 2) : la zone saharienne (< 50 millimètres per annum) ; la zone sahélienne dans le centre du Tchad (300 à 600 mm) ; et la zone soudanienne, une steppe d'arbustes épineux avec un niveau de précipitations de plus de 900 mm.

La diversité des habitats existant dans cet éventail de conditions climatiques avait, à l'origine, donné lieu à une riche variété d'oiseaux, de mammifères de taille importante et d'autres vertébrés comparable à la faune de l'est et du sud de l'Afrique.

## ENCART n° 5 : EXEMPLE DE REUSSITE : Gestion d`aires protégée

Zakouma NP has been supported by the European Union for 20 years and all wildlife species flourished during this period, except for the elephants. Zakouma NP lost over 3 000 elephants between 2005 and 2010 and the approach for their conservation needed to be changed. In 2010 the government of Chad signed a long-term private public partnership (PPP) agreement with the international NGO African Parks (AP) for the management of Zakouma NP and its periphery with the support of European Union funds. A new anti-poaching system was put in place, including a sophisticated communication system with control room operating 24/7 and game scouts underwent special training. The communities around Zakouma NP have been included in the communication system and are able to exchange information about poaching or insecurity to park management at any time. Local communities play a crucial role in the protection of the park and its elephants and they are benefiting from its presence by obtaining employment, education through the construction of schools and other development support. An additional very important benefit is the added security the park provides to the region. The cooperation with local authorities is also maintained and the network of all stakeholders shares in the success of Zakouma elephant protection. After a few years of a more secure environment, the elephants started to reproduce again and 21 newborn calves were observed in 2013.



## **ENCART n° 6 : CENTRE NATIONAL DE PROTECTION DES ELEPHANTS**

L'idée de fonder un Centre national de protection des éléphants est née suite au succès du parc national de Zakouma en termes de développement d'un vaste réseau d'acteurs liés à la préservation de l'espèce. Des cas de braconnages étaient encore relevés ailleurs au Tchad, en dehors de l'écosystème de Zakouma, et les difficultés à communiquer, réagir et enquêter à temps exigeaient un système de communication centralisé. Le Centre national de protection des éléphants (CNPE), créé par le MAE en 2013 en collaboration avec African Parks à Ndjamena, a pour objectifs premiers :

- Collecter toutes les données sur la présence / l'absence des éléphants et leurs mouvements à travers le Tchad (y compris les données provenant des colliers GPS) ;
- Collecter les données sur les mouvements des braconniers et les cas de braconnage, et communiquer immédiatement les informations aux équipes anti-braconnage ;
- Collecter les données sur les CHE ;
- Entretenir un réseau constitué de tous les acteurs engagés dans la protection des éléphants et agir comme une plate-forme pour un échange mutuel d'informations (au niveau national et international) ;
- Rassembler, gérer et stocker toutes les données relatives aux éléphants ;
- Développer un réseau d'informateurs / de renseignements, assurer le suivi de tous les cas de braconnage et mener des enquêtes complémentaire ;
- Identifier et surveiller les routes commerciales de l'ivoire au / à travers le Tchad (y compris les contrebandiers).

Le CNPE en est à ses débuts et il reste beaucoup à faire. Son Poste de contrôle (CNPE-PC), avec des bases de données établies, est désormais fonctionnel et deux numéros de téléphone gratuits ont été mis en place pour permettre aux gens et aux représentants du gouvernement local d'appeler sans frais et partager des informations. La prochaine étape est l'ouverture du Bureau des renseignements du Centre national de protection des éléphants (CNPE-BR). Dans un pays où toutes les populations d'éléphants circulent librement et où bon nombre ont un vaste domaine vital, utiliser des renseignements dans le cadre de la stratégie anti-braconnage est crucial pour réduire le nombre d'incidents.

## 1.5 POLITIQUES ET LÉGISLATION CONCERNANT LA CONSERVATION DES ÉLÉPHANTS

La conservation de la faune, en tant que forme de gestion des ressources naturelles, est affectée par les politiques et la législation dans une variété de secteurs, incluant entre autres la sylviculture, l'agriculture, le bétail, l'eau, le secteur foncier et l'aménagement du territoire. Il existe de nouvelles politiques en cours de développement pour le territoire et le bétail également. Celles-ci ne seront pas spécifiquement passées en revue ici, mais devraient être reconnues comme ayant une incidence sur la conservation de la faune en général et des éléphants en particulier.

La Direction de la conservation de la biodiversité, des parcs nationaux et de la chasse (DCBPNC) est responsable de la gestion des zones protégées et de la faune en général. Cette structure dépend du ministère de l'agriculture et de l'environnement. Son organisation interne inclut une Division des Aires Protégées et de la Conservation de la Biodiversité, une Division de la chasse et de la lutte contre le braconnage et une Division des Services Généraux.

### Politique environnementale

La constitution du Tchad, 31 mars 1996 : les articles 47 et 48 de la Constitution tiennent compte de l'environnement:

Selon l'article 47 : « Chacun a le droit à un environnement sain. »

Selon l'article 48 : « Les autorités de l'État, régionales et locales devraient assurer la protection de l'environnement. »

Le Tchad est l'un des rares pays à donner à l'environnement une valeur constitutionnelle. Cette consécration se prolonge nécessairement à la biodiversité ainsi qu'à sa conservation ; la biodiversité est uniquement un aspect de l'environnement.

La Stratégie Nationale et le Plan d'Action de la diversité biologique du Tchad (1999) déclare : « Pour une nation dans toutes ses composantes socio-culturelles, qui aspire à vivre en harmonie avec son environnement naturel, retirant l'essentiel, et laissant un héritage riche dans sa diversité biologique. » La stratégie était ambitieuse dans ses objectifs, couvrait des questions essentielles concernant la biodiversité du Tchad, mais seulement quelques-uns d'entre eux ont été réalisés depuis sa publication.

### La législation de la faune

Par rapport à la législation, le Tchad avait, jusqu'à récemment, l'ordonnance 14/63 du 28 mars 1963 pour réglementer les zones protégées. Cette ordonnance a été complétée par un certain nombre de décrets. Le 2 juin 2008, l'Assemblée nationale a passé une loi régissant les forêts, la faune et les ressources halieutiques ; la

première en son genre au Tchad depuis l'indépendance en 1960. Cette loi, promulguée le 10 juin 2008 sous le no 14/PR/2008, a introduit le concept de la gestion des ressources par les communautés locales et la possibilité de créer des Réserves de faune communautaires, gérées en collaboration avec le service de l'État et le secteur privé. Elle inclut tous les aspects de la gestion des zones protégées et de la faune au Tchad. Cette Loi vient d'être renforcée par le DECRET N°380 /PR/PM/MERH/2014 du 05 juin 2014 fixant les modalités d'application du régime de la faune.

## Les cadres internationaux abordant la conservation et la gestion de l'éléphant africain

La Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES), également appelée la Convention de Washington, et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), également connue sous le nom de Convention de Bonn, constituent des cadres juridiques internationaux appliqués à la conservation et la gestion de l'éléphant africain. La CITES, un accord entre les gouvernements, reconnaît qu'une coopération internationale est essentielle pour la protection de certaines espèces de la faune et de la flore sauvages contre la surexploitation via le commerce international, tandis que la CMS vise la conservation d'espèces migratrices terrestres, marines et aviaires à travers leurs aires de répartition. Le Tchad est signataire de la CITES et de la CMS.

Le Tchad est l'un de 10 pays membres de la COMIFAC (la Commission des Forêts pour l'Afrique Centrale) et met en place le plan pour la convergence et en particulier l'axe 4 sur la biodiversité, mis en application par le RAPAC (Réseau d'AP de l'Afrique centrale).

Le Tchad fait partie du programme MIKE (Monitoring of Illegal Killing of Elephant) à travers le Parc National de Zakouma, comme étant le seul site MIKE. La collecte des données est assurée par un officier de site basé dans ledit parc et d'un Officier National basé à N'Djamena (DCBPNC). La conversion vers SMART, une version plus récente et plus appropriée, n'a pas été encore effectuée. Le Tchad ne fait pas partie des réseaux ETIS ou TRAFFIC.

Le Tchad est l'un des 38 pays africains de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique qui a adopté le Plan d'action pour l'éléphant africain en 2010 au Qatar, avec pour vision la « garantie d'assurer un futur pour les éléphants africains et leur habitat afin de pleinement exploiter leur potentiel en tant que composante de l'aménagement du territoire au profit de l'humanité ». En adoptant le Plan d'action, toutes les aires de répartition en Afrique ont reconnu que les menaces auxquelles font face l'éléphant africain doivent être abordées immédiatement, autrement elles peuvent avoir comme conséquence la perte de populations entières. Le Plan d'action cherche à aborder « la situation sur le terrain » et a identifié huit objectifs prioritaires (UNEP et al. 2013).

La conservation en lieu sûr de l'ivoire d'éléphant accumulé de manière légale (morts naturelles) et illégale (saisies, confiscations) est extrêmement importante dans le contexte de la CITES et du commerce de l'ivoire. TRAFFIC offre des directives claires qui doivent être rigoureusement respectées pour la gestion des stocks de l'ivoire. Des audits internes réguliers sont une partie importante de la gestion des stocks de l'ivoire afin de respecter toutes les exigences de conformité légale et de CITES. Actuellement, le stock de l'ivoire a été brûlé le 21 février 2014. Il est donc nécessaire de répertorier

tout l'ivoire et de mettre en place un système robuste de gestion avec l'aide de TRAFFIC si possible, selon les critères de CITES.

### **Commandement du corp paramilitaire de protection de l'environnement et de la brigade de lutte contre le braconnage et la dégradation de l'environnement**

En 2012, par l'arrêté 17/MERH/SG/DGE/2012, la Brigade mobile du ministère de l'environnement a été créée avec pour objet le contrôle des produits forestiers, fauniques et halieutiques ayant à sa tête un commandant. Cette brigade a été restructurée en 2013 (Arreté n° 24/MERH/SG/2013).

La Brigade est sous l'autorité directe du ministre en charge de l'environnement et agit sur toute l'étendue du territoire national. Elle comprend une coordination nationale et 1 unité mobile basées à N'djamena ainsi que 8 unités mobiles basées dans les régions. Pour plus d'efficacité, un nouveau commandement du corps paramilitaire de protection de l'environnement (Décret n° Decree No. 82/PR/PM/MAE/2014) vient d'être créé.

## ENCART n° 7 : ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

L'objectif général de l'éducation environnementale est de développer une conscience de la préservation au sein des générations actuelles et à venir, ainsi que de favoriser la diffusion de solutions simples aux problèmes environnementaux entre les communautés à travers l'amusement et l'expérience. Afin de sauver l'environnement naturel dans lequel vivent les gens, il nous faut apporter des solutions durables. Les activités durables laissent les ressources intactes, pour le bénéfice et l'utilisation des générations à venir. Presque tout ce que font les humains est nuisible à la planète, mais la génération actuelle peut être celle qui changera cet état de fait.

Le Département d'éducation environnementale du MAE a été fondé en 2013, et il est responsable de la préparation et de la mise en œuvre d'une politique environnementale efficace au Tchad. Jusqu'ici, très peu a été fait en ce sens, et seul le parc national du Zakouma dispose d'un programme d'éducation environnementale qui profite principalement aux communautés locales, dont les écoliers, les chefs traditionnels et administratifs, et le grand public.

L'éducation environnementale n'implique pas seulement d'informer le public sur la faune et son environnement, mais de présenter les solutions permettant de la préserver pour les générations futures et de montrer la meilleure manière de vivre ensemble avec la nature. Les organisations internationales concernées doivent être invitées au Tchad pour fournir des conseils techniques, des formations, des capitaux d'amorçage, des micro-crédits, une aide au marketing et du courtage avec les partenaires du secteur privé afin de permettre la réussite de ces activités liées à la préservation. Certaines activités durables peuvent inclure les safaris photo, la sculpture sur bois, la fabrication de meubles, le tissage de tapis ou de paniers, la production de miel ou de papier en bouse d'éléphant.



**« Là où vous vivez se trouvait jadis une nature sauvage qui a disparu »**



2

## STATUT DES ÉLÉPHANTS AU TCHAD

## 2.1 NOMBRES, RÉPARTITION & BRACONNAGE

Deux facteurs ont une influence importante dans la détermination du nombre et de la répartition des éléphants au Tchad et ailleurs en Afrique. Ces facteurs sont le braconnage ou la chasse, et la concurrence sur des terres avec les gens. Comme décrit par Parker & Graham (1989), il y a eu une constante diminution dans l'habitat des éléphants pendant plusieurs décennies dans toute l'Afrique partout où les populations humaines ont augmenté. Ils ont proposé une relation linéaire négative entre la densité humaine et celle de l'éléphant. Hoare & du Toit (1999) ont affiné ce modèle en faisant observer que la coexistence est possible à faible densité humaine, tandis que la perte d'habitat se produit à un niveau de seuil critique d'environ 15 personnes par km<sup>2</sup>. La perte progressive de l'habitat et la perte de liens entre les parcelles d'habitat sont plus étendues et graves en Afrique de l'Ouest, là où la plupart des éléphants vivent désormais dans des « îlots » d'habitat non connectés, et en Afrique du Sud, là où la plupart des populations d'éléphant sont maintenant isolées derrière des clôtures. Les zones d'habitat qui n'étaient pas propices à la culture ont persisté comme habitat des éléphants pendant de longues périodes, même si les humains empiètent désormais sur des terres auparavant considérées comme marginales pour l'agriculture (Litoroh et al., 2012).

Les éléphants ont été efficacement éradiqués de vastes zones d'Afrique au cours de l'intense commerce de l'ivoire lors du 18<sup>e</sup> siècle et particulièrement lors de la fin du 19<sup>e</sup> (Spinage, 1973), lorsque l'exploitation de l'ivoire était souvent combinée avec la traite des esclaves humains. La chasse pour le commerce de l'ivoire a commencé à augmenter à nouveau dans les années 70 et cela a été un autre facteur qui a provoqué une augmentation manifeste de la population au sein des AP, puisque les éléphants détectaient le danger émanant des personnes, recherchaient la sécurité des sanctuaires et augmentaient la densité des populations locales (Litoroh et al., 2012).

Au cours des 50 dernières années au Tchad, il y a eu une contraction globale à la fois du nombre et de l'étendue de la population africaine d'éléphants. Autrefois abondants, la chasse, le braconnage et le développement agricole ont réduit le nombre d'éléphants pendant la période coloniale (Gary, 1956). Durant les années 1930, Malbrant avait estimé une population totale d'environ 300 000 éléphants, tandis que pendant les années 1970, la population était estimée à 15 000 (Daboulaye & Thomassey 1990). En 1990, deux sous-populations significatives ont été signalées, une d'environ 1 500 dans la région de Salamat, y compris le PN Zakouma, et la seconde d'environ 500 individus autour du Massif du Guéra et du lac Fitri (Daboulaye &

Thomassey 1990). L'instabilité à long terme, la guerre civile et les rébellions après l'indépendance ainsi que le braconnage régulier de l'ivoire ont contribué à davantage de déclin, réduisant leur nombre à environ 1 000 individus aujourd'hui.

Comme les éléphants du Tchad sont principalement présents dans les zones de savane et les forêts semi-décidues du pays, ils sont considérés comme des sous-espèces de la savane *Loxodonta africana africana*. Ces derniers temps, les éléphants ont été limités au tiers le plus méridional du pays, là où il existe plus de sources permanentes d'eau de surface. Les habitats adéquats les plus larges pour ces populations d'éléphants sont l'écosystème du PN Zakouma et les zones le long de la frontière de la République centrafricaine et du Cameroun. Certaines de ces zones transfrontalières de l'ancienne aire de répartition, en particulier dans le sud du Tchad, sont de nouveau occupées puisque la sécurité au Tchad s'est améliorée au cours des dernières années et s'est détériorée de l'« autre côté ». Dans le même temps, cependant, les gens ont occupé de nombreux secteurs qui faisaient partie de l'ancienne aire de répartition des éléphants, par le biais d'une colonisation élargie et la conversion des pâturages à l'agriculture. Par conséquent, le domaine vital des éléphants a été réduit dans la majeure partie du pays tandis que la fragmentation de l'aire de répartition et les conflits concernant l'aménagement du territoire ont augmenté. Les changements dans les conditions de sécurité, l'expansion des établissements humains et des terres agricoles ont entraîné un changement dans les aires de répartition des éléphants à travers le pays. Les éléphants occupent une fois de plus certains anciens secteurs, tels que les zones transfrontalières situées au niveau des frontières de la République centrafricaine et du Cameroun ; les conflits et le braconnage dans ces pays voisins se traduisent par un mouvement des éléphants vers l'intérieur du Tchad (comm. pers. Samuel Boendi, 2014). Dans l'ensemble cependant, l'ancien domaine vital des éléphants a été fortement réduit dans la majeure partie du pays, en tant que résultat de la fragmentation de l'aire de répartition et à cause des conflits concernant l'utilisation des terrains.

### 2.1.1 Tendances de la population et mortalité

Les estimations du nombre d'éléphants sont utilisées pour comparer la situation de la population dans les différentes parties de l'aire de répartition des éléphants au sein des pays, des régions et sur tout le continent. Les estimations servent également à évaluer les tendances de la croissance ou du déclin démographique. Différentes méthodes, du comptage total aérien aux conjectures approximatives, ont été utilisées pour obtenir des estimations de population, produisant des résultats avec des variations de degrés d'exactitude et de précision. Il convient de noter que les comparaisons entre les sites et à travers le temps sont vraiment valables uniquement lorsque les données qui ont été collectées en utilisant les mêmes méthodes sont utilisées. La production de totaux régionaux ou nationaux en additionnant des estimations de qualité différente pourrait être justifiée pour donner un total général, mais ne devrait pas être invoquée pour des descriptions précises de la situation de l'éléphant (Litoroh et al., 2012).

L'estimation du nombre et de la répartition des populations d'éléphants dans l'habitat de savane est relativement simple, étant donné que la visibilité dans la végétation ouverte permet un comptage direct en utilisant des techniques standard communes à toute l'Afrique, telles que les comptages aériens totaux ou les comptages d'échantillon et comptage au sol, ou des études de reconnaissance individuelle. Les populations d'éléphants dans la brousse épaisse ou en forêt, en revanche, doivent être estimées par des méthodes indirectes, comprenant principalement des recensements de crottes.

Ces méthodes, si elles sont bien conçues et appliquées, peuvent produire des données qui sont aussi précises que les comptages directs (Barnes, 2001 ; Haies & Lawson, 2006). Dans certains cas, la seule estimation disponible pour une population distante est une « supposition éclairée ». Les données sur les tendances, basées sur des estimations répétées en utilisant la même méthodologie, sont disponibles uniquement pour le PN Zakouma, et celles-ci ne peuvent servir à contribuer à une vision globale de la situation actuelle et des perspectives d'avenir des éléphants dans le pays.

Il existe quatre sources principales d'information sur la situation des éléphants au Tchad :

- Les rapports ou communications personnelles du personnel DCBPNC
- La surveillance écologique et les études scientifiques (principalement effectuées par des projets financés par l'Union Européen (UE) au PN Zakouma depuis 1986, y compris une étude de doctorat sur les déplacements des éléphants au PN Zakouma (Dolmia, 2006))
- Les rapports établis par les organismes de conservation et les partenaires qui travaillent dans les zones protégées du Tchad (principalement African Parks et WCS)
- Les rapports sur la situation de l'éléphant africain produit par la Base de données sur l'Eléphant Africain (BdEA) qui fournissent des synthèses au niveau national sur une base plus ou moins régulière depuis 1995 par le Groupe des spécialistes des éléphants d'Afrique (GSEAf) de la Commission de sauvegarde des espèces (SSC) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), en utilisant les informations fournies par les sources variées. Au Tchad les données viennent principalement de la DCBPNC.



Toutes ces sources ont été utilisées pour présenter une description de la situation de l'éléphant, avec les rapports du GSEAF offrant une vue d'ensemble ainsi qu'un résumé historique, et les rapports les plus récents (Antonínová, 2014 ; Antonínová et al., 2014a, Dolmia & Antonínová, 2013 ; Potgieter et al., 2009, 2010, 2011 et 2012, Poilecot, 2008, Dolmia, 2006) apportant des données plus détaillées.

Les rapports du GSEAF, datant à 2012, offrent un résumé des données sur les chiffres avec un clair aperçu du type et de la qualité des données, et une étude approfondie des problèmes de méthodologie concernant la fiabilité des données de l'enquête. Les résultats pour le Tchad dans les rapports du GSEAF depuis 1995 (Said et al., 1995), 1998 (Barnes et al., 1999), 2002 (Blanc et al., 2002) et 2006 (Blanc et al., 2007) sont fournis dans le Tableau 1. Les résultats ont été fournis pour des zones d'enquête variées dans les différents rapports ; ils ont été regroupés en « Zones de conservation de DCBPNC » des éléphants dans le but de cette stratégie nationale. Un résumé à jour du nombre d'éléphants et des aires de répartition d'après DCBPNC - les données de l'AP sont fournies dans le Tableau 2.

Tableau 1 : Résumé des estimations de la population d'éléphants de 1995 à 2012 (à partir des rapports GSEAF – [www.elephantdatabase.org](http://www.elephantdatabase.org), données réarrangées en Zones DCBPNC de conservation).

\*Types de données : AT = comptage aérien total ; AS = comptage aérien par échantillonnage ; IG = supposition éclairée ; OG = autre supposition. Les cellules vides représentent des données non collectées.

| Population  | 1995                   |       |                    | 1998                   |       |                    | 2002                   |       |                    | 2006                   |       |                    | 2012                   |       |                    |
|---|------------------------|-------|--------------------|------------------------|-------|--------------------|------------------------|-------|--------------------|------------------------|-------|--------------------|------------------------|-------|--------------------|
|   | Détails de l'enquête * |       | Nombre d'éléphants | Détails de l'enquête * |       | Nombre d'éléphants | Détails de l'enquête * |       | Nombre d'éléphants | Détails de l'enquête * |       | Nombre d'éléphants | Détails de l'enquête * |       | Nombre d'éléphants |
|   | Type                   | Année |                    | Type                   | Année |                    | Type                   | Année |                    | Type                   | Année |                    | Type                   | Année |                    |
| Région du Lac Fitri   |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |
| Réserve de faune de Siniaka Minia                           | OG3                    |       | 500                |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |
| Chari Baguirimi et Mayo Kebbi Est                           | OG3                    |       | 300                |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |
| Lac Tchad (Doum Doum)                                       | OG3                    |       | 100                |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |
| Région de Salamat - zone de chasse d'Aouk                   | OG3                    |       | 400                |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |
| Écosystème du Parc National de Zakouma                      | AS3                    | 1991  | 1 040              | IG3                    | 1996  | 1 600              | 300*                   | AT2   | 2000               | 1 989                  |       |                    |                        |       |                    |
| Dembo   | OG3                    |       | 800                |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |
| Gagal-Yapala  |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |
| Larmanaye   |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |                        |       |                    |
| TOTAL selon GSEAF (Base de données sur l'éléphant africain) |                        |       | 3 140              |                        |       | 1 600              |                        |       |                    | 3 989                  |       |                    |                        |       | 2 454              |

De manière générale, les connaissances sur les populations des éléphants du Tchad étaient très faibles dans le passé, et la majorité des données reposent sur des estimations, à l'exception du PN Zakouma. L'identification de certaines zones (par exemple, la région de Salamat) par le GSEAf n'était pas claire et donc certaines données ont été regroupées.

À partir du Tableau 1, nous avons obtenu les tendances générales suivantes :

- \* Les populations d'éléphants au sud du Tchad ne sont pas très connues. Toutes les données disponibles sont de pures conjectures et il n'y a eu aucune évaluation systématique de ces populations dans le passé. Les chiffres sont encore plus inexacts car certains de ces animaux se déplacent librement entre la République centrafricaine, le Cameroun et le Tchad.
- \* Les données au niveau du site comparables ne sont disponibles que pour le PN de Zakouma où la population a été suivie depuis 1986.
- \* La majorité des éléphants ont été enregistrés dans l'écosystème du PN Zakouma. À partir de 1986, la population a augmenté de 304%, probablement par une migration de refuge des éléphants provenant d'autres zones/pays en raison du commerce illégal de l'ivoire, pour atteindre un nombre total de plus de 4 300 éléphants en 2007. Malheureusement, l'instabilité politique accompagnée d'un braconnage intensif a entraîné une forte baisse de 89,9 % dans cette population entre 2007 et 2014, avec un nombre de 452 individus seulement (Tableau 3, Figure 3).

Les données les plus complètes publiées jusqu'à aujourd'hui sur les éléphants du Tchad sont les Rapports de l'UICN sur la situation de l'éléphant africain (Said et al., 1995, Barnes et al. 1999, Blanc et al. 2002, Blandet et al. 2007). Les dernières estimations nationales basées sur des relevés aériens, de la recherche sur le terrain et des informations collectées auprès des collectivités locales, principalement au cours de 2013 et 2014 (African Parks) sont résumées dans le Tableau 2.



Tableau 2 : Résumé des plus récentes estimations des sous-populations d'éléphants (à partir de DCBPNC & AP, données non-publiées).

| Population |  | Détails de l'enquête * |       | Nombre d'Eléphants |          |          |            |
|------------|--|------------------------|-------|--------------------|----------|----------|------------|
|            |  | Type                   | Année | Définit            | Probable | Possible | Spéculatif |
| 1          | Ecosystème de Parc National de Zakouma           | AT1                    | 2014  | 452                |          |          |            |
| 2          | Chari Baguirimi & Mayo Kebbi Est                 | AT1                    | 2014  | 168                |          |          |            |
| 3          | Ecosystème de la Réserve de Faune de Binder Lere | AT1                    | 2014  | 132                |          |          |            |
| 4          | Zone de Lac Fitri                                | GL&AC1                 | 2014  | 73                 |          |          |            |
| 5          | Zone de Lac Tchad (Doum Doum)                    | GL&AC1                 | 2014  | 60                 |          | 70       |            |
| 6          | Zone de Gagat - Yapala - Beinamar                | GL&AC1, OG3            | 2013  |                    |          | 18       | 50         |
| 7          | Zone de Mbaibokoum-Mbitoye-Bekan                 | GL&AC1, OG3            | 2014  |                    |          | 14       | 30         |
| 8          | Zone de Birket Fatime - Eref                     | GL&AC1/IG              | 2014  | 7                  |          | 25       |            |
| 9          | Zone de Lac Tchad (Baga Sola)                    | GL&AC1/IG              | 2013  | 6                  |          | 20       |            |
| 10         | Zone de Heban - Mourraye                         | GL&AC1                 | 2014  | 6                  |          |          |            |
| 11         | Zone de Dembo - Djéke Djéke - Sido               | IG2                    | 2014  |                    |          | 20       |            |
| 12         | Zone de Larmanaye                                | OG2                    | 2014  |                    |          |          | 50         |
| 13         | Zone de Baké - Yamodo - Goré                     | OG3                    | 2014  |                    |          | 50       |            |
| 14         | Zone de Ngourou - Gondeï (Aouk)                  | OG3                    | 2014  |                    |          | 20       |            |

\*Types de données : AT = comptage aérien total ; GL&AC = localisation et confirmation sur le terrain, combiné avec le comptage aérien des troupeaux localisés ; IG = supposition éclairée ; OG = autre supposition. Qualité des données : 1-3, du plus élevé au plus bas, les cellules vides représentent des données non collectées.

\*\*Possible = pendant les relevés aériens et vérification sur le terrain l'information a été obtenue qu'il peut y être d'autres individus qui n'était pas détectés.

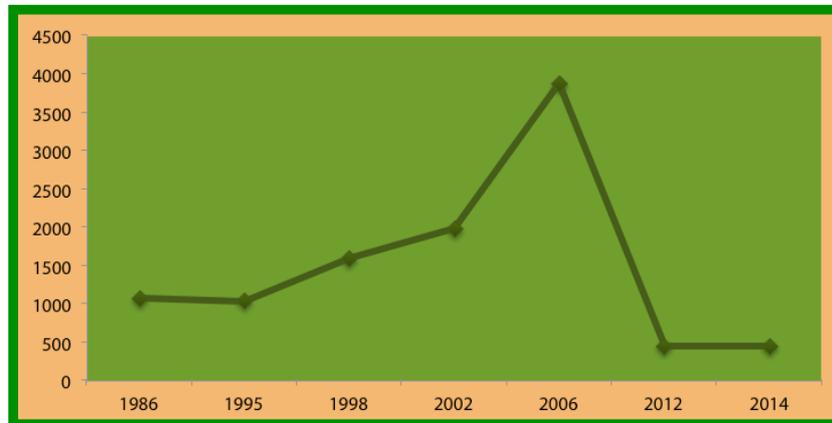
Des données fiables sur les tendances sont disponibles seulement là où les séries chronologiques d'estimations de bonne qualité sont disponibles, et c'est le cas seulement pour le PN Zakouma (Tableau 3, Figure 3).

Tableau 3 : La tendance d'éléphants de Zakouma.

| Population                             | 1986  | 1995  | 1998  | 2002  | 2006  | 2012 | 2014 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|
| Écosystème du Parc National de Zakouma | 1 077 | 1 440 | 1 600 | 1 989 | 3 885 | 454  | 452  |

Source : Bousquet et al., 1986, Base de données sur l'éléphant africain

Figure 4: La tendance d'éléphants de Zakouma (basée sur les données de Tableau 3).



Selon les données supplémentaires recueillies entre 2012 et 2014 par des communications personnelles et des relevés aériens (Antonínová et al., 2014b, c, Dolmia & Antonínová, 2013), la tendance à la baisse est visible dans les populations du Binder Léré et du Chari Baguirimi-Mayo Kebbi Est, là où les deux populations ont diminué de 27,9 % (à partir de 2012) et de 44,1 % (à partir de 2013) respectivement.

Un facteur clé affectant la situation de la population des éléphants sont les taux de mortalité observés chez les éléphants. Le Tchad ne maintient pas de base de données centralisée sur la mortalité des éléphants ou ne conserve pas de traces sur des éléphants braconnés (les données sont uniquement disponibles à partir de 2008 pour le PN de Zakouma – base de données MIKE). La proportion d'éléphants tués illégalement en contraste avec les autres causes de mortalité des éléphants ne peut pas être montrée.

### 2.1.2 Domaine vital et connectivité de la population

L'estimation et l'évaluation de la qualité de l'aire de répartition des populations d'éléphants est primordiale pour leur conservation, mais fait face à certaines difficultés. La région et la configuration du terrain utilisées par les éléphants africains sont affectées par leur recherche de nourriture et d'autres ressources, par l'histoire de l'utilisation de l'espace par les gens et les éléphants, et par l'évaluation de la part des éléphants de la perturbation et du risque posés par les gens. Là où il y a des « contours rigides » tels que des clôtures ou des changements brusques dans l'habitat ou l'utilisation des terrains, par exemple une transformation de la savane ou de la forêt en terres agricoles, il est possible de définir avec précision les limites d'une aire de répartition de la population des éléphants, souvent en lien avec l'incidence d'un conflit. Dans les cas où les zones d'enquête se sont basées sur les limites d'AP, de repères naturels ou de limites administratives, la définition d'aire de répartition est quelque peu arbitraire et n'est pas nécessairement une évaluation exacte de la superficie réelle utilisée, ou susceptible d'être utilisée, par la population. Définir une aire de répartition est un problème particulier dans les zones reculées avec des populations de faible densité et/ou peu d'observateurs, ou dans les zones où les animaux peuvent traverser des frontières internationales. Il

est souvent difficile de documenter les réductions dans l'aire de répartition des éléphants, puisque les gens sont beaucoup plus susceptibles de remarquer les nouveaux éléphants vus récemment dans une région, plutôt que quand ils n'ont pas été observés pendant une période de temps (Litoroh et al., 2012).

Depuis 2002, GSEAf (Blanc et al., 2002) a utilisé un ensemble de catégories pour affiner la définition d'aire de répartition des éléphants. Ces catégories comprennent :

| Catégorie                                 | Description  |
|---|--|
| Aire de répartition connue                | Zones d'habitat convenable qui, si recherchées avec une intensité raisonnable, sont susceptibles de mener à des signes de présence d'éléphants. Si une telle présence est absente pour une période de 10 ans, l'aire de répartition connue est dégradée en possible aire de répartition.     |
| Possible aire de répartition              | Des zones au sein de l'aire de répartition historique et dans un habitat convenable où il n'y a pas de données négatives pour exclure la présence d'éléphants.   |
| Aire de répartition douteuse              | Des zones où il y a des raisons de croire que les éléphants ne sont plus présents, mais qui n'ont pas été officiellement recensées. Si davantage de preuves corroborantes sont obtenues, les aires de répartition douteuses sont reclassées comme n'appartenant pas à l'aire de répartition. |
| N'appartenant pas à l'aire de répartition | Zones sans éléphant, en raison de la conversion de l'habitat ou d'une extinction locale.   |
| Enregistrements de points                 | Observations ou signes d'éléphants hors de l'aire de répartition connue.   |

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la documentation systématique et le suivi de l'aire de répartition des éléphants a été difficile à réaliser dans la plupart des pays d'Afrique, et le Tchad ne fait pas exception. Les informations sur les aires de répartition connue et possible, qui ont été examinées ou non-évaluées et présentées dans les rapports du GSEAf depuis 2002, et leur comparaison avec des données plus récentes de 2014 sont présentées dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Les aires de répartition des éléphants au Tchad, examinées/évaluées et non-évaluées, dans les catégories connue et possible (à partir de rapports du GSEAf) et à partir de données actualisées de 2014.

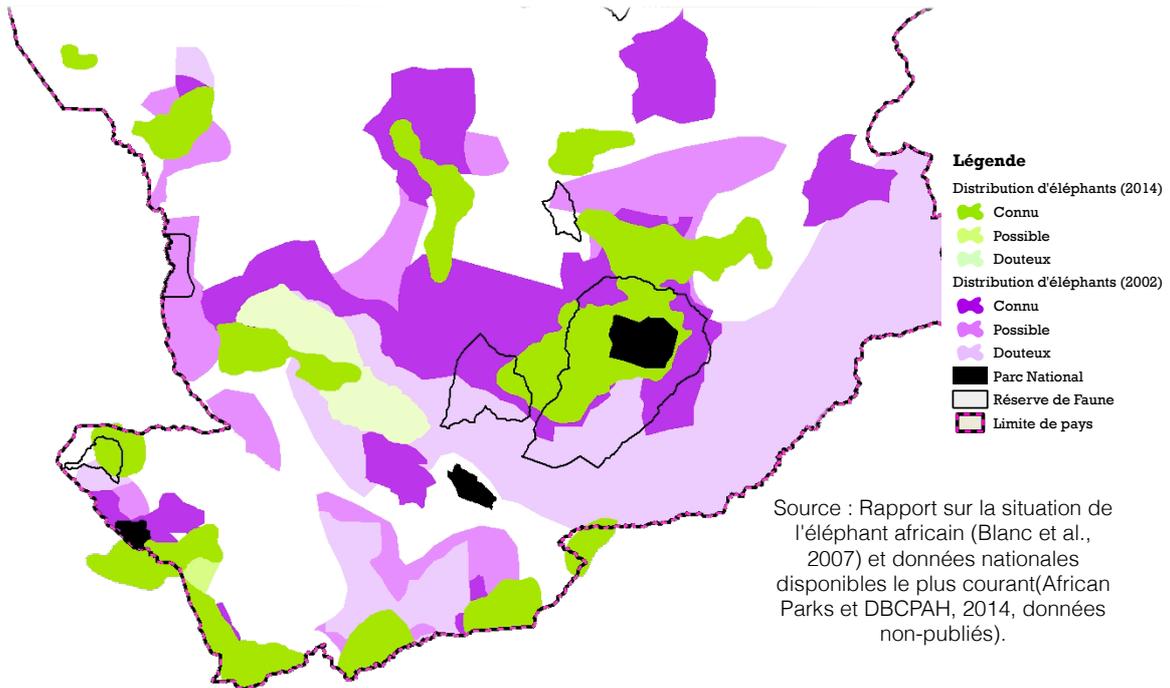
| Aire de répartition d'éléphants (en km <sup>2</sup> ) | 2002    |          |                | 2014   |          |               |
|---|---------|----------|----------------|--------|----------|---------------|
|   | Connue  | Possible | Total          | Connue | Possible | Total         |
| Examinée/évaluée                                      | 100 574 | 49 310   | 149 884        | 69 309 | 914      | 70 223        |
| Non-évaluée/douteuse                                  |         |          | 114 870        |        |          | 11 043        |
| <b>Total</b>  |         |          | <b>264 754</b> |        |          | <b>81 266</b> |

Nous n'avons pas comparé les données des rapports de 2006 et de 2012 du GSEAf puisque ces deux rapports ont utilisé des données se basant sur les estimations de 2002. Les données de 2014 sont basées sur des domaines vitaux d'éléphants obtenus à partir de transmissions de colliers de repérage à distance provenant de certaines populations, de missions sur le terrain et d'échanges avec les communautés locales. La zone connue de 2014 peut être considérée comme une surface

minimale, avec quelques zones occupées par un très faible nombre d'éléphants. La superficie de l'aire de répartition d'éléphants sondée/évaluée a diminué de 69,3 % entre 2002 et 2014.

Une représentation spatiale de l'aire de répartition estimée des éléphants en date de 2002 et en date de 2014 est présentée dans la Figure 4.

Figure 5 : Carte d'aire de répartition d'éléphants au Tchad en date de 2002 et en date de 2014.



Plusieurs points sont clairs :

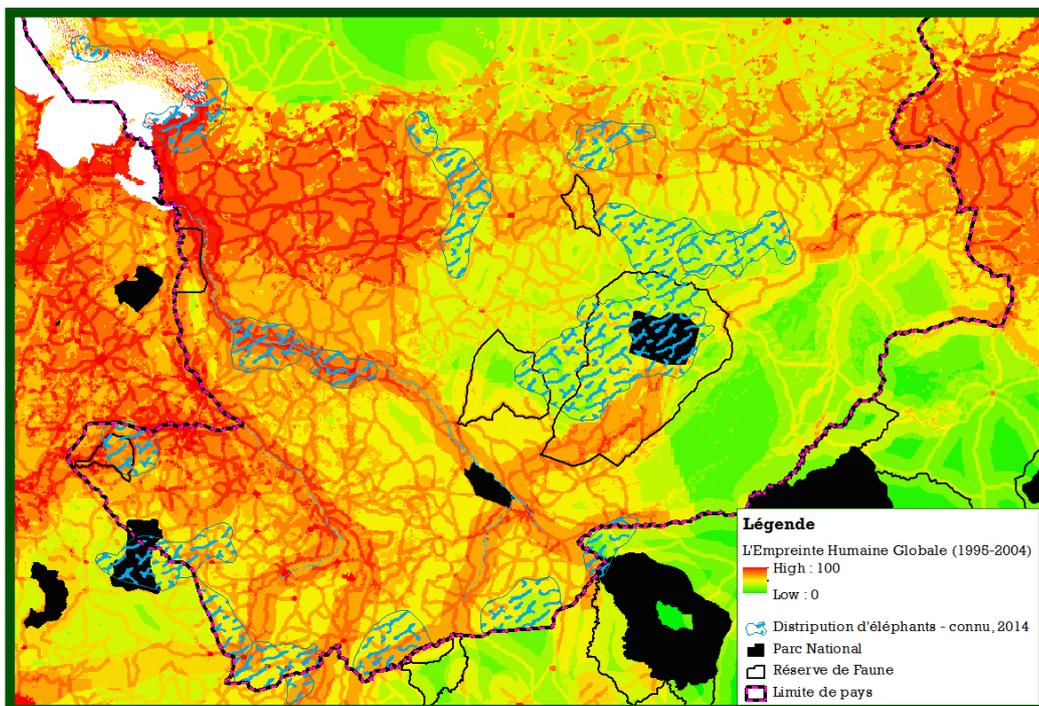
- Il existe une aire de répartition d'éléphants considérable à l'extérieur des AP officielles (93,8 %).
- La principale zone d'aire de répartition d'éléphants contiguë est l'écosystème du PN Zakouma.
- Les aires de répartition de certaines populations individuelles (Zakouma et Binder Léré) traversent les frontières des APRs indiquant la nécessité d'une coordination de la gestion (aucun couloir ou zone tampon n'existe dans les initiatives d'aménagement du territoire comme la Stratégie Nationale pour l'aménagement du territoire, SNAT 2013).
- Certaines aires de répartition de populations traversent également des frontières internationales, (Cameroun et République centrafricaine), avec des conséquences similaires pour la coordination de la gestion.

L'aire de répartition des éléphants au Tchad a diminué de manière significative à cause de la pression due au braconnage et à cause de la fragmentation de l'aire de répartition des éléphants ; l'absence de mesures efficaces par des organismes gouvernementaux ou de conservation dans le zonage de l'utilisation des terrains a entraîné le blocage des couloirs de circulation, par des modifications dans l'exploitation et l'utilisation des terres.

Un aspect de l'aire de répartition des éléphants et de la surveillance de l'habitat qui n'est pas capturé par les données disponibles, basées simplement sur des superficies totales, est le degré de connectivité des aires de répartition. La connectivité des aires de répartition au Tchad n'est pas bien connue, surtout dans le sud du Tchad, où les données disponibles sur les mouvements de populations sont basées que sur quelques observations directes et indirectes et sur les entretiens avec les communautés locales, qui sont souvent peu fiables.

L'influence humaine est l'un des plus importants moteurs mondiaux des processus écologiques de la planète. Le Tchad n'est pas une exception. L'influence humaine sur le terrain (Fig. 5, couleur rouge) laisse des traces remarquables sur la carte du Tchad et augmente chaque année. L'indice de l'influence humaine montre les zones où les couloirs de la faune / d'éléphants sont et seront de plus en plus occupés par les activités humaines et où la dernière chance de protéger derniers éléphants réside.

Figure 6 : Aires de répartition des éléphants (îlots), zones protégées et indice d'influence humaine d'aujourd'hui (Last of the Wild Data Version 2, 2005).



Un nombre de petites parcelles isolées d'aires de répartition n'est clairement pas identique à une superficie équivalente d'habitat contiguë. Certains de ces îlots d'aires de répartition sont en théorie toujours reliés par des corridors qui sont censés être d'une importance écologique cruciale (Litoroh et al., 2012). La collecte régulière de données plus fiables et détaillées sur l'aire de répartition des éléphants est clairement une priorité pour les futurs efforts au Tchad. La population a maintenant atteint son nombre le plus bas et, avec son expansion, nous pouvons prévoir une extension de l'aire de répartition des éléphants au Tchad vers ses aires de répartition historiques. Il faudrait s'attendre à des conflits homme-éléphant là où les établissements humains et la conversion de l'utilisation des terres se sont progressivement étendus.

## ENCART n° 8 : SURVEILLANCE DES POPULATIONS D'ÉLEPHANTS

Le gouvernement tchadien, en collaboration avec African Parks, utilise une technologie moderne pour surveiller ses éléphants. Neuf des quatorze populations d'éléphants connues au Tchad ont des spécimens équipés de colliers GPS qui permettent de suivre en permanence leurs mouvements à travers le transfert, via satellite et Internet, des positions GPS aux Poste de contrôle de Zakouma et Ndjamen. Les données y sont collectées et analysées et les équipes anti-braconnage sont alertées en cas de comportement inhabituel des animaux. Un petit avion, stationné au parc national de Zakouma, peut être envoyé pour étudier un troupeau d'éléphants n'importe où dans le pays, dans l'éventualité d'une menace ou d'un cas de braconnage. Les données du collier satellite fournissent également des informations sur le domaine vital des animaux, leurs mouvements saisonniers, et favorise l'identification des zones de CHE. Dans certains secteurs (parc national de Zakouma), les données GPS sont également utilisées quotidiennement pour diriger les patrouilles anti-braconnage. À l'avenir, les populations d'éléphants restantes devraient être équipées de colliers.

La pose des colliers sur les éléphants nécessite un vétérinaire et une équipe expérimentés. Le pays dispose aujourd'hui d'une équipe hautement expérimentée sur le terrain, capable de repérer, approcher et tranquilliser les éléphants dans des conditions très délicates. L'avion du parc national de Zakouma participe à la localisation et à la surveillance de l'éléphant pendant l'opération de marquage, et assure son retour sain au sein du troupeau, une fois le collier posé. Au total, 40 éléphants ont été équipés d'un collier au Tchad depuis avril 2011.

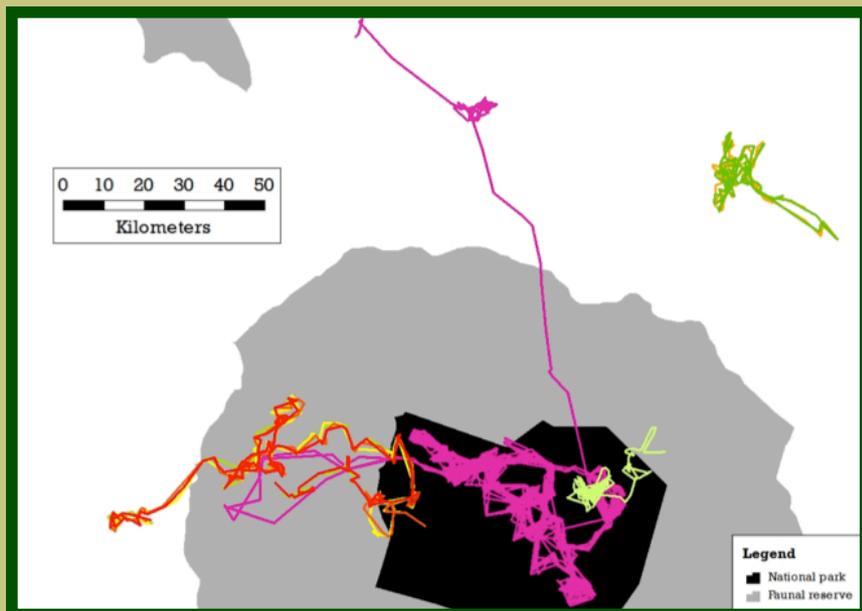
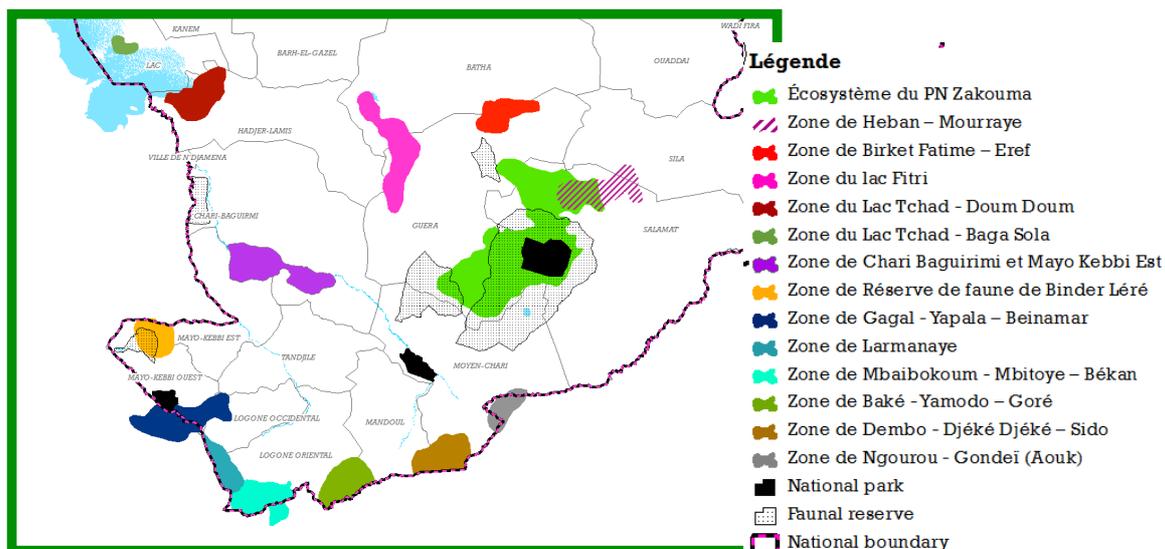


Figure 7 : Exemple d'un mouvement d'éléphant suivi par collier GPS, 2010-2011.

## 2.1.3 Les zones de distribution des éléphants

Les populations d'éléphants du Tchad se trouvent principalement à l'extérieur des zones protégées. Selon les données de 2014 sur les aires de répartition des éléphants, seulement 6,2 % des populations d'éléphants du Tchad se trouvent dans les aires protégées, laissant 93,8 % des populations résidant à l'extérieur des zones protégées. Les aires protégées qui couvrent des aires de répartition partielles d'éléphants comprennent le PN Zakouma, la RF Binder Léré et le PN Sena Ora.

Figure 8 : Aires de répartition des éléphants (telles que connues en 2014).



Les aires de répartition d'éléphants suivantes suivent la classification de DCBPNC en 2014 (basée sur les plus récentes données disponibles). Les noms de travail des « Zones de conservation » suivent les noms d'APR, les noms des sites RAMSAR, les noms des régions, départements et/ou les noms des villages les plus proches ou les plus importants.

Si cela n'est pas indiqué autrement, les données de cette section sont fondées sur des données inédites recueillies en 2013 et 2014 par African Parks et DCBPNC.

### I. Écosystème du PN Zakouma (452 éléphants)

Le Parc National de Zakouma couvre une superficie de 3 050 km<sup>2</sup> mais son écosystème fonctionnel, décrit comme l'aire de répartition étendue des éléphants de Zakouma couvre une superficie de 24 257 km<sup>2</sup> (données des colliers GPS d'éléphants 2002 – 2014). Cette aire de répartition des éléphants s'étend principalement dans les régions de Salamat et de Guéra avec une petite extension au nord dans la région de Sila. Le PN Zakouma a été créé par le décret n° 86/TEF. Puisque les mouvements des éléphants diffèrent d'une année à l'autre, et entre la saison sèche et humide, l'aire de répartition des éléphants ne sert pas nécessairement chaque année. Pendant la saison sèche, les éléphants passent leur temps dans les limites du parc, se concentrant principalement dans la partie orientale en raison de la disponibilité de l'eau. Au cours de la saison des pluies, ils migrent généralement, parfois jusqu'à 140 km au nord du parc (corridor de migration du Nord), ainsi que jusqu'à 150 km à l'ouest du parc (corridor de migration de l'Ouest, vers le RF de Siniaka Minia). Bien que des parties du corridor

de migration du Nord, qui se trouve à l'extérieur d'une AP, soient entourées par des communautés locales et des champs de sorgho de décrue en expansion, le couloir occidental est en grande partie intact avec très peu d'activité humaine. Les deux couloirs subissent un processus complexe d'aménagement des terrains initié par African Parks et pris en charge par le gouvernement tchadien. Les éléphants de Zakouma sont équipés de colliers de repérage à distance (11 colliers fonctionnels en 2014) et surveillés sur une base quotidienne à des fins de recherche et de lutte contre le braconnage. Leur comportement met en évidence l'impact que la pression excessive du braconnage a eu sur le troupeau, à savoir leur agrégation dans un grand troupeau unique ainsi qu'une interruption dans la reproduction. Au cours des 2 à 3 dernières années de stabilité, la population a commencé à se reproduire et 21 éléphanteaux nouveau-nés ont été observés en décembre 2013. Le dernier incident de braconnage qui s'est produit dans le PNZ date d'octobre 2011, lorsque des braconniers locaux en bande armée organisée ont tué 7 éléphants.

Les éléphants de Zakouma ont migré vers la RF Siniaka Minia une seule fois au cours des 3 dernières années, là où ils ont passé quelques jours en juin 2011, avant de regagner précipitamment le PNZ. La RF Siniaka Minia faisait autrefois partie de l'aire de répartition étendue des éléphants ; toutefois, après la pression de braconnage de 2007 – 2010, la présence des éléphants n'a depuis pas été confirmée dans la réserve. L'équipe de surveillance du PNZ a effectué une surveillance aérienne de la RFSM à plusieurs reprises, sans observer de pistes d'éléphants.

## **II. Zone de Chari Baguirimi et Mayo Kebbi Est - Nguelendeng – Bousso (168 éléphants)**

La deuxième plus grande population d'éléphants au Tchad réside dans ce secteur et utilise plus de 5400 km<sup>2</sup> dans les régions de Chari Baguirimi et Mayo Kebbi Est. Le secteur central le long du fleuve Chari est fortement habité par des personnes et les secteurs les plus éloignés de la rivière manquent de ressources en eau et d'un habitat approprié pour assurer la subsistance de cette grande population d'éléphants à la fin de la saison sèche. Des CHE sont répertoriés de manière régulière, incluant la perte de vies humaines. Cette population d'éléphants a connu un sévère braconnage en juillet - août 2012 lorsqu'environ 65 éléphants furent tués. L'emplacement d'un autre massacre possible et inconnu d'éléphants a été identifié (Antoninova et al., 2014) pendant l'étude aérienne de 2014. L'ONG locale, SOS Eléphants, travaille dans la région, principalement pour atténuer les conflits entre hommes et éléphants. Ils travaillent étroitement avec les autorités locales et, ensemble, ils ont proposé la création d'une réserve communautaire dans le canton de Mitau. Le secteur choisi a été reconsidéré en 2014 et les nouveaux plans pour la réserve communautaire sont en cours de développement. La zone située des deux côtés du fleuve est classée en tant que site RAMSAR (décret n° 562/PR/PM/MEE/02).

## **III. Écosystème de la réserve faunique de Binder Léré (132 éléphants)**

Les éléphants de l'écosystème de Binder Léré occupent une superficie d'environ 2 600 km<sup>2</sup>, entre les régions de Mayo Kebbi Ouest et de Mayo Kebbi Est. Cette population est réputée pour être la troisième plus grande au Tchad. Une section de la réserve faunique de Binder Léré fait partie d'un site RAMSAR (décret n° 561/PR/PM/MEE/02). Les éléphants sont complètement entourés par les populations humaines et, à la bordure nord, ils franchissent la frontière entre le Tchad et le Cameroun, donc nous classons cette population comme étant transfrontalière. La surface centrale restante de la réserve forme également l'aire de répartition principale des éléphants et est fortement utilisée par des bovins, des pêcheurs et de la présence humaine en général. Cette population a été exposée à un

braconnage intensif en janvier 2013, quand 93 éléphants ont été tués lors d'un seul massacre. La population est souvent regroupée en un seul troupeau ou se divise en plusieurs petites sous-unités.

#### **IV. Zone du lac Fitri (73 éléphants)**

L'aire de répartition utilisée par les éléphants dans la région du lac Fitri couvre 5 254 km<sup>2</sup>, bien qu'une majorité de ce secteur comprenne la prolongation de la saison des pluies, courant jusqu'à environ 170 km au sud. Le secteur utilisé à proximité du lac Fitri lors de la saison sèche couvre moins de 1 000 km<sup>2</sup>. Lors de la saison sèche, les éléphants sont principalement retrouvés dans des îlots de végétation très dense le long du lac à l'ouest, là où nourriture et zones d'ombre sont disponibles. Seul un troupeau a été identifié dans le secteur et équipé de 2 colliers GPS de repérage à distance. La recherche sur le terrain n'a confirmé la présence d'aucun autre éléphant dans le secteur. La structure sociale du troupeau semble saine avec toutes les catégories d'âge représentées ; les éléphants affichent un stress en présence humaine. L'incident de braconnage le plus récent connu date de mai 2009 quand environ 15 éléphants furent tués (S. Vergnault, com. pers. 2014). Depuis 2014, cette population fait partie du projet géré par une O.N.G. locale GIRAFE. Le projet vise à atténuer le conflit entre les humains et les éléphants. Le lac Fitri est classé en tant que site RAMSAR et la Réserve de la biosphère a été créée par le décret 773/PR/MTE/89 et couvre une superficie de 1 950 km<sup>2</sup>.

#### **V. Zone du Lac Tchad (Doum Doum) (60 éléphants, probablement 70)**

La plus grande des 2 populations d'éléphants du Lac Tchad utilise une zone d'environ 3 840 km<sup>2</sup> et se compose d'1 troupeau dont les petits groupes masculins se séparent parfois. Les éléphants dans la région du Doum Doum sont très détendus et peuvent être observés en train de se reposer en milieu de journée. Ils ne montrent aucun signe de pression de braconnage au cours des dernières années. Lors de la saison des pluies, ils se déplacent vers le sud et le sud-ouest et couvrent 2 régions - le lac Tchad et Hadjer Lamis. Malheureusement, la zone n'est pas classée en tant qu'AP et les éléphants vivent ici au milieu des communautés locales, ce qui a pour résultat un grand nombre de conflits entre humains et éléphants chaque année.

#### **VI. Zone de Gagai - Yapala – Beinamar (18 éléphants, probablement 50)**

La population d'éléphants dans cette zone n'est pas bien connue et couvre les régions de Mayo Kebbi Ouest et du Logone Occidental, et comprend la partie sud du PN Sena Oura. Un éléphant a été muni d'un collier GPS de repérage à distance en 2013 et son secteur utilisé faisait environ 5 600 km<sup>2</sup>, mais environ la moitié seulement de celui-ci est située au Tchad. L'éléphant s'est déplacé au Cameroun (principalement dans le PN Boubandjida), nous considérons donc cette population comme étant transfrontalière. Plus d'éléphants vivent dans le secteur selon les populations locales, mais aucune recherche systématique n'a encore été effectuée pour le confirmer. 24 éléphants ont été tués dans la zone en 2009. Les conflits entre humains et éléphants sont un problème dans cette zone car les éléphants sont présents au Tchad principalement pendant la période de la récolte des cultures de la saison des pluies.

#### **VII. Zone de Mbaibokoum - Mbitoye – Békan (14 éléphants, probablement 30)**

Cette population d'éléphants n'est pas bien connue et, selon les estimations, couvre une superficie d'environ 2 000 km<sup>2</sup> dans la région du Logone Oriental à la frontière avec la République centrafricaine, donc elle est considérée comme étant transfrontalière. Un éléphant a été équipé d'un collier GPS de repérage à distance en 2014, par conséquent les données disponibles ne sont pas

encore représentatives. Les braconniers ont tué plus de 20 éléphants dans la zone en 2010 et puis 190 éléphants en 2011.. Une réserve communautaire de Kone Lam d'environ 600 km<sup>2</sup> a été proposée par les communautés locales et une étude de faisabilité est actuellement en cours de préparation. Des conflits entre humains et éléphants sont répertoriés dans la zone lorsque les éléphants s'y déplacent pour la saison des pluies à l'heure de la récolte des cultures. L'ONG locale, Association pour la lutte contre la pauvreté (ALCP), travaille dans la zone, principalement sur des pratiques agricoles durables, mais inclut également dans ses activités la composante de protection des éléphants ainsi que l'atténuation des conflits entre humains et éléphants. Il n'est pas établi que les éléphants restent dans la région toute l'année.

#### **VIII. Zone de Birket Fatime – Eref (7 éléphants, probablement 25)**

La population d'éléphants de Birket Fatime - Eref couvre une superficie de 2 789 km<sup>2</sup> et s'étend jusqu'aux régions de Guera et de Batha. Selon les communautés locales, la population se compose de 2-3 petits troupeaux de 7 à 8 individus. Lors des relevés aériens de 2013, un seul troupeau de 7 individus a été recensé . Un incident connu de braconnage d'éléphants (1 éléphant tué) a été répertorié en mai 2014 par des braconniers armés (très probablement locaux).

#### **IX. Zone du Lac Tchad - Baga Sola (6 éléphants, probablement 20)**

La seconde population d'éléphants du lac Tchad réside près des rives à proximité de la ville de Baga Sola dans la région du lac. Le petit troupeau de males a été équipé d'un collier de repérage à distance et, selon les informations des communautés et des autorités locales, il y a également un troupeau reproducteur dans le secteur. Le domaine vital de l'éléphant équipé du collier GPS était de seulement 731 km<sup>2</sup> et les éléphants ont passé la majeure partie du temps dans de petits îlots à végétation dense à proximité des bras secs du lac. Des conflits entre humains et éléphants sont régulièrement rapportés dans ce secteur. Il n'y a pas eu de témoignage de braconnage ces dernières années. Les éléphants de Baga Sola sont les éléphants les plus au nord du Tchad, atteignant la latitude de 13,7.

La partie tchadienne du lac Tchad est classée en tant que site RAMSAR (décret n° 773/PR/MTE/89). Comme avec la population du Lac Fitri, ces deux populations font partie du projet GIRAFE visant à atténuer les conflits entre les humains et les éléphants.

#### **X. Zone de Heban – Mourraye (6 éléphants)**

Cette zone de près de 4 591 km<sup>2</sup> est utilisée par une petite population d'éléphants qui interagit avec la population d'éléphants de Zakouma au cours de la saison des pluies. Un collier GPS de repérage à distance a été déployé sur un individu de ce troupeau en 2012 et les données provenant de ce collier ont indiqué que les éléphants ne migrent pas vers le PNZ, mais utilisent plutôt des zones allant jusqu'à 60 km hors de leur zone centrale près de la colline de Heban, s'étendant de la région de Salamat à la région de Sila. Selon ces données, nous considérons cette population comme séparée des éléphants du PN Zakouma. La population était composée de 13 individus au début de 2012, mais après l'incident de braconnage dans la région de la colline d'Heban en août 2012 (où 9 éléphants furent tués par des braconniers très bien organisés), il reste seulement 6 individus dans le troupeau. Un jeune éléphanteau a été observé en 2014.

#### **XI. Zone de Dembo - Djéké Djéké – Sido (possible 20 éléphants)**

La population d'éléphants de cette zone n'est pas bien connue et, selon les estimations, couvre une superficie d'environ 3 600 km<sup>2</sup> entre les régions de Mandoul et de Moyen Chari à la frontière avec la République centrafricaine, donc elle est considérée comme étant transfrontalière. Des conflits entre humains et éléphants sont répertoriés dans la zone lorsque les éléphants s'y déplacent pour la saison des pluies à l'heure de la récolte des cultures. Il n'est pas établi que les éléphants restent dans la région toute l'année.

#### **XII. Zone de Larmanaye (speculatif 50 éléphants)**

Cette population d'éléphants n'est pas bien connue et, selon les estimations, couvre une superficie de plus de 3 000 km<sup>2</sup> dans la région du Logone Oriental à la frontière avec le Cameroun, donc elle est considérée comme étant transfrontalière. Une réserve communautaire, appelée Mbiluki, d'environ 800 km<sup>2</sup> a été proposée par les communautés locales et une étude de faisabilité est actuellement préparée. Des conflits entre humains et éléphants sont répertoriés dans la zone lorsque les éléphants s'y déplacent pour la saison des pluies à l'heure de la récolte des cultures Il n'est pas établi que les éléphants restent dans la région toute l'année.

#### **XIII. Zone de Baké - Yamodo – Goré (speculatif 50 éléphants)**

Cette population d'éléphants n'est pas bien connue et, selon les estimations, couvre une superficie d'environ 3 500 km<sup>2</sup> entre les régions du Logone Oriental et de Mandoul à la frontière avec la République centrafricaine, donc elle est considérée comme étant transfrontalière. La réserve communautaire dans la forêt Maissu d'environ 500 km<sup>2</sup> a été proposée par les communautés locales et une étude de faisabilité est actuellement en cours de préparation. Des conflits entre humains et éléphants sont répertoriés dans la zone lorsque les éléphants s'y déplacent pour la saison des pluies à l'heure de la récolte des cultures. Il n'est pas établi que les les éléphants restent dans la région toute l'année.

#### **XIV. Zone de Ngourou - Gondeï (Aouk) (speculatif 20 éléphants)**

La population d'éléphants dans cette région n'est pas bien connue et, selon les estimations, couvre une superficie d'environ 300 km<sup>2</sup> dans la région de Moyen Chari au Tchad, mais s'étend en République centrafricaine. Un bras de la République centrafricaine qui s'étend vers le Tchad coupe cette population en deux parties. Cette population est donc considérée comme étant transfrontalière. Il est possible que ces éléphants passent la majeure partie de leur temps en République centrafricaine. Des conflits entre humains et éléphants sont signalés dans la partie méridionale de la zone entourant le village de Gourourou. La partie nord de la zone se trouve dans l'ancienne réserve de chasse d'Aouk.

Les populations d'éléphants au Sud du pays sont en général moins connues et, selon les communautés locales, les éléphants ont uniquement commencé à revenir dans certaines zones en provenance de la République centrafricaine ces quelques dernières années, probablement en raison d'un environnement plus sécuritaire du côté tchadien de la frontière. L'identification des zones d'éléphants dans le sud est basée sur des observations d'éléphants, de pistes et sur des entrevues avec les communautés locales. Certains villages d'aires de répartition précédemment connues n'ont pas rapporté de présence d'éléphants au cours de relevés sur le terrain et ces zones sont donc considérées comme n'ayant aucune présence d'éléphants pour cette analyse de 2014. Les mouvements et la possible connectivité entre ces populations du sud ne sont pas connus.

## 2.1.4 Aires protégées de la distribution historique des éléphants

### i. Parc national de Manda

Le PN Manda a été créé en 1965 (décret n° 56/EFPC/65). La limite de parc a été modifiée en 1967 (décret n° 243/PR/EFPC/PNR/67) avec une superficie officielle de 1 140 km<sup>2</sup> (les nouvelles données GIS donnent une superficie de 1 218 km<sup>2</sup>). À l'origine, le parc a été créé pour la protection de l'éland de Derby, mais comme pour l'éléphant, cette espèce a disparu lors d'événements politico-militaires qui ont frappé le pays à la fin des années 1980, en même temps que l'intense impact humain sur le milieu environnant (UICN/PACO, 2008). Les éléphants ont été dernièrement répertoriés en 1981 (40-60 individus, Norin Chai, 1996, dans DCBPNC 2011).

### ii. Réserve de faune de Siniaka Minia

La RF Siniaka Minia a été créée en 1961 (décret n° 97/PG/T/EFC/63) pour la protection spécifique du rhinocéros noir et de l'éland de Derby ; deux espèces qui ont depuis disparu de cet écosystème, principalement à cause du conflit armé dans la région aux alentours de 1979 (DCBPNC 2011). La réserve couvre une aire de 4 643 km<sup>2</sup>. Les éléphants du PN Zakouma ont précédemment utilisé RFSM pendant leur migration de saison des pluies mais on ignore à quel moment les derniers éléphants résidaient toute l'année dans la réserve, probablement pendant la période de fort effectif d'éléphants dans l'écosystème de Zakouma aux alentours de 2005. La réserve n'est pas actuellement gérée ou contrôlée, malgré l'existence d'un poste de garde forestière à sa périphérie. Elle est donc soumise à du braconnage illégal, des zones de pâturage, de la pêche et de la coupe d'arbre, tandis que la pression agricole reste modérée.

### iii. Réserve de faune de Bahr Salamat

La RF Bahr Salamat a été créée en 1964 (décret n° 49/TEFC/64) et couvre une superficie d'environ 21 000 km<sup>2</sup>. La réserve entoure le PN Zakouma et est donc considérée comme la zone tampon du parc. D'une manière générale, la zone est largement occupée par les communautés humaines et leurs activités et seulement quelques secteurs dans le nord et à l'ouest du PN Zakouma sont utilisés de façon saisonnière par des éléphants. La partie méridionale et orientale subit une énorme pression humaine (principalement l'expansion des champs de sorgho et les zones pâturage) et les éléphants ne sont plus présents dans ces secteurs. Il n'y a jamais eu de plan de zonation ou de gestion pour la réserve. Les zones désormais utilisées par les éléphants sont incluses dans la préparation du plan d'aménagement du territoire actuellement entrepris par la direction du PN Zakouma.

### iv. Réserve de faune de Mandalia

La RF Mandalia a été créée en 1967 (décret n° 231/PR/EFPC/PNR/67) pour la protection des éléphants et des girafes, et modifiée par le décret n° 199/PR/EFPC/PNR/69. Les girafes et les éléphants ont disparu de cette réserve il y a environ quinze ans. Dans les années 70, il y avait plusieurs centaines d'éléphants présents dans la réserve (UICN/PACO, 2008). La réserve a été soumise à de fortes pressions anthropiques et elle s'est sévèrement dégradée. La réserve est située dans la partie nord du site RAMSAR « Plaines inondables du Logone et dépressions du Toupouri ».

### v. Domaine de chasse d'Aouk

Le DC d'Aouk fut créé par l'ordonnance 14/63 du 28 mars 1963 et couvre une zone de 11 850 km<sup>2</sup>. Le DC d'Aouk a été divisé en de nombreux blocs de chasse (considérés comme les meilleurs en

Afrique francophone jusque dans les années 70) mais aucun d'entre eux n'est fonctionnel aujourd'hui. Le nombre d'animaux sauvages a fortement diminué après l'invasion des transhumants avec leur bétail et, au cours de la dernière année, l'expansion de l'exploitation pétrolière dans le secteur a également augmenté le braconnage. Les données sur les éléphants dans ce secteur ne sont pas disponibles, avec seulement une observation isolée provenant de la région de Gondeï où des éléphants viennent apparemment de la République centrafricaine comme dans le passé.

## ENCART n° 9 : VOLONTE POLITIQUE DE COMBATTRE LE BRACONNAGE AU TCHAD

Les autorités tchadiennes, sous la houlette de Son Excellence Idriss Déby Itno, Président de la République, Chef de l'Etat, s'intéressent à la protection de l'environnement au Tchad, en particulier des éléphants. Le pays a perdu 90 % de ses spécimens au cours de la dernière décennie et la sauvegarde des quelques troupes survivants exige une action rapide et efficace. Une partie du succès tient bien entendu à l'amélioration des stratégies de lutte anti-braconnage et du maintien de l'ordre à tous les niveaux. Les communautés locales jouent également un rôle crucial qui devra être renforcé à l'avenir. L'éducation du peuple tchadien à la nécessité de protéger les éléphants a débuté par une mesure du Président Idriss Déby Itno, à savoir l'incinération des stocks d'ivoire en 2007 (2,2 tonnes) puis en 2014 (1,1 tonne) au Parc National de Zakouma, et la création d'une Brigade mobile pour la protection de l'environnement. Il s'agit là d'un message fort envoyé aux Tchadiens au sujet de l'intérêt national pour la préservation des éléphants.



## ENCART n° 10 : ABBATAGE ILLÉGAL D'ÉLÉPHANTS

Il est estimé que sur les sites MIKE d'Afrique, 17 000 éléphants ont été tués illégalement en 2011, 15 000 en 2012 et 14 000 en 2013. En extrapolant ces données au niveau continental, plus de 25 000 éléphants auraient pu être braconnés dans toute l'Afrique en 2011, plus de 22 000 en 2012 et plus de 20 000 en 2013 (IUCN, 2014).

Le braconnage des éléphants africains atteint un stade critique. Les communautés locales proches des forêts et savanes sont pour la plupart directement responsables de la chasse, mais le niveau actuel de braconnage ne pourrait tenir sans le soutien de commanditaires plus haut placés dans la hiérarchie. Contrairement à l'idée reçue, braconner les éléphants n'est pas « négligeable » lorsqu'il est évalué au niveau local, et les braconniers dépendent d'intermédiaires plus haut placés dans la chaîne de valeur pour ce qui est des armes, des munitions, des rations et autres formes de soutien (Vira & Ewing, 2014). À travers toute l'Afrique, les éléphants sont tués à l'aide d'une variété de méthodes, primitives comme avancées – poison déversé dans les points d'eau ou milliers de pièges disséminés sur une zone étendue. Les groupes mobiles de chasseurs opèrent avec un armement allant de flèches empoisonnées pour une chasse silencieuse aux gros calibres et fusils d'assaut de type militaire pour les massacres à grande échelle.

Les autorités tchadiennes font partie des premières à avoir réagi au braconnage des éléphants. La forte reconnaissance du problème par le pays en tant que menace sérieuse à la sécurité est en partie motivée par les liens étroits entre cette pratique et les conflits régionaux. Durcir la répression dans les parcs nationaux sert donc un objectif de préservation et de sécurité nationale (Vira & Ewing, 2014). La densité démographique des éléphants est particulièrement importante pour la localisation des zones de braconnage, ou de leur probable position dans le futur (Vira & Ewing, 2014). Les dernières niches d'éléphants en libre circulation au Tchad sont extrêmement vulnérables et constituent de possibles cibles, ce qui pourrait se solder par leur extinction dans un futur proche.

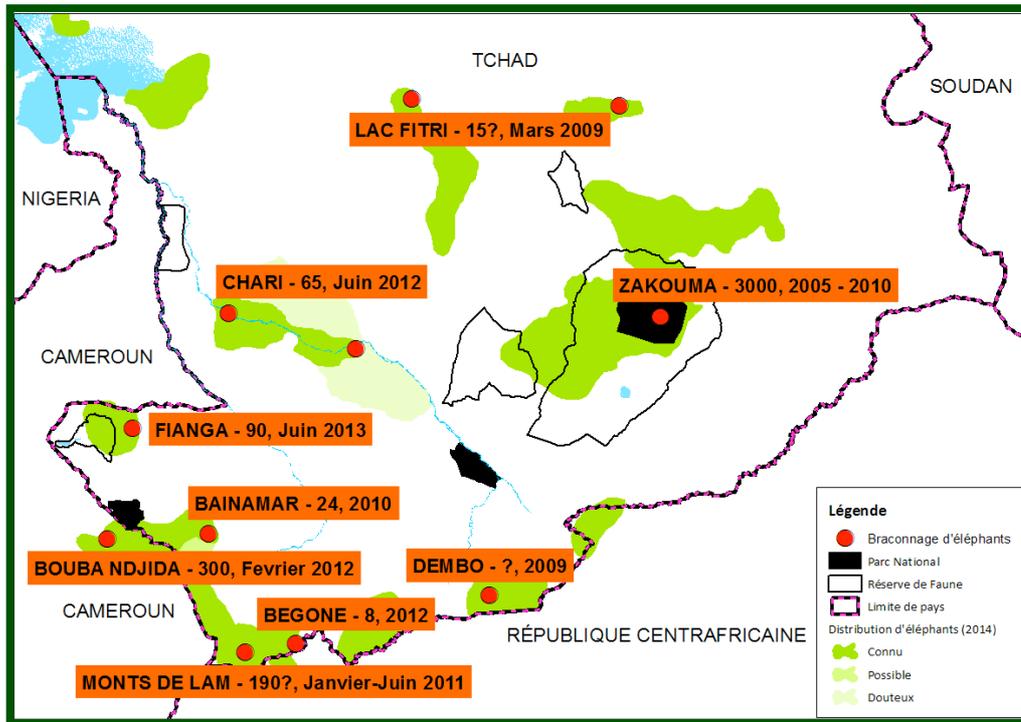


## 2.1.5 Braconnage et commerce de l'ivoire

Le commerce international de l'ivoire, qui avait progressé vers la fin des années 60 partout en Afrique, s'est fortement accéléré en raison d'une grande composante illégale pendant les années 70 et les années 80, menant à un déclin rapide des populations d'éléphants à travers l'Afrique occidentale, centrale et orientale, ainsi qu'à travers des régions de l'Afrique australe (Litoroh et al., 2012). Même après la fin du commerce international légal de l'ivoire (1989, via l'élévation des éléphants africains à l'Annexe I du CITES), la situation en Afrique centrale et au Tchad ne s'est pas améliorée puisque les pays luttent avec une instabilité politique et plusieurs coups d'états consécutifs. La situation politique au Tchad s'est stabilisée et s'est partiellement améliorée aux alentours de 2006, et certaines populations d'éléphants (PN Zakouma) ont enregistré des augmentations substantielles de leur nombre. Malheureusement, une nouvelle rébellion a coupé cette tendance et, pendant les années qui ont suivi, presque 90 % des éléphants du Tchad ont été éliminés. Cette période, pendant la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, fut témoin d'une augmentation du prix de l'ivoire, coïncidant avec une augmentation de la demande en ivoire de la part de ceux qui en désiraient et avaient les moyens de s'en procurer (Martin, 2009). Beaucoup pensent que le déclassement de quatre populations méridionales d'éléphants africains, avec deux « ventes exceptionnelles » et légales d'ivoire, ont mené à une récente réapparition dramatique du braconnage et du commerce illégal. Dans certains secteurs, le commerce illégal avait progressé depuis le milieu des années 90 et ceci est associé aux augmentations du braconnage d'éléphants dans les aires de répartition présentant de faibles niveaux d'application de la loi, de la corruption et de l'instabilité politique (Dublin et al., 1995). Cette situation a continué avec l'augmentation des pressions commerciales sur l'ivoire d'éléphant lié à l'émergence des économies d'Extrême-Orient (Litoroh et al., 2012).

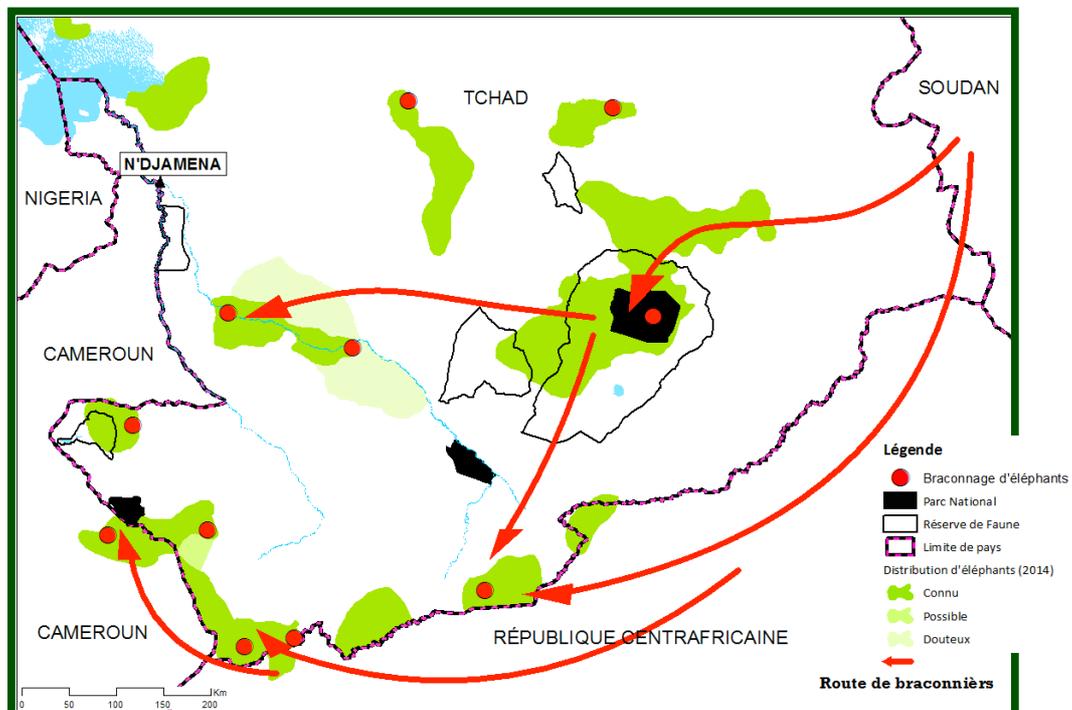
Le Tchad ne maintient pas de base de données centrale sur le braconnage des éléphants et le commerce de l'ivoire, et seules les données du PN Zakouma sont disponibles pour 2000 - 2004 et plus tard à partir de 2008. Il est très difficile d'obtenir des renseignements concernant des braconniers arrêtés au Tchad. Les rapports officiels ne sont pas disponibles et le système légal n'est pas aussi impliqué qu'il devrait l'être. Comme indiqué par UNEP (2013), le centre du Tchad est l'une des principales zones de passage pour le commerce de l'ivoire. L'ivoire du Tchad, ainsi que l'ivoire arrivant au Tchad à partir du nord de la République centrafricaine est principalement passé en contrebande via le Soudan, le Cameroun ou le Nigéria (UNEP, 2013). Tout au long des chaînes commerciales, les syndicats du crime organisé, souvent d'origine asiatique, sont une force active nuisant aux règlements internationaux et nationaux qui empêchent les échanges d'ivoire. La corruption ainsi que les faibles structures de gouvernance aggravent la situation qui se dégrade, tout comme l'instabilité et les conflits politiques (UNEP, 2013).

Figure 9 : Carte des incidents connus de braconnage d'éléphants ces dernières années.



Source des données : communications personnelles, informations non publiées échangées entre différents acteurs concernés, rapports du PN Zakouma.

Figure 10 : Mouvements des braconniers – Soudan, Centrafrique, Tchad et Cameroun.



## ENCART n° 11 : COMMERCE DE L'IVOIRE

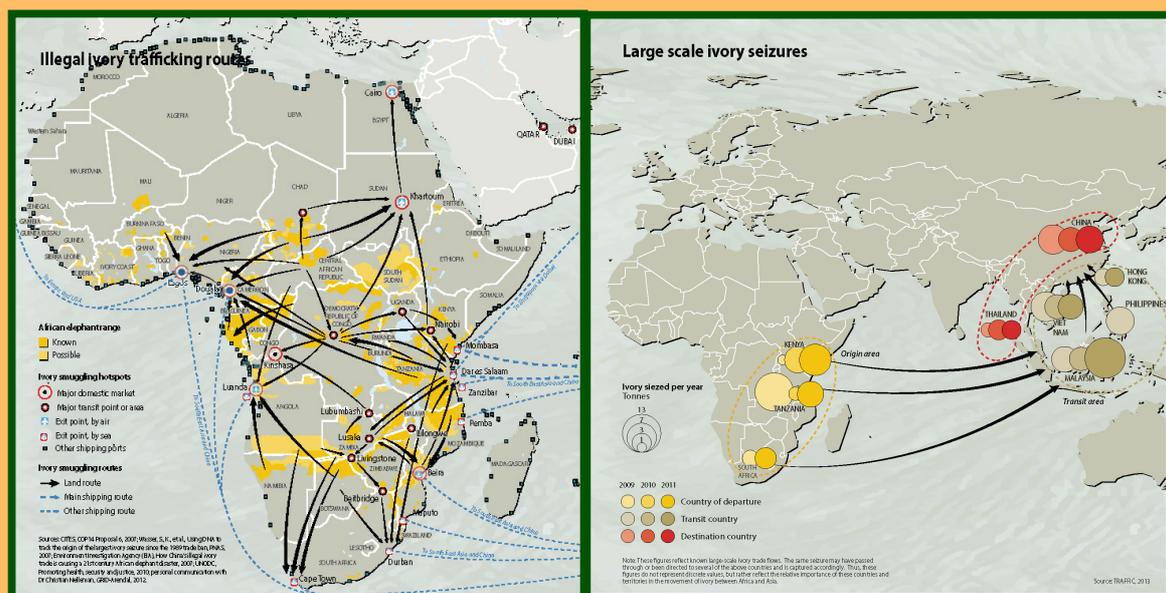
Le commerce illégal de l'ivoire est reparti à la hausse au cours de la dernière décennie. Lorsque les conclusions du Système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS) sont mises en regard des résultats du programme CITES MIKE, il peut être affirmé que la préservation des éléphants connaît sa crise la plus grave depuis l'interdiction de commerce d'ivoire de 1989 imposée par la CITES (UNEP et al. 2013).

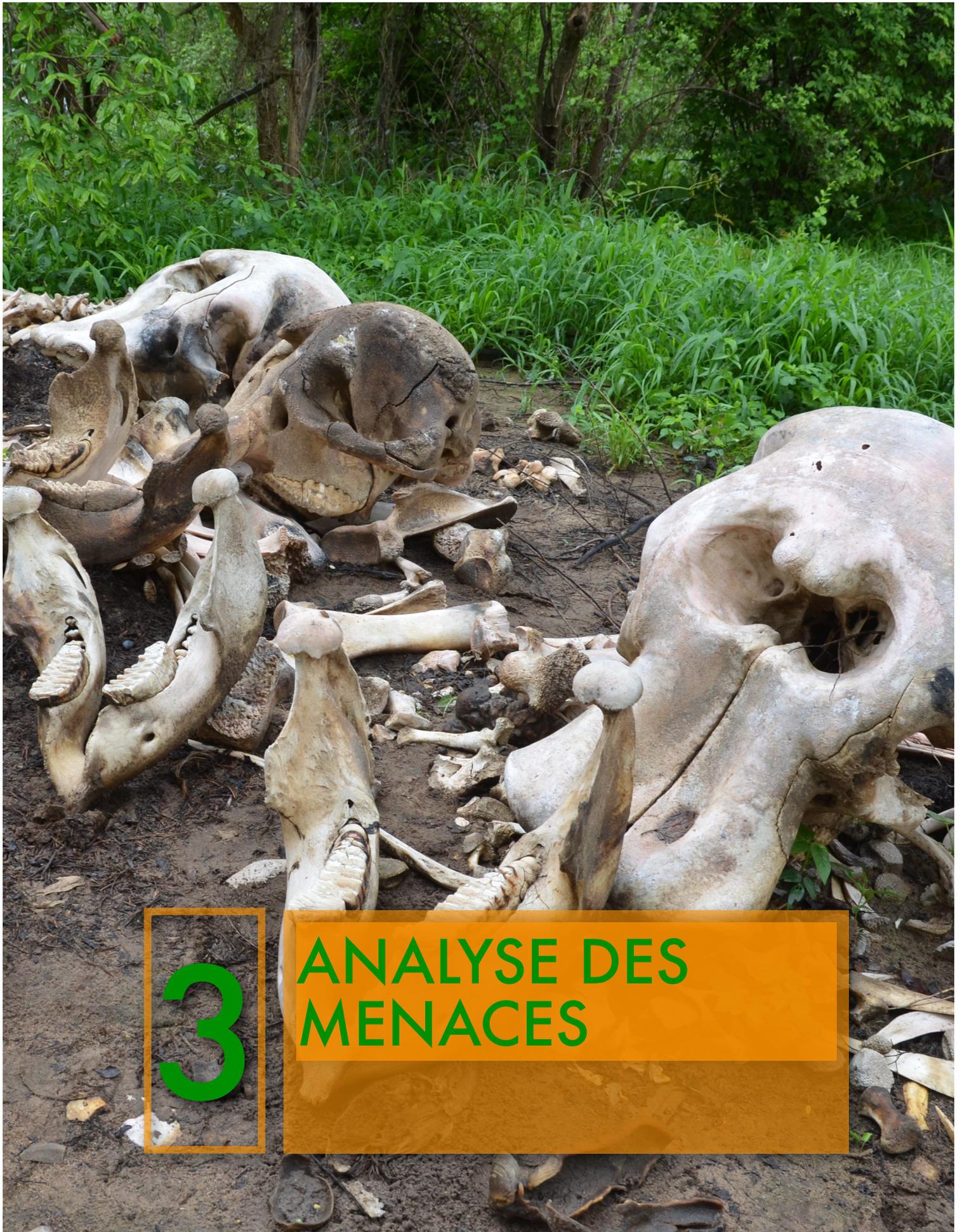
Le commerce de l'ivoire est une entreprise logistique complexe qui transporte illégalement des produits illicites depuis les coins les plus reculés d'Afrique vers des marchés à des milliers de kilomètres. Le développement économique accéléré et l'évolution des habitudes de consommation en Asie ont provoqué une hausse de la demande en ivoire, en particulier en Chine et en Thaïlande. Les braconniers sont de mieux en mieux équipés, menant des opérations plus complexes, et ils sont mieux soutenus par les contrebandiers et les réseaux criminels. Les saisies d'ivoire à grande échelle sont révélatrices de l'implication du crime organisé international dans le commerce illégal de l'ivoire. L'existence de liens par lesquels l'ivoire finance les groupes rebelles dans leurs projets de déstabilisation politique est désormais également prouvée.

Depuis 2009, les routes commerciales se sont déplacées des ports maritimes d'Afrique de l'Ouest et Centrale à l'Afrique de l'Est, avec la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda comme principaux points de sortie pour l'ivoire quittant le continent (80 % des saisies). La Malaisie, le Vietnam et Hong Kong sont des centres de transit clés, l'ivoire étant principalement destinée à la Chine. Toutefois, au cours des deux dernières années, les routes commerciales semblent se déplacer de nouveau alors que des pays tels que le Togo et la Côte d'Ivoire émergent en tant que points de sortie en Afrique, avec l'Indonésie, l'Espagne, le Sri Lanka, la Turquie et les Émirats Arabes Unis comme nouveaux pays de transit.

**« Seuls les éléphants devraient porter de »**

Figure 11 : Routes du commerce illégal de l'ivoire – en Afrique et ailleurs (UNEP et al., 2013).





3

## ANALYSE DES MENACES

## 3.1 ANALYSE DES MENACES

Cette Stratégie de préservation et de gestion des éléphants fournit un nouveau cadre directeur pour les cinq prochaines années. Son élaboration a nécessité la consultation de textes législatifs nationaux, la capitalisation de toutes les informations disponibles sur les éléphants au Tchad. L'analyse de ces informations collectées a débouché sur l'identification de menaces clés pesant sur les éléphants du Tchad.

**« Quand il y a déficit de gouvernance, il y a exploitation sans retenue des ressources naturelles » African Parks**

### 3.1.1 Analyse des menaces

Les analyses sont résumées ci-dessous en tableau 5, tirées de la documentation publiée, des rapports internes du DCBPNC et de l'AP, et des apports des auteurs et commentateurs. (Valeur de la menace et de sa cause : 3 = élevée, 2 = moyenne, 1 = faible ; les causes à valeur élevée (3) devraient être gérées en priorité).

Tableau 5a : Analyse de menaces - L'abattage illégal.

| Cause  | Valeur | Contrainte  |
|--|--------|---|
| Soutien local au braconnage organisé         | 3      | Manque de moyens de subsistance alternatifs / pauvreté  |
| Hausse de la demande et du prix de l'ivoire  | 3      | Accès au marché illégal   |
| Efforts d'application de la loi insuffisants | 3      | Manque de moyens pour appliquer la loi (évaluation de sites d'incident, collecte de preuves, procédures juridiques) |
|  |        | Mauvaise législation et application approximative   |
|  |        | Immunité diplomatique   |
| Faiblesse du système judiciaire              | 3      | Manque de ressources humaines juridiques qualifiées   |
|  |        | Corruption  |
|  |        | Contrôle/suivi des incidents de braconnage inexistant   |
| Présence d'armes à feu illégales             | 2      | Présence acceptée des armes à feu dans certaines communautés comme les bergers                                      |
|  |        | Instabilité des pays voisins  |
| Collaboration transfrontalière inefficace    | 2      | Politique/lois (nationales et internationales) contradictoires  |
|  |        | Manque de volonté politique   |
|  |        | Instabilité dans les pays voisins   |
| Mouvements transfrontaliers des éléphants    | 2      | Manque de coordination internationale - régionale   |
|  |        | Problèmes de sécurité et instabilité politique  |
| Pauvreté                                     | 2      | Planification et application inadéquates des initiatives de développement   |

Tableau 5b : Analyse de menaces - Dégradation, perte et fragmentation de l'habitat.

| Cause  | Valeur | Contrainte  |
|--|--------|---|
| Politiques et pratiques d'utilisation des terres inadéquates   | 3      | Pratiques de gestion de l'utilisation des terres contradictoires  |
|  |        | Aucune protection légale des corridors, des aires de dispersion et des routes migratoires ; politique contradictoire des différents secteurs d'utilisation des terres           |
|  |        | Manque de reconnaissance gouvernementale de la faune sauvage comme une forme d'utilisation des terres   |
|  |        | Manque de collaboration plurisectorielle  |
|  |        | Connaissance inadéquate de l'utilisation des terres par les éléphants et utilisation insuffisante des données disponibles pour faciliter la gestion de l'utilisation des terres |
|  |        | Faible utilisation systématique des données collectées disponibles pour faciliter la gestion de l'utilisation des terres  |
|  |        | Absence d'une gestion coordonnée de l'utilisation des terres compatible avec la faune sauvage   |
|  |        | La Stratégie nationale d'aménagement de territoire pour 2014 - 2019 ne prend pas en compte l'aire de répartition des éléphants  |
|  |        | Absence d'une stratégie nationale de préservation des éléphants accessible à toutes les parties prenantes et agences nationales   |
|  |        | Lois/politiques sectorielles contradictoires ou inadéquates   |
|  |        | Interférence politique  |
| Augmentation de la population humaine  | 2      | Manque des mesures de contrôle de croissance, stratégies et actions   |
| Demande en terres augmentée  | 2      | Croissance de population humaine  |
|  |        | Haut niveau de pauvreté   |
| Industrie pétrolière en pleine croissance  | 2      | Source de revenu au niveau national   |
| Manque de moyens de subsistance alternatifs  | 2      | Pauvreté et dépendance à l'agriculture, manque de ressources pour l'éducation et le développement de moyens de subsistance alternatifs  |
| Évolution des modes de vie, par ex. sédentarisation des nomades, mouvements liés aux industries en développement (pétrole) | 2      | Augmentation de la population et faible diversification des revenus   |
| Rivalités sur le forage et l'eau   | 2      | Manque de politiques et d'expérience en termes de gestion équitable des ressources  |
| Planification intégrée inadéquate et manque de ressources pour appliquer des mesures d'arbitrage efficaces                 | 2      | Déficit d'informations et coordination inadéquate entre les parties prenantes concernées  |
| Incendies incontrôlés  | 1      | Application de la loi insuffisante  |
| Déforestation / charbon  | 1      | Promotion des sources d'énergie renouvelables insuffisante/inexistante  |
| Construction accrue de routes/politiques contradictoires   | 1      | Dépendance envers la chaîne logistique routière   |
| Nombre accru d'animaux domestiques en transhumance   | 1      | Lois/politiques sectorielles contradictoires ou inadéquates   |
| Mouvements transfrontaliers des bergers et de leurs troupeaux  | 1      | Politiques inadéquates  |
|  |        | Non-application des politiques et lois  |

Tableau 5c : Analyse de menaces - Attitude négative envers les éléphants.

| Cause   | Valeur | Contrainte  |
|---|--------|---|
| Conflits homme-éléphant   | 3      | Capacité limitée à réduire les conflits   |
|   |        | Faible capacité à surveiller et évaluer les CHE   |
|   |        | Absence d'une stratégie nationale de gestion des CHE  |
|   |        | Allocations de budget opaques   |
| Gestion inadéquate et opaque des CHE  | 3      | Politique et application de la loi insuffisantes  |
|   |        | Mauvaise répartition ou insuffisance des indemnisations financières, des mécanismes d'assurance et de la gestion des avantages liés aux éléphants |
| Connaissance insuffisante sur les éléphants   | 2      | Education environnementale presque non-existante  |
| Évolution des schémas d'utilisation des terres vers l'agriculture et autres attractants d'éléphants | 2      | Mauvaise compréhension des facteurs de conflit avec les éléphants liés à l'évolution de l'utilisation des terres                                  |

Tableau 5d : Analyse de menaces - Contribution des éléphants aux moyens de subsistance locaux – bénéfiques socioéconomiques inadéquats inadéquat.

| Cause  | Valeur | Contrainte  |
|--|--------|---|
| Avantages non distribués aux bonnes personnes mais à une minorité  | 3      | Corruption et mauvaise gestion des ressources               |
| Avantages distribués aux bonnes personnes mais incapacité à modifier les comportements d'une manière qui profite aux éléphants | 3      | Perte de l'attachement culturel envers les éléphants        |
| CHE et indemnisations insuffisantes des CHE  | 2      | Pas de politique adéquate en place                          |
| Allocations de subsistance non liées à la préservation   | 2      | Pauvreté  |
| Manque d'initiatives touristiques communautaires liées aux éléphants   | 1      | Assistance et ressources insuffisantes pour les communautés |

| Cause   | Valeur | Contrainte   |
|---|--------|--|
| Capacités de gestion insuffisantes au niveau du DRBPNG et du gouvernement   | 3      | Structure d'allocation des ressources humaines datée et inefficace, système de gestion des ressources humaines inadéquat, inefficacité |
| Allocation inadéquate des ressources humaines   | 3      | Gestion des ressources humaines insuffisante   |
| Coordination insuffisante entre les différents acteurs, dont agences nationales, internationales, ONG et propriétaires terriens | 3      | Aucune politique en place, communication et collaboration plurisectorielle insuffisantes   |
| Engagement financier et ressource insuffisante du gouvernement, les donateurs et les communautés                                | 3      | Demandes et priorités intersectorielles  |
| Manque de formations régulières sur la problématique des éléphants (nationale et internationale)                                | 2      | Allocation de budget insuffisante  |
| Faible conscience de la valeur des éléphants  | 2      | Il n'existe presque aucune éducation environnementale ni recherche sur les populations d'éléphants                                     |
| Les collectes de fonds menées par les donateurs ne sont pas toujours adaptées aux besoins nationaux                             | 1      | Politique et coordination nationales insuffisantes   |

Tableau 5e : Analyse de menaces – Défis institutionnels, manque des capacités et de responsabilité des parties prenantes.

**« La perte des aires de distribution et de l'habitat est la menace à long terme la plus préoccupante pesant sur la survie de l'éléphant d'Afrique »**

## 3.2. DESCRIPTION DES CAUSES DES MENACES PRINCIPALES ET SCHÉMA POUR UNE ATTÉNUATION POSSIBLE

### 3.2.1 L`abattage illégal

Il est reconnu que le braconnage est encore largement répandu dans le pays et qu'il a conduit à une grave baisse de la population d'éléphants dans le passé. Il n'y a pas de stratégie nationale anti-braconnage en place, ni de cadre de coordination entre les diverses institutions de maintien de l'ordre.

L'instabilité politique des pays voisins (en particulier le Soudan, le Nigeria et la Centrafrique), ainsi que la perméabilité des frontières nationales, permet aux braconniers d'entrer et sortir librement du pays. La nécessité d'une coordination sous-régionale, régionale et internationale s'avère plus que jamais indispensable pour la préservation des éléphants. Le braconnage occasionnel à petite échelle par les communautés locales est avéré, et leur implication dans le massacre à grande échelle des éléphants par le passé a été prouvée.

Une approche stratégique hiérarchisée sera nécessaire pour déployer efficacement les forces s'appuyant sur des technologies émergentes telles que le suivi par satellite des éléphants, et travailler de manière effective avec les acteurs locaux.

Les lois nationales ne sont pas suffisamment appliquées à tous les niveaux. Le processus d'enquête est généralement inadéquat et conduit à l'abandon des dossiers sans que s'ensuivent les procédures administratives nécessaires. Lorsque les braconniers sont arrêtés et traduits en justice, le jugement résultant n'est souvent pas à la hauteur de la gravité du crime et la sentence prononcée est rarement appliquée entièrement. Les personnes condamnées sont régulièrement libérées dans des circonstances inexplicables, sans enquête ultérieure. Il n'existe aucune stratégie permettant le suivi par le MAE des procès au sein du système judiciaire, pas plus qu'il n'y a de base de données des braconniers précédemment arrêtés pouvant permettre leur surveillance après libération. Le système judiciaire au niveau du gouvernement local est souvent très faible, avec un intérêt insuffisant pour le droit de l'environnement. Cette situation est due d'une part à l'insuffisance des textes d'application, au manque de capacités et, d'autre part, au manque de coordination entre les différents services chargés de l'application de la loi.

Il existe de nombreuses populations d'éléphants transfrontalières mal connues le long de la frontière avec le Cameroun et la Centrafrique. Leurs mouvements et leur nombre n'ont pas été étudiés par le passé. Ainsi, leur importance vis-à-vis de l'état général de l'espèce au Tchad ne peut être évaluée. Il devrait y avoir des consultations régulières

entre le Tchad et ses voisins sur la possibilité de coordonner les stratégies de gestion des éléphants, avec l'éventualité d'une stratégie régionale pour l'Afrique centrale (Accord de Coopération Tripartite, 2012). Des approches coordonnées devraient être recherchées en matière de protection et d'application de la loi, de commerce, d'élargissement et de maintien de l'aire de répartition, de CHE, d'initiatives de Gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN), de recherche et de surveillance des éléphants.

### 3.2.2 Dégradation, perte et fragmentation de l'habitat

Il est communément admis que les éléphants ne devraient pas être confinés dans de petites zones, dans la mesure où, tôt ou tard, ils modifieront gravement les ressources disponibles. Les éléphants sont appelés à sortir des AP, en laissant libres des zones tampons et des corridors où l'utilisation des terres n'est pas incompatible. Assurer ce rapport essentiel à l'habitat exige un travail rigoureux avec les communautés et les propriétaires terriens, à la fois pour obtenir leur accord et protéger leurs moyens d'existence. La gestion de l'utilisation des terres est une composante essentielle, si ce n'est un prérequis, pour le bon maintien d'une cohabitation harmonieuse homme-éléphant. Des efforts devraient être faits pour harmoniser les politiques des différents ministères, de sorte que la préservation soit prise au sérieux et n'entre pas en conflit avec d'autres directives.

L'approche devrait passer par une gestion des habitats, en permettant leur dispersion, principalement en encourageant les communautés à accepter la cohabitation, et en développant des moyens d'en limiter les effets négatifs sur la sécurité et les moyens de subsistance humains. Dans le cas de populations d'éléphants confinées ou très réduites, une translocation peut être envisagée.

Au Tchad, les principaux facteurs affectant la disparition de l'habitat sont l'expansion de l'agriculture, telle que l'irrigation des rizières dans le sud et le long des principales rivières, l'agriculture saisonnière dans les zones inondées, principalement la culture de sorgho de décrue (berbéré), mais également le développement de l'aridiculture. Un autre facteur est l'exploitation du pétrole. Les activités d'exploration et de développement des champs pétroliers se font souvent dans des zones utilisées par les éléphants.

Comme ailleurs en Afrique, le Tchad, avec le soutien de donateurs et de fonds privés, met en œuvre ses politiques, stratégies et projets selon une approche sectorielle, sans la coordination et la coopération intersectorielle essentielles à l'intégration des questions de préservation des ressources naturelles. Le gouvernement du Tchad a publié sa dernière Stratégie nationale d'aménagement du territoire pour 2014 - 2019 (SNAT, 2013) mais, du fait que les données sur la répartition des éléphants et la Stratégie nationale pour la préservation et la gestion des éléphants au Tchad n'étaient pas disponibles pendant son élaboration, les informations sur l'habitat des éléphants ne sont pas présentes dans le document. D'une manière générale, l'approche intersectorielle est très limitée pour répondre aux questions environnementales.

La population humaine du Tchad est de 11,8 habitants (ONU, 2012), mais elle est inégalement répartie à travers le pays. La densité est de 0,1 habitant par km<sup>2</sup> dans la zone saharienne de Borkou-Ennedi-Tibesti au nord, alors qu'elle est de 52,4 dans la région plus humide du Logone Occidental au sud. Environ la moitié de la population vit dans le cinquième méridional de son territoire, en faisant la région la plus densément peuplée. La croissance démographique est de 2,6 % (moyenne

annuelle), avec 45,2 % de moins de 14 ans (ONU, 2014). La vie urbaine se limite presque entièrement à la capitale, dont la population travaille principalement dans le commerce. Les autres grandes villes sont Sarh, Moundou, Abéché et Doba, moins urbanisées, mais qui se développent rapidement et rejoignent la capitale en tant que moteurs décisifs de la croissance économique.

L'économie est principalement basée sur l'agriculture vivrière sédentaire et le pastoralisme nomade, qui emploient 80 % de la main d'œuvre, mais ne contribuent qu'à 32 % du PIB. La meilleure zone agricole se trouve au sud, où les précipitations suffisent à la culture de coton et de cacahouètes (premières cultures marchandes du pays) à l'exportation, aux côtés de certaines plantes vivrières, dont le sorgho, le millet, le riz, les pommes de terre et le manioc. Bovins, moutons, chèvres et chameaux sont élevés et la pêche est pratiquée dans le lac Tchad. Pendant les périodes de sécheresse, le pays demande une aide alimentaire afin de répondre aux besoins en la matière.

Natron et uranium sont les principaux minéraux du pays, et du pétrole est actuellement produit dans plusieurs bassins, principalement situés dans la moitié sud du pays et reliés par un pipeline au port camerounais de Kribi.

Le pastoralisme et la transhumance des éleveurs dans de vastes régions, avec des mouvements transfrontaliers entre le Cameroun, la Centrafrique et le Tchad, sont des pratiques bien établies. Les grands troupeaux de bétail se déplacent dans le pays et s'installent dans différentes zones, souvent dans les aires de répartition des éléphants. Les nomades sont souvent équipés d'armes à feu obtenues illégalement afin de protéger leurs bêtes et de braconner de petites espèces sauvages de manière régulière. En général, ils vivent à proximité immédiate des éléphants et occupent souvent les seules sources d'eau disponibles, en particulier à la fin de la saison sèche (par ex. RF de Binder-Léré, Heban et Guélandeng-Bouso). Dans certains lieux, des milliers de bêtes utilisent les mêmes ressources que les éléphants et le phénomène d'installation incontrôlée des communautés nomades est en hausse.

### 3.2.3 Attitude négative envers les éléphants

Dans de nombreuses régions où les éléphants sont encore présents au Tchad, il demeure une image culturelle et éthique positive significative, inhérente à leurs qualités intrinsèques et à leur valeur pour les générations futures. Cependant, il est très préoccupant que les conflits homme-éléphant (CHE) liés aux terres et aux ressources, s'ils ne sont pas gérés efficacement et rapidement à tous les niveaux nécessaires, puissent entraîner une dégradation de cette bonne volonté.

Une attitude négative à l'encontre des éléphants se développe dans certaines régions, principalement là où les CHE sont fréquents (par ex. régions de Guélandeng-Bouso, Binder Léré, du lac Chad ou de Dembo). Les dommages occasionnés par les éléphants dans les champs, la perte de récoltes ou de réserves de céréales, les dégâts sur les vergers, et même la perte de vies humaines, combinés à la réaction d'autorités, sont à l'origine de cet état d'esprit négatif. Cela peut conduire, et a conduit certaines communautés à soutenir le braconnage organisé des éléphants dans leur région.

Les approches permettant de réduire les conflits comprennent : une meilleure gestion des terres, des clôtures électrique, des méthodes d'avertissement et de dissuasion précoces au niveau des fermes, et une chasse « contrôlée » ; aucune méthode ne fonctionne toutefois à elle seule dans tous les cas,

mais il convient que les professionnels soient informés, correctement formés et réactifs. Les programmes d'indemnisation sont perçus comme importants pour les conditions de vie et la bonne volonté des familles touchées, mais sont de potentielles sources d'inefficacité et de corruption.

Au Tchad, il n'y a pas de plan clair en la matière et les critères d'indemnisation sont mal définis. Le système central de surveillance et de couverture des CHE n'est pas en place et l'étendue réelle des conflits est inconnue.

Si une politique de gestion de l'utilisation des terres est mise en œuvre, elle agira comme solution préventive à long terme. L'aspect environnemental, en particulier en ce qui concerne les éléphants, est rarement pris en compte dans les politiques tchadiennes d'utilisation des terres régionales et l'échange d'informations entre les différents ministères et les agences nationales est insuffisant.

Le Fonds spécial en faveur de l'environnement, établi en 1998 (Loi n° 014/PR/98 du 17 août 1998), a été rendu opérationnel en 2012 (décret n° 168/PR/PM/MERH/2012), et des contributions provenant du gouvernement, des taxes sur les services environnementaux, des agences de tourisme commerciales, des ONG, ainsi que des acteurs locaux, devraient être perçues comme un moyen de financer la préservation des éléphants ainsi que les projets de réduction des CHE dans le futur.

### **3.2.4 La contribution des éléphants aux moyens d'existence locaux - des avantages socio-économiques inadéquats**

Les avantages, en termes de moyens de subsistance, de la préservation de l'habitat des éléphants sont perçus comme importants pour générer et entretenir l'estime et la valeur de l'espèce, ainsi que contrebalancer le coût de l'utilisation alternative des terres. Ces bienfaits potentiels tombent dans deux domaines principaux : 1) partage des recettes des AP avec les propriétaires terriens locaux, et 2) génération directe de revenus par les communautés et les propriétaires eux-mêmes.

Actuellement, les AP du Tchad ne génèrent aucun revenu qui puisse être partagé directement avec les propriétaires terriens locaux et cette option ne devrait être considérée comme applicable qu'à long terme. Les revenus directs sont nettement plus applicables, en particulier dans les régions où les éléphants vivent dans des AP soutenues par des projets internationaux avec des budgets appropriés. Pour le moment, seul le parc national de Zakouma et, dans une moindre mesure, ceux de Manda et Sena Oura, sont en mesure d'assurer des revenus locaux directs à travers l'embauche à plein temps (gardes, gestion du parc, personnel de camp touristique, etc.) et à temps partiel (saisonniers, contrats spéciaux), le soutien à l'économie locale par l'achat de produits et matériaux locaux, ainsi que le développement de programmes pour l'utilisation durable des ressources naturelles par les communautés.

La production de revenus par les propriétaires terriens grâce à une Gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) et à des initiatives d'utilisation de la terre bénéfiques aux éléphants sont perçues comme plus viables et directement valorisantes, permettant aux individus et aux groupes de contrôler leur niveau de responsabilité, d'investissement et de retour. Les autres sources d'aide comprennent les ONG, qui offrent des possibilités de formation, de travail, ainsi que des solutions de financement et des sources de revenu innovantes, telles que des fonds fiduciaires avec des donateurs locaux et internationaux, des fondations et des Services de paiement écosystémiques (SPE). Les avantages plurisectoriels et concrets en matière d'éducation (écoles, bourses) et

d'infrastructure (cliniques, routes) liés à la préservation des éléphants devraient également être favorisés (Litoroh et al., 2012).

### **3.2.5 Les défis institutionnels, le manque de capacité et la responsabilité des parties prenantes**

Le gouvernement a subi un changement institutionnel lié à la préservation de la nature, mais la croissance de la population a énormément contribué à la disparition de l'habitat naturel et à la fragmentation des populations d'éléphants, avec une hausse des conflits homme-éléphant. En même temps, la transformation et le développement de certaines aires protégées au Tchad, conjuguées aux initiatives transfrontalières et à leur impact économique régional, a intensifié la reconnaissance du rôle joué par les éléphants.

Très peu d'AP disposent de plan de gestion. Sur le terrain, la DCBPNC est tributaire de 20 secteurs fauniques (DCBPNC 2014) et de 8 délégations régionales (qui dépendent du secrétariat général du ministère). Cette double hiérarchie n'est parfois pas fonctionnelle (UICN/PACO, 2008). Cette structure est obsolète et inadaptée aux réalités actuelles. Les éléphants et autres espèces sauvages sont concentrés dans quelques petites niches, généralement soumises à la pression humaine. Le personnel est également souvent dispersé loin de ces zones, avec très peu de ressources, et n'est donc pas toujours en mesure d'agir efficacement. Enfin, l'exclusion des communautés locales des procédures de création et de gestion des AP peut entraîner une vision négative de la politique de préservation.

Le budget alloué par l'État au DCBPNC est très limité, et la majorité des actions sur le terrain sont entreprises avec l'aide de partenaires techniques et financiers : UE et AP dans le Parc National de Zakouma, FEM et UNDP dans celui de Manda, GTZ/GIZ en RF de Binder-Léré, Coopération française, GTZ et FEM dans le parc national de Sena Oura, ou le secteur privé dans les zones de chasse.

Il existe un besoin manifeste de renforcer les capacités des agents et cadres de la DCBPNC à tous les niveaux, et notamment les méthodes anti-braconnage, le développement et l'entretien de la base de données, le secteur du développement social (pour la formation et la communication avec les propriétaires terriens et les organisations communautaires de gestion et surveillance des éléphants, GCRN), le Contrôle des animaux à problème (CAP), la réduction des CHE, les clôtures, la surveillance et la recherche. Le recyclage régulier du personnel retiendrait ses compétences et alignerait ses capacités avec les techniques émergentes. Les propriétaires terriens, et a fortiori les communautés, ont besoin de formation en petit entrepreneuriat et gestion de la conservation, collecte de fonds, gestion financière et de projet, surveillance et évaluation, gestion des clôtures, réduction des CHE, lutte contre le braconnage et bonne gouvernance. Comme indiqué, le DCBPNC n'est pas actuellement en mesure d'assurer la plupart de ces formations et ne peut fournir d'équipement. Des échanges devraient être organisés pour le personnel du DCBPNC et les membres des communautés avec des visites éducatives dans d'autres zones bien gérées au Tchad (par ex. le PN de Zakouma) ou dans d'autres pays avec des programmes réussis (Kenya, Afrique du Sud). Il convient que les autres ministères intègrent les questions de préservation dans leurs programmes.

Le mandat de gestion des éléphants du DCBPNC est reconnu ; il est chargé d'identifier les priorités dans le cadre de procédures consultatives et de soutenir les parties prenantes à tout niveau,

responsabilisant les propriétaires terriens et fusionnant les activités des autres agences gouvernementales nationales et internationales. Les gens attendent du DCBPNC qu'il soutienne les initiatives communautaires, assure la sécurité face aux braconniers et aux CHE, et entretienne les partenariats avec les organismes d'entraide communautaire (OEC), les associations communautaires de protection de la faune, les ONG et autres services gouvernementaux. Le rôle des propriétaires terriens est perçu comme crucial pour la préservation de l'habitat des éléphants, et l'amélioration ainsi que la bonne définition de leurs droits décisionnaires sont grandement nécessaires. En même temps, les propriétaires terriens ont des responsabilités vis-à-vis de la préservation des populations d'éléphants et de leurs habitats, de même qu'en terme de coopération avec le DCBPNC. Les autres services gouvernementaux devraient se synchroniser avec le DCBPNC, en reconnaissant la préservation comme une utilisation légitime de la terre, et intégrer la conservation « grand public » à leurs opérations, notamment à travers l'éducation dans les programmes scolaires. Les ONG et le secteur privé devraient participer à la collecte de fonds, à la formation et à la promotion d'un dialogue honnête et ouvert – liant les bonnes pratiques de préservation nationales et internationales au développement communautaire.

Les connaissances sur les populations d'éléphants du Tchad et leur histoire sont très limitées. Aucune étude systématique n'a été entreprise dans le passé, hormis dans le parc national de Zakouma. L'évaluation des tendances se fonde généralement sur des estimations et de sporadiques observations par les communautés et administrations locales. En 2013, le projet de fonder un Centre national de protection des éléphants (CNPE) dans la capitale fut initié par le MAE-DCBPNC et African Parks (AP), avec le début des premières études systématiques des populations d'éléphants la même année. En dehors de l'écosystème de Zakouma, sept groupes d'éléphants sont équipés de colliers satellite et sont surveillés quotidiennement. La base de données centrale est une composante du CNPE, rassemblant et étayant les informations obtenues avec les colliers dans les différentes régions. Le système mis en place est encore en cours de développement, mais il fournit déjà de nouvelles informations précieuses sur le mouvement des animaux et leur lien avec les communautés alentour.



4

# STRATÉGIE

## 4. STRATÉGIE

Il est nécessaire de s'assurer que les objectifs de gestion des éléphants répondent à des critères politiques, sociaux, techniques, économiques, écologiques et institutionnels (MT-NDCA, 2010).

La priorité en matière de sauvegarde des éléphants pour les dix années à venir est d'établir fermement la protection des éléphants suite à la réduction drastique de leur nombre au cours des dernières décennies, et de mettre en place des initiatives pour sécuriser les régions où vivent les éléphants en améliorant leurs relations avec les communautés locales avec lesquelles, ils partagent le même habitat.

Cette stratégie s'étend sur cinq ans, et fixe des objectifs mesurables. En atteignant ces objectifs, on réalisera des progrès dans l'accomplissement de l'objectif à Visée de long terme. Cette stratégie identifie un certain nombre d'Objectifs Stratégique dans 5 axes stratégique:

- I. Protection**
- II. Expansion de la population et aménagement de leur habitat**
- III. Recherche et surveillance au profit de la gestion**
- IV. Gestion et atténuation des Conflits homme- éléphants**
- V. Mesures d'encouragement**
- VI. Renforcement des Capacités**
- VII. Coordination et soutien**

Il est essentiel de réaliser tous ces Objectifs Stratégiques pour réussir à atteindre le But global.

La Stratégie liste un certain nombre d'Objectifs à atteindre qui sont des étapes mesurables qui décrivent ce qui doit être effectué pour atteindre chaque Objectif Stratégique Clé. Ces objectifs à atteindre doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis (SMART).

Chaque Objectif à atteindre est également accompagné d'une liste d'Actions qui doivent être effectuées pour atteindre un objectif en particulier. De plus, des Indicateurs de succès sont définis pour chaque Action, ce qui aide à définir le but de chaque Action, et à déterminer quand une Action a été effectuée avec succès par les individus ou organisations (Acteurs) responsables des Actions.

Tableau 6: Vue d'ensemble de la Stratégie Nationale de Sauvegarde et de Gestion des Éléphants du Tchad (2014 – 2019).

| <b>VISION A LONG TERME</b>   |   |  |   |  |   |   |
|--|---|--|---|--|---|---|
| Un avenir sans danger pour les populations d'éléphants du Tchad et leur habitats, fondé sur une coexistence pacifique et bénéfique avec les hommes   |   |  |   |  |   |   |
| <b>BUT GLOBAL (5 ANS)</b>  |   |  |   |  |   |   |
| Maintenir ou accroître les effectifs d'éléphants et leur répartition dans des zones appropriées, améliorer la sécurité pour les éléphants, réduire le trafic illégal d'ivoire, réduire les conflits homme-éléphant et faire augmenter la valeur des éléphants pour les humains, leur habitat et le développement national. |   |  |   |  |   |   |
| <b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b>  |   |  |   |  |   |   |
| Résultats à obtenir en cinq ans  |   |  |   |  |   |   |
| OBJECTIF 1   | OBJECTIF 2  | OBJECTIF 3   | OBJECTIF 4  | OBJECTIF 5   | OBJECTIF 6  | OBJECTIF 7  |
| <b>Protection</b>  | <b>Expansion de la population et aménagement de leur habitat</b>  | <b>Recherche et surveillance au profit de la gestion</b>   | <b>Gestion et atténuation des Conflits homme-éléphants</b>                | <b>Mesures d'encouragement</b>   | <b>Renforcement des Capacités</b>   | <b>Coordination et soutien</b>  |
| Protéger les populations d'éléphants en ramenant le braconnage et le trafic illégal d'ivoire à un niveau minimal par le renforcement de l'application de la loi  | Entretien et élargir la population d'éléphants dans un habitat approprié et identifier les actions de gestion nécessaires lorsque des éléphants vivent dans des habitats non appropriés | Initier le système national de surveillance et mener des recherches prioritaires afin de fournir l'information nécessaire à une gestion et à une conservation adaptative des éléphants | Élaborer et mettre en place une stratégie nationale d'atténuation des CHE | Octroyer des avantages significatifs capables d'encourager les intervenants et les communautés locales à tolérer, à protéger et à intégrer les éléphants | Renforcer les capacités pour la gestion et la conservation des éléphants au Tchad | Élaborer et appliquer une approche intersectorielle et un cadre de coordination afin de soutenir les décideurs et les intervenants et d'améliorer la prise de décision et les actions |
| But  | But   | But  | But   | But  | But   | But   |
| Actions  | Actions   | Actions  | Actions   | Actions  | Actions   | Actions   |

## 4.1. VISION

Il est nécessaire de trouver des moyens pour que les éléphants et les humains puissent partager le territoire, avec des zones établies grâce à une planification participative au niveau politique local et plus large, soutenue par la législation nationale. Ces zones comprendront : des zones de préservation, dont des zones d'habitat principal prioritaires pour les éléphants et autres animaux, des zones tampons, et des couloirs de migration, dont des espaces mixtes, où la protection des intérêts humains est prioritaire, et avec des zones sans éléphants destinées aux humains uniquement. La seule perspective d'avenir pour les éléphants et les humains du Tchad est la coexistence.

**Vision :** Un avenir sans danger pour les populations d'éléphants du Tchad et leur habitats, fondé sur une coexistence pacifique et bénéfique avec les hommes.

## 4.2. BUT GLOBAL

Pour dire les choses simplement, la population d'éléphants du Tchad n'est pas en sécurité, n'est pas très nombreuse, et est en diminution constant. La priorité principale devrait être de protéger les populations d'éléphants suite à la récente période de braconnage sévère, de réduire les conflits entre humains et éléphants, et d'obtenir des habitats grâce à des accords avec les communautés.

Il est maintenant évident qu'il faudrait accorder plus d'importance aux partenariats, aux accords, et à la planification participative de l'utilisation du territoire avec les communautés et les propriétaires de terrains à l'échelle locale. Il faut tenter d'atteindre la décentralisation des fonctions et des droits d'utilisation de terrain autant que possible, avec des accords pour l'entretien des habitats. A un niveau politique et gouvernemental plus élevé, il faudrait qu'il y ait de nouveaux efforts entretenus pour harmoniser les législations, les politiques et les pratiques entre les différents secteurs dans le but de parvenir à instaurer une autorité reconnue en matière de préservation des ressources naturelles en général et de préservation des éléphants en particulier.

**But global :** Maintenir et élargir les effectifs d'éléphants et leur répartition dans des zones appropriées, améliorer la sécurité pour les éléphants, réduire le trafic illégal d'ivoire, réduire les conflits homme-éléphant et faire augmenter la valeur des éléphants pour les humains, leur habitat et le développement national.

### 4.3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

*« Quelqu'un, quelque part, a trouvé une solution ! »*



### 4.3.1 Protection

#### Raisonnement

Le Tchad, ainsi que ses partenaires nationaux et internationaux, ont pris d'importantes mesures pour la protection de la population d'éléphants au cours des trois dernières années. De nombreux intervenants ont salué le partenariat public-privé entre le gouvernement et African Parks, qui a permis d'assurer la sécurité des éléphants du parc national Zakouma et qui a eu pour résultat le développement d'une plus grande collaboration pour la protection des éléphants au Tchad. L'une des initiatives principales qui devraient permettre une meilleure protection des éléphants est la création du Centre National de Protection des Eléphants (CNPE) établi à Ndjamena et la pose de colliers GPS sur 8 populations d'éléphant différentes au Tchad. Leur surveillance continue ainsi que les informations recueillies par le CNPE marquent le début d'une nouvelle ère, et il est prévu de développer le CNPE encore plus au cours des années à suivre. Un Bureau de Renseignements sera établi et permettra une meilleure collecte d'informations au niveau national comme international, non seulement grâce aux numéros d'appel gratuits mis en place, mais également en tant qu'élément du système de surveillance et d'analyse plus important du CNPE. Les autres objectifs qui devront être atteints pour garantir la protection des éléphants sont la mise en place de protocoles spécifiques pour la collecte de données sur la présence des éléphants, le braconnage, les conflits entre humains et éléphants, le trafic d'ivoire, ainsi que les patrouilles et autres activités d'application de la loi. En plus de ces objectifs, il faudra également évaluer toutes les agences de police et les forces de sécurité pertinentes pour maximiser l'utilisation et l'efficacité des ressources humaines. Les communautés devront être incluses dans ce processus et il faudra établir et maintenir des communications régulières entre tous les intervenants.

Pour accompagner ces mesures, il faudra effectuer les modifications législatives et de politique nécessaires (durcir la loi contre le braconnage et le trafic illégal, une planification efficace de l'utilisation du territoire, et des évaluations de l'impact sur l'environnement – EIE), gérer la sécurité des stocks d'ivoire pour éviter que des trophées passent sur le marché noir, et améliorer la surveillance des éléphants en utilisant les technologies appropriées (poser des colliers GPS sur des groupes d'éléphants, y compris les populations inter-frontalières). Il faudra considérer la création d'espaces de circulation sécurisés et de zones de dispersion (avec l'approbation de la communauté), pour sauver / transférer des petits groupes d'éléphants isolés et renforcer l'application de la loi (utilisation de chiens) aux points d'entrée et de sortie du territoire.

Tableau 7: Cibles, actions, chronogramme, acteurs et indicateurs de protection et de maintien de l'ordre

| Cible  | Action   | Chronogramme   | Acteurs  | Indicateurs   |
|--|--|--|--|---|
| 1.1 Le Centre National de Protection des Eléphants (CNPE) est intégré dans l'administration nationale et est fonctionnel   | 1.1.1 Intégrer le CNPE dans l'administration du MAE  | 2015   | MAE  | Le CNPE est incorporé dans l'organigramme du MAE, personnel nommé, existence d'un décret ou d'un arrêté   |
|  | 1.1.2 Mettre en place le Bureau de renseignements et le réseau de renseignements du CNPE   | 2015   | DCBPNC, organismes de conservation               | Le Bureau de renseignements du CNPE est en place et fonctionnel, employés sur place, système de renseignement fonctionnel, investigations, rapports |
|  | 1.1.3 Développer et mettre en place les procédures et termes de références nécessaires du CNPE   | 2014   | DCBPNC, organismes de conservation               | Les procédures et les termes de références sont élaborés et appliqués (documents disponibles)   |
|  | 1.1.4 Sélectionner et employer tout le personnel nécessaire pour le CNPE   | 2015   | DCBPNC, organismes de conservation               | Personnes employées (contrats ou actes de recrutement disponibles)  |
|  | 1.1.5 Employer des moniteurs de CNPE communautaires  | À partir de 2015   | DCBPNC, organismes de conservation               | Nombre de moniteurs employés  |
|  | 1.1.6 Mettre en place un système de communication entre le CNPE et tous les intervenants des zones de répartition des éléphants  | À partir de 2015   | DCBPNC, organismes de conservation               | Le CNPE est connu de tous les intervenants et les communications sont établies (matériel de communication disponible et fonctionnel)                |
|  | 1.1.7 Préparer le budget de fonctionnement du CNPE pour les cinq années à venir et s'assurer de sa disponibilité.  | 2014   | DCBPNC, organismes de conservation               | Documents du budget disponible  |
|  | 1.1.8 S'assurer de la présence de tout l'équipement nécessaire au bon fonctionnement du CNPE et de ses employés sur le terrain   | À partir de 2015   | DCBPNC, organismes de conservation               | Matériel et équipement validés, achetés et distribués au personnel  |
|  | 1.1.9 Créer un réseau comprenant toutes les ONG locales, nationales et internationales qui travaillent sur le problème des éléphants au Tchad et assurer l'échange actif d'informations. | À partir de 2015   | CNPE, MAE, organismes de conservation            | Réseau établi et système de communications régulières mis en place  |
|  | 1.2 Réduire la proportion d'éléphants tués illégalement (PIKE) par an  | 1.2.1 Evaluer l'efficacité de la sécurité et les besoins dans les zones de répartition des éléphants | 2015   | MAE-DCBPNC-DFLCD & organismes de conservation   |
| 1.2.2 Préparer et mettre en place les évaluations et le plan de restructuration des ressources humaines pour les employés MAE qui travaillent dans une zone de répartition des éléphants |  | À partir de 2015   | MAE  | Rapports d'évaluation et de restructuration disponibles   |
| 1.2.3 Déployer des unités de gardes (dont des brigades mobiles) de façon efficace dans les zones à risques   |  | À partir de 2015   | MAE - DCBPNC - DFLCD, Organismes de conservation | Des rapports sur la fréquence des patrouilles sont produits et stockés sur une base de données centrale, rapport d'évaluation annuel                |
| 1.2.4 Créer un réseau de renseignements connecté au Bureau de renseignements du CNPE, en particulier dans les régions à haut risque  |  | À partir de 2015   | MAE-DCBPNC, organismes de conservation           | Système d'information en place et connecté au Bureau de renseignements CNPE   |

Tableau 7: Cibles, actions, chronogramme, acteurs et indicateurs de protection et de maintien de l'ordre

| Cible   | Action  | Chronogramme  | Acteurs   | Indicateurs  |   |
|---|---|---|---|--|---|
| 1.2 Réduire la proportion d'éléphants tués illégalement (PIKE) par an | 1.2.5 Former les employés MAE et des unités de police clés dans les zones de répartition des éléphants à la collecte de données, à l'utilisation du GPS, de cartes et de radio, et aux communications.  | 2015  | Organismes de conservation  | Nombre des agents formés   |   |
|   | 1.2.6 Déployer des patrouilles de manière proactive dans toutes les régions de distribution des éléphants, recueillir de manière constante des informations exactes sur les déplacements des patrouilles, les activités illégales/le braconnage, les observations d'espèces menacées, et l'analyse et la mise à jour des cartes opérationnelles | À partir de 2015  | MAE et organismes de conservation qui travaillent dans des domaines spécifiques | Nombre et fréquence des patrouilles effectuées. Les patrouilles sont déployées de manière régulière et un système de rapports est mis en place. Une base de données a été créée et est entretenue par le CNPE. |   |
|   | 1.2.7 Suivre les populations d'éléphants vulnérables / importantes par satellite pour des raisons de sécurité (lutte contre le braconnage et la sécurité alimentaire)   | À partir de 2014  | Organismes de conservation  | Un certain nombre de collier GPS ont été posés sur les populations d'éléphants principales du Tchad, une surveillance quotidienne est assurée.   |   |
|   | 1.2.8 Commencer à recueillir des informations sur le commerce de l'ivoire, l'interdiction du commerce de l'ivoire   | À partir de 2015  | MAE - DCBPNC  | Des données sont recueillies et fournies au DCBPNC de manière régulière par le Bureau de renseignement du CNPE. Rapport mensuels   |   |
|   | 1.2.9 Renforcer les points d'entrée et de sortie du territoire du pays avec des formations en recherche et détection (formations pour les douanes, la police, agents forestier...)  | 2015 - 2016   | MAE - DCBPNC, Services d'investigation  | Nombre de postes créés et nombre d'agents formés   |   |
|   | 1.2.10 Etablir des mécanismes de communication et de collaboration entre les douanes, la police, l'armée et le DCBPNC-CNPE pour réduire le trafic d'ivoire illégal  | À partir de 2015  | DCBPNC, CNPE, douanes, police, représentants de l'armée, intervenants concernés | Protocoles d'accord de collaboration établis   |   |
|   | 1.2.11 Collaborer avec d'autres initiatives d'ONG telles qu'EAGLE pour combattre le trafic d'ivoire illégal   | À partir de 2016  | DCBPNC, EAGLE ou autres ONG   | Protocoles d'accord de collaboration établis   |   |
|   | 1.3 Une législation et un maintien de l'ordre renforcés   | 1.3.1 Revoir les lois nationales existantes et recommander les textes d'application pour obtenir des peines minimales substantielles contre la chasse à l'éléphant illégale, et la possession ou le commerce de produits illégaux issus des éléphants | À partir de 2015  | MAE - DCBPNC   | Texte d'application produit                                 |
|   |   | 1.3.2 Renforcer et rendre plus opérationnelle la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux du MAE pour une meilleure coordination des procédés légaux avec les juges.   | À partir de 2015  | MAE  | Nombre d'agents formés en matière de poursuites judiciaires |
|   |   |   |   |  |   |

Tableau 7: Cibles, actions, chronogramme, acteurs et indicateurs de protection et de maintien de l'ordre

| Cible   | Action  | Chronogramme     | Acteurs   | Indicateurs   |
|---|---|------------------|---|---|
| 1.3 Une législation et un maintien de l'ordre renforcés   | 1.3.3 Mener un programme de sensibilisation pour les membres du système judiciaire en matière de protection de la faune et de la flore.   | À partir de 2015 | MAE   | Nombre des réunions effectuées et nombre de juges sensibilisés  |
|   | 1.3.4 Promouvoir un dialogue régulier avec les états africains pour harmoniser leur position sur les problèmes liés au commerce des éléphants, leur politique et leur législation | À partir de 2015 | DCBPNC, MAE, autres ministères concernés                                      | Meilleure communication, notes des réunions et plans d'action   |
|   | 1.3.5 Faire pression pour obtenir un moratoire continu du commerce de l'ivoire d'éléphants dans la communauté internationale CITES  | À partir de 2014 | DCBPNC, MAE, organismes de conservation locaux et internationaux              | Les éléphants restent cités dans les annexes I et II de la CITES  |
| 1.4 Un système de collecte de données sur les mouvements d'ivoire et utilisation efficace de celles-ci pour le contrôle du trafic illégal est | 3.4.1 Etablir des procédures de gestion de l'ivoire et de rapportage sur le commerce de l'ivoire  | 2015             | DCBPNC, Bureau de renseignement du CNPE, organismes de conservation           | Procédures développées et mises en place  |
|   | 3.4.2 Créer un Stock d'Ivoire National officiel avec un système de surveillance et de sécurité robuste (avec l'aide de TRAFFIC si nécessaire)                                     | 2015             | DCBPNC, organismes de conservation  | Stock d'Ivoire National établi et système de surveillance en place                                      |
|   | 3.4.3 Former l'équipe du Bureau de renseignements du CNPE à l'analyse et l'interprétation des données sur le commerce de l'ivoire   | A partir de 2015 | DCBPNC, organismes de conservation  | Nombre d'agents ou de personnes de l'équipe du Bureau de renseignements du CNPE formés                  |
|   | 3.4.4 Collaborer avec les initiatives d'ONG telles qu'EAGLE pour combattre le commerce illégal de la faune et flore   | 2015             | DCBPNC  | Nombre d'arrestations, poursuites et condamnations. Documents de protocole de Collaboration disponibles |
| 1.5 Une plus grande implication des communautés   | 1.5.1 Mener des programmes de sensibilisation sur les crimes et les lois liés à la faune et flore dans les régions principales de répartition des éléphants                       | À partir de 2015 | MAE-DCBPNC-DFLCD, organismes de conservation                                  | Nombre des personnes touchées et Programmes de sensibilisation établis                                  |
|   | 1.5.2 Mener des programmes de sensibilisation à la protection et la sauvegarde de la faune et flore dans les écoles   | À partir de 2014 | Organismes de conservation  | Nombre d'établissements scolaires touchés/sensibilisés. Nombre d'élèves sensibilisés                    |
| 1.6 Une meilleure protection transfrontalière des éléphants   | 1.6.1 Engager une collaboration formelle entre MAE-DCBPNC et le Bureau Central National d'INTERPOL (BCN/INTERPOL)   | À partir de 2015 | MAE, DCBPNC, Interpol   | Nombre de réunions avec le Comité Technique des Chefs de Police de l'Afrique Centrale (CCPAC)           |
|   | 1.6.2 Améliorer les collaborations transfrontalières, établir un réseau   | À partir de 2015 | DCBPNC, RAPAC, COMIFAC, autorités de protection de la faune et flore voisines | Existence des protocoles d'accord, flux d'informations vers le CNPE                                     |

### 4.3.2 Expansion de la population et aménagement de leur habitat

#### Raisonnement

Les populations d'éléphants peuvent se retrouver confinées du fait du braconnage ou des conflits avec les humains pour l'occupation du territoire. Cela force les éléphants à retourner et rester dans des Aires Protégées ou zones "sécurisées", un processus que l'on appelle "compression", mais qui peut être décrit plus précisément comme une "restriction de mouvements" ou "fuite face aux menaces". La répartition des éléphants au Tchad a actuellement été réduite à son minimum, et devrait par la suite s'étendre à des zones abandonnées suite à une amélioration de leur sécurité et une augmentation de leur population.

La restauration de la population d'éléphants dans ces zones serait profitable à l'homme du fait du rétablissement des processus écologiques dans ces écosystèmes dans lesquels l'éléphant joue un rôle clé, assurant des espaces grandissant pour les peuples traditionnellement nomades et leur bétail, plutôt que l'actuel empiétement sur les buissons et la contraction de leur territoire. Les éléphants permettraient de tirer ces communautés de la pauvreté grâce à la combinaison d'une amélioration de la productivité de l'écosystème pour les ruminants broutant, une meilleure infrastructure, et des possibilités alternatives de revenus grâce au tourisme. Cette protection des zones d'habitation des éléphants au niveau local doit être accompagnée de politiques et de législations régissant la zone et l'utilisation des terres. Les acteurs de la sauvegarde ont affirmé que 'l'intégration verticale', l'implication dans le développement des politiques, des législations et de l'organisation à tous les niveaux, des niveaux nationaux et régionaux au niveau local avec les communautés et les propriétaires de terrain, est essentielle à la réussite d'un projet. Ce processus doit être entièrement participatif, avec des retours des deux côtés, du haut vers le bas et du bas vers le haut (Litorohet al., 2012).

La connaissance des populations d'éléphants au Tchad est toujours insuffisante, et il est nécessaire de recueillir plus de données, dont des informations sur les mouvements de populations transfrontalières. Une population d'éléphants en bonne santé dans un habitat sécurisé et adapté avec peu de perturbations devrait se maintenir à un taux de croissance annuelle de 2%. La population du parc national de Zakouma a bien commencé avec 21 éléphanteaux nés en 2013 après plusieurs années de suppression de la reproduction. D'autres populations à Lac Fitri, Lac Tchad – DoumDoum, Binder Léré ou Nguélandeng-Boussou ont montré une reproduction et une constitution du troupeau saines. Cependant, nous n'avons pas suffisamment de données pour évaluer leurs tendances démographiques. S'ils restent en sécurité, leur population augmentera et les éléphants commenceront à explorer de nouveaux espaces. Le gouvernement et les communautés devront être prêts à faire face à cette dispersion, et une planification de l'utilisation des terres devra être mise en place.

Le but principal de la gestion doit être de maintenir la mobilité des populations grâce à la préservation de couloirs de circulation sur les espaces partagés entre les humains et les éléphants. Mais il faudra à un moment se poser la question : y a-t-il – ou devrait-il y avoir – un avenir pour cette population d'éléphants ? S'il n'y a pas de perspectives réalistes de rattachement de ces espaces à des habitats d'éléphants adjacents, pour que les déplacements saisonniers soient possibles, et si les conflits entre humains et éléphants augmentent et deviennent inévitables, alors il faudra sérieusement considérer la possibilité de retirer une partie ou la totalité des éléphants de la région. Ce n'est pas une décision à prendre à la légère, mais elle est préférable aux coûts financiers et aux effets sur les éléphants qu'engendrerait la gestion intensive nécessaire pour les faire rester dans cet espace dans ces conditions. (Litorohet al., 2012).

Tableau 8: Cibles, actions, chronogramme, acteurs et indicateurs de l'expansion de la population et de l'entretien de l'habitat

| Cible  | Action  | Chronogramme     | Acteurs  | Indicateurs   |
|--|---|------------------|--|---|
| 2.1 Les populations d'éléphants et leur répartition dans l'espace sont connues   | 2.1.1 Identifier toutes les zones de répartition des éléphants au Tchad et évaluer la taille de la population (quand il n'y a pas de données suffisantes)   | À partir de 2014 | DCBPNC, organismes de conservation   | Un certain nombre de zones de répartition des éléphants sont connues, on connaît le nombre d'éléphants dans chaque population, les zones prioritaires sont identifiées, des cartes et des documents sont produits et communiqués à travers le système de prise de décisions |
| 2.2 Le nombre d'éléphants augmenté de 2% par an dans les populations dont le nombre est connu et pour lequel un habitat propice au rétablissement existe (Zakouma, Fitri, DoumDoum, Binder, Chari) | 2.2.1 Identifier et sécuriser les zones de distribution des éléphants   | À partir de 2015 | DCBPNC, ministères gouvernementaux concernés, organismes de conservation et de développement                         | Le nombre de zones prioritaires identifiées (Probablement uniquement le parc national Zakouma, peut-être Binder Lere, Fitri et DoumDoum). Distance de fuite réduite. Fréquence de braconnage réduite. Nombre de carcasses réduit (rapports d'activité)                      |
|  | 2.2.2 Obtenir le soutien et la participation de la communauté   | 2015 - 2019      | DCBPNC, organismes de conservation et de développement, administration locale, dirigeants traditionnels              | Une attitude positive de la communauté est établie dans les zones clés grâce à des programmes de sensibilisation (Zakouma, Binder Lere, Fitri)  |
| 2.3 Couloirs de migration et zones tampons identifiés  | 2.3.1 Inventorier les couloirs de migration et les zones tampons potentiels et les classer par ordre de priorité  | À partir de 2015 | DCBPNC, organismes de conservation   | Nombre des couloirs de migration et zones tampon identifiées et classées par ordre de priorité  |
|  | 2.3.2 Obtenir la participation, le soutien politique et de la communauté dans les zones cibles de répartition des éléphants, les couloirs et les zones tampons                                      | À partir de 2015 | DCBPNC, ministères concernés, organismes de conservation et de développement, communautés et administrations locales | Une attitude positive de la communauté est établie grâce à des programmes de sensibilisation, de l'éducation environnementale, des sondages, etc.   |
| 2.4 Des actions de gestion pour les populations d'éléphants dans les zones à haut risque de conflits homme-éléphants sont mises en place   | 2.3.3 Intégrer les zones de répartition des éléphants et leurs couloirs de migration dans les Plans de développement locaux et nationaux  | 2015 - 2019      | DCBPNC   | Rapports EIE et documents de Plans de Développement disponibles   |
|  | 2.4.1 La durabilité de chaque population d'éléphants dans son espace d'habitat est évaluée  | 2015             | DCBPNC, organismes de conservation   | Rapport d'évaluation  |
|  | 2.4.2 Des actions de gestion, par exemple la translocation, clôtures ou GCRN sont planifiées et exécutées pour les populations d'éléphants dans les zones à haut risque de conflits homme-éléphants | À partir de 2015 | DCBPNC, organismes de conservation   | Actions de gestion mises en place   |

### 4.3.3 Recherche et surveillance au profit de la gestion

#### Raisonnement

L'acquisition de données adéquates pour gérer efficacement les populations d'éléphants est extrêmement importante. La surveillance est une activité essentielle dans la gestion des éléphants pour garantir que les objectifs de sauvegarde et de gestion soient atteints. Les éléments essentiels de la surveillance comprennent les tendances de la taille de populations, la protection et le maintien de l'ordre/loi, les conflits homme-éléphants et les problèmes de contrôle animaliers, les performances économiques, et les performances organisationnelles et institutionnelles (MT-NDCA, 2010).

Il n'y a qu'au parc national de Zakouma qu'un système de surveillance standardisé est utilisé, il n'y en a aucun dans les autres Aires Protégées du Tchad. Il n'y a aucun système de surveillance mis en place pour les populations d'éléphants en dehors des Aires Protégées. Des systèmes standardisés doivent être mis en place et renforcés / harmonisés entre les sites. La base de données centrale dans le cadre du CNPE doit être développée et un système de rapports réguliers doit être organisé. Les informations pertinentes recueillies doivent être communiquées aux intervenants concernés, ainsi qu'aux communautés locales.

La base de données centrale du CNPE doit recueillir des données sur :

- La présence/absence d'éléphants (chiffres)
- La mortalité des éléphants
- Les patrouilles et autres initiatives/rapports de missions sur le terrain
- Les arrestations/incidents
- La récupération d'armes
- Les saisies d'ivoire
- Les cas judiciaires en cours de traitement
- Les conflits entre humains et animaux, les problèmes de contrôle animaliers, etc.

Des informations doivent être fournies par tous les intervenants, les équipes de patrouille, les brigades mobiles, le personnel du MAE, les administrations locales et régionales, ainsi que les communautés locales. Des formations doivent permettre de garantir que les données seront fiables.

Le parc national de Zakouma tient une base de données des stocks d'ivoire depuis plusieurs années, cependant l'absence d'un Stock d'Ivoire National, correspondant aux réglementations de TRAFFIC doit être comblée aussi vite que possible et une base de données nationales spécialisée doit être mise en place. Cette collecte et gestion de données, pour la base de données centrale du CNPE, est la manière la plus sûre d'éviter la perte de données, comme cela est arrivé par le passé.

Il faut faire des recherches sur les moyens d'améliorer les méthodes de coexistence et de réduire durablement les conflits spécifiques à chaque site ; par exemple des barrières dissuasives, mais également des mécanismes comportementaux, tels que des produits chimiques irritants, des agents biologiques (abeilles), et des pratiques fermières et de récoltes respectueuses des éléphants. Les répercussions économiques des mauvaises récoltes, l'identification de l'impact des éléphants en relation avec les autres causes, les aspects financiers du rôle des éléphants dans la génération de revenus, et l'utilisation des terres dans les espaces où vivent les éléphants sont des aspects importants de la recherche. (Litorohet al., 2012).

Tableau 9: Cibles, actions, chronogramme, acteurs et indicateurs de gestion de surveillance et de recherche.

| Cible  | Action  | Chronologie   | Acteurs  | Indicateurs   |
|--|---|---|--|---|
| 3.1 Une base de données fonctionnelle comprenant toutes les données est mise en place                          | 3.1.1 Développer et mettre en place la base de données centrale du CNPE qui comprendra toutes les données importantes sur les éléphants           | A partir de 2014  | DCBPNC, organismes de conservation                       | Base de données disponible au CNPE  |
|  | 3.2 Un système de surveillance efficace périodique (tous les 2 à 4 ans) d'éléphants dans des zones clés est mis en place                          | 3.2.1 Effectuer un recensement aérien des populations d'éléphants clés tous les 2 à 4 ans, et quand le recensement est impossible, faire une estimation avec un sondage | Tous les 2-4 ans   | DCBPNC, organismes de conservation  |
| 3.3 Surveillance standardisée mise en place  | 3.3.1 Faire des tests de systèmes SMART dans les Aires Protégées principales au cours des deux années à suivre (Sena-Oura, Binder Lere, Zakouma?) | A partir de 2015  | DCBPNC, organismes de conservation                       | Nombres des personnes formées   |
|  | 3.3.2 Standardiser la surveillance de la mortalité des éléphants et les rapports dans tout le pays  | A partir de 2014  | DCBPNC, organismes de conservation                       | Rapports annuels sur la mortalité des éléphants produits et distribués          |
| 3.4 Les données obtenues grâce à la recherche et la surveillance dans la gestion des éléphants sont exploitées | 3.4.1 Evaluer et surveiller la fragmentation et les changements d'habitat de façon à la fois nationale et transfrontalière                        | A partir de 2015  | DCBPNC, CNPE, organismes de conservation et de recherche | Cartes et rapports disponibles  |
|  | 3.4.2 Identifier les zones critiques et mesurer le taux d'empiètement humain  | A partir de 2015  | DCBPNC, organismes de conservation et de recherche       | Nombre de zones critiques identifiées, cartes d'occupation des sols disponibles |
|  | 3.4.3 Etudier les mouvements des éléphants dans les zones identifiées   | A partir de 2014  | DCBPNC, organismes de conservation                       | Nombre de colliers posés sur des éléphants, rapports et cartes disponibles      |
|  | 3.4.4 Identifier les besoins de recherche/ manques d'informations critiques   | A partir de 2015  | DCBPNC, organismes de conservation et de recherche       | Rapports avec recommandations   |

### 4.3.4 Conflits homme - éléphants

#### Raisonnement

L'impact de la présence des éléphants sur la subsistance des hommes qui vivent dans leurs zones de répartition peut être sévère. Dans toutes les communautés où humains et éléphants coexistent, il existe des conflits d'importance plus ou moins grande. Les éléphants peuvent abîmer ou détruire les plantations, les réserves d'eau, les greniers, et les clôtures, et les gens peuvent parfois être blessés ou tués (Litorohet al., 2012).

Il est essentiel, pour que les éléphants soient tolérés dans les espaces qui sont également occupés par des humains, que leurs conséquences en coûts économiques et les pertes de biens soient minimisées dans le contexte de la vie rurale. Les éléphants et les hippopotames sont les espèces qui posent le plus de problèmes au Tchad, et ils sont à l'origine du plus grand nombre de conflits dans plusieurs Aires non-Protégées, en particulier dans la région Guélandeng – Bousso, Lac Tchad – Doum Doum, Binder Léré, Mbaimbokoum, Larmanaye, Dembo and Kamkel. Cela ne signifie pas qu'il n'y a aucun problème ailleurs, mais étant donné qu'il n'y a actuellement pas de base de données recueillant des informations sur les conflits entre humains et éléphants et les problèmes de contrôle animaliers, la situation réelle – zones sensibles de conflit- et sa gravité ne peuvent pas être évaluées. Les éléphants s'en prennent aux plantations plus fréquemment pendant la saison des récoltes (juillet – octobre) que pendant le reste de l'année.

Jusqu'à présent, il s'est révélé difficile d'apaiser les conflits de façon durable en Afrique, avec seulement quelques initiatives menées (certaines controversées) :

- Des méthodes de dissuasion dans les fermes (barrières de corde, feux de graisse de piment, champs gardés, plantations tampons, frontières des champs défrichées, utilisation de bruits, feu, et missiles aériens)
- Des pratiques fermières respectueuses des éléphants
- Déplacer les réserves d'eau (les animaux seront attirés hors de la région)
- Dispersion passive (les animaux sont autorisés ou encouragés à quitter la région)
- Barrières (clôtures, murs)
- Agents biologiques (abeilles / barrières de ruches)
- Produits chimiques irritants (répulsifs)
- Translocation (animaux problématiques ou familles/populations entières)
- Tirs d'armes
- Contraception
- Abattage de toute la famille ou de l'animal problématique (la solution la plus populaire pour régler les conflits entre les animaux et les hommes, quelle que soit l'espèce qui ait causé le conflit (MT-NDCA, 2010))

Chacune de ces méthodes ont leurs bénéfices et leurs coûts, les avantages et leurs conséquences indésirables.

L'abattage d'éléphants, que ce soit par les « officiers de contrôle » ou les citoyens touchés qui décident de régler les choses eux-mêmes, doit être approchée avec précaution, car les membres survivants de la population d'éléphants seront alarmés et/ou en colère. Ils associeront maintenant les hommes à la mort de leurs compagnons et il pourrait y avoir un risque d'augmentation des interactions agressives (Litoroh et al., 2012).

On peut parvenir à une réduction des conflits grâce à des méthodes spécifiques propres à chaque site, la mobilisation de groupes d'entraide parmi la population et la dissuasion, développer la capacité de la communauté à s'impliquer dans la gestion de la faune, la compensation et la prise en charge rapide des conflits, la mise en place de la responsabilité sociale des entreprises, et en soutenant les projets et les entreprises en rapport avec la nature. Il y a de nombreux défis à relever pour instaurer cette stratégie de manière effective, mais si on ne s'y attelle pas, les pertes à la sortie seront les éléphants, avec beaucoup de souffrances humaines au passage.

Tableau 10 : Cibles, actions, chronogramme, acteurs et indicateurs des conflits homme-éléphants.

| Cible  | Action  | Chronogramme   | Acteurs  | Indicateurs  |
|--|---|--|--|--|
| 4.1 Une système de collecte, d'évaluation et de gestion des données sur les conflits entre homme-éléphants (CHE) et des interventions compatibles est mis en place | 4.1.1 Créer une base de données centrale des CHE dans le cadre du CNPE  | 2015   | DCBPNC, organismes de conservation                     | Base de données CHE central disponible au CNPE   |
|  | 4.1.2 Centraliser, standardiser et harmoniser la collecte de données et le système de rapports grâce à la mise en place de protocoles clairs par la formation des intervenants                | 2015 - 2016  | DCBPNC, CNPE, organismes de conservation               | Rapports de base de données harmonisée et standardisée entre tous les intervenants disponible              |
|  | 4.1.3 Evaluer les zones principales de CHE connues (Binder Lere, Chari, Lac Tchad, Dembo, Kamkei) et identifier les interventions appropriées   | 2015 - 2016  | DCBPNC, organismes de conservation, OGN                | Plusieurs zones évaluées et interventions identifiées, rapports d'évaluation disponibles                   |
|  | 4.1.4 Identifier et évaluer les CHE potentiels ou existants des autres zones de répartition des éléphants et identifier les interventions appropriées   | 2017 - 2019  | DCBPNC, organismes de conservation, OGN                | Rapports d'identification et d'évaluation disponibles  |
|  | 4.1.5 Impliquer les communautés locales et les ONG dans la détection et la signalisation des CHE.   | A partir de 2015   | DCBPNC, CNPE   | Nombre des communautés et ONG impliquées   |
|  | 4.1.6 Analyser les données et générer des rapports standardisés   | A partir de 2015   | DCBPNC, CNPE   | Nombre des cartes et des rapports produits   |
|  | 4.1.7 Mettre en œuvre des interventions (des plans d'utilisation des terres, réouverture des couloirs de migration, clôtures, translocation) à travers un cadre de prise de décision convenue | A partir de 2016   | DCBPNC, organismes de conservation et de développement | Plusieurs interventions convenues et mises en place  |
|  | 4.1.8 Développer les initiatives/projets communautaires pouvant apaiser les CHE   | A partir de 2015   | DCBPNC, organismes de conservation et de développement | Nombre de projets d'associations locales et d'ONG élaborés, approuvés et présentés aux bailleurs des fonds |
|  | 4.1.9 Développer et formaliser des procédures standards pour évaluer et minimiser les problèmes de contrôle animaliers et régulariser l'abattage d'éléphants problématiques                   | A partir de 2015   | DCBPNC et ses partenaires                              | Texte réglementaire disponible   |
|  | 4.2 Les capacités du personnel de DCBPNC et des communautés pour les résolutions de CHE sont renforcées   | 4.2.1 Développer et mettre en place des programmes de formation CHE pour les Agents de l'Etat et des communautés locales dans les régions concernées | A partir de 2015                                       | DCBPNC, organismes de conservation et de développement   |

### 4.3.5 Mesures d'encouragement

#### Raisonnement

Convaincre les communautés de coexister avec les éléphants demandera plus que de l'éducation, des programmes de sensibilisation et d'engagement pour la sauvegarde d'une espèce ; cela nécessitera le maintien de leur sécurité de vie, de leurs possessions et de leurs plantations, et la compensation de leurs pertes. Il faudra leur offrir des bénéfices tangibles, en lien direct avec la présence des éléphants, ce qui favorisera la tolérance et la protection des éléphants parmi les gens qui possèdent et exploitent la terre en dehors des Aires Protégées gouvernementales (Litorohet al., 2012).

Les régimes de compensation, presque sans exceptions, n'ont pas rencontré de succès. L'un des défauts majeurs dès le départ, c'est qu'ils essayent de régler les effets, et non la cause du conflit. Ils rencontrent en général les mêmes problèmes (Nelson et al., 2003) :

- Echec de la réduction de l'importance du problème
- Une augmentation immédiate des réclamations, qui suggère soit de la corruption, soit une baisse de la surveillance des plantations (ou les deux), et a pour résultat d'énormes coûts potentiels
- Paiements des plaintes bien trop bas et/ou impossibilité de couvrir toutes les réclamations
- Des remboursements inéquitables, créant des tensions sociales
- Une bureaucratie gérée par une administration maladroite, coûteuse et lente
- L'impossibilité de quantifier les coûts socio-économiques et d'opportunité pour les personnes touchées par la menace des éléphants.
- Prévalence des rapports faussés (corruption)
- Aucun objectif final apparent
- Les initiatives n'ont absolument aucun effet sur les relations entre les communautés locales et les autorités de protection de la faune et flore

Les paiements "de consolation" constituent une approche alternative, dont le but n'est pas de fournir un substitut de la même valeur marchande que la perte, mais de faire un geste de bonne volonté. Ces pratiques ont connu un succès imité dans l'apaisement des tensions entre les humains et les éléphants, car ils dépendent souvent de la disponibilité de sources de financements extérieures, grâce aux ONG et à des individus engagés. Ainsi, leur durabilité à long terme est souvent incertaine (Litorohet al., 2012).

Le Tchad ne possède pas de stratégie nationale ou de système pour la résolution de CHE et les régimes de compensation. Les compensations ont été attribuées de manière peu rigoureuse par le passé. Des cas où les dommages ont été surévalués ainsi que des cas de corruption ont été signalés. Comme il a été mentionné plus haut, les CHE sont l'un des problèmes principaux à régler au Tchad. Des encouragements seront nécessaires pour une planification raisonnée et collaborative de l'utilisation du territoire dans les espaces de répartition des éléphants. La plupart des communautés souhaitent tirer bénéfice de la présence des éléphants d'une façon ou d'une autre : beaucoup voient les éléphants comme une opportunité de diversifier l'économie rurale, mais seules les communautés participant aux projets du GCRN ressentent un véritable sentiment de propriété à l'égard des éléphants et ont une attitude positive envers leur sauvegarde (DGEC, 2003).

Tableau 11: Cibles, actions, chronogramme, acteurs et indicateurs des mesures d'encouragement.

| Cible   | Action   | Chronogramme     | Acteurs  | Indicateurs   |
|---|--|------------------|--|---|
| 5.1 Mettre en place une nouvelle politique pour encourager les propriétaires terriens et les communautés à accueillir la faune et flore | 5.1.1 Evaluer et revoir la politique nationale en matière de résolution des CHE avec des régimes de compensation et des procédures standardisées   | A partir de 2016 | MAE - DCBPNC, organismes de conservation, intervenants et partenaires concernés                                  | Document de Politique sur le CHE est disponible, accepté par le gouvernement et distribué aux structures de prise de décision et aux intervenants |
|   | 5.1.2 Rechercher des approches plus durables telles que des régimes d'assurance des risques environnementaux, et des systèmes d'indemnisation des réserves communautaires de façon locale                                | A partir de 2016 | DCBPNC, agences de développement, intervenants et partenaires concernés  | Analyse de coût et de bénéfice avec rapports, plusieurs régimes développés  |
| 5.2 Evaluer les revenus potentiels générés par le tourisme dans les espaces de préservation des éléphants                               | 5.2.1 Identifier les sites de développement du tourisme dans des aires de répartition stratégiques des éléphants   | A partir de 2016 | DCBPNC   | Plusieurs sites identifiés et rapports d'exploration des sites disponibles  |
|   | 5.2.2 Procéder à une évaluation du potentiel touristique futur, des exigences de croissance du secteur et de la capacité existante   | A partir de 2016 | Office de tourisme du Tchad, DCBPNC  | Rapports d'évaluation disponibles   |
|   | 5.2.3 Encourager les communautés à développer des réserves communautaires et d'autres activités liées à la présence des éléphants  | A partir de 2014 | DCBPNC   | Nombre des réserves communautaires créées   |
| 5.3 Les espaces non protégés de répartition des éléphants sont protégés par les structures communautaires                               | 5.3.1 Identifier tous les espaces de répartition non protégés du Tchad   | 2014 A partir de | DCBPNC, CNPE, organismes de conservation   | Rapport avec carte disponible   |
|   | 5.3.2 Identifier les propriétaires fonciers, les institutions de gestion du terrain et les principaux dirigeants existant dans les espaces de répartition des éléphants  | A partir de 2015 | DCBPNC, intervenants concernés, ministères concernés   | Liste des acteurs impliqués disponible, rapport avec carte disponible, base de données développée et fonctionnelle                                |
|   | 5.3.3 Soutenir la création d'organisations communautaires dans les espaces de répartition des éléphants non protégés   | A partir de 2015 | DPNRFs, intervenants et partenaires concernés, communautés locales   | Plusieurs entités légales enregistrées et fonctionnelles  |
|   | 5.3.4 Élaborer des plans de gestion et des budgets pour les organisations de préservation communautaires   | A partir de 2015 | DCBPNC, intervenants et partenaires concernés, communautés locales   | Documents de plan de gestion et budget développés   |
|   | 5.3.5 Etablir des accords de partenariat avec les investisseurs, les donateurs et les ONG de conservation pour aider les communautés en matière de gestion, de gouvernance, et pour les aspects financiers et techniques | A partir de 2015 | DCBPNC, intervenants / partenaires / donateurs concernés, investisseurs du secteur privé, opérateurs de tourisme | Documents de partenariat ou des accords disponibles   |
|   | 5.3.6 Fournir une formation des communautés pour une gestion efficace (sécurité, surveillance, collecte de fonds, gestion des pâturages, comptabilité, gouvernance, etc.)  | A partir de 2015 | DPNRDF, intervenants concernés, organismes de conservation   | Nombre des formations, nombre des personnes formées   |

Tableau 11: Cibles, actions, chronogramme, acteurs et indicateurs des mesures d'encouragement.

| Cible  | Action  | Chronogramme     | Acteurs   | Indicateurs   |
|--|---|------------------|---|---|
| 5.4 Amélioration de la gestion du bétail et des systèmes de pâturages parmi les bergers occupant des espaces de répartition des éléphants non protégés | 5.4.1 Evaluer le statut des couloirs de transhumance et les pratiques de pâturage dans les espaces de répartition des éléphants non protégés  | A partir de 2015 | DCBPNC, organismes de recherches, ministères concernés                                | Rapports et cartes disponibles  |
|  | 5.4.2 Etudier et évaluer l'impact sur l'environnement et proposer des mesures adéquates de gestion  | A partir de 2016 | DCBPNC, organismes de recherches, ministères concernés                                | Rapports d'évaluation et plusieurs interventions proposées  |
| 5.5 Le potentiel d'options d'entreprises compatibles avec les éléphants est compris, évalué et encouragé   | 5.5.1 Comprendre et soutenir la mise en œuvre d'options d'entreprise viables compatibles avec la préservation   | A partir de 2016 | DCBPNC, intervenants / partenaires concernés,   | Plusieurs espaces et/ou projets évalués   |
|  | 5.5.2 Évaluer la possibilité de survie des éléphants sur des champs d'exploitations pétroliers (Moyen Chari, Aouk, Kamkel) et le soutien potentiel de compagnies pétrolières privées dans la sauvegarde des éléphants | A partir de 2015 | DCBPNC, intervenants / partenaires concernés, compagnies pétrolières opérant au Tchad | Plusieurs espaces évalués   |
| 5.6 Un système d'encouragement des unités de la lutte anti-braconnage et des informateurs est mis en place   | 5.6.1 Évaluer l'utilisation d'encouragements liés à la performance pour les unités anti-braconnage et les informations sur le braconnage ou le commerce de l'ivoire qui mènent à une arrestation                      | A partir de 2015 | DCBPNC, partenaires concernés   | Un document d'évaluation de performance et d'encouragement est disponible. Des critères d'encouragement sont définis. |

### 4.3.6 Renforcement des capacités

#### Raisonnement

Les autres facteurs qui contribuent à la diminution de la population d'éléphants dans la région comprennent la faiblesse institutionnelle, découlant de difficultés socio-économiques, l'instabilité politique, et le manque de capacité et d'institutions de gestion, ainsi que de ressources financières. La participation d'autres services nationaux (tels que la police, les douanes et le système judiciaire) est essentielle pour garantir une sauvegarde efficace des éléphants. Ces services sont souvent inadéquats, en raison d'un manque de formation, de ressources, de volonté politique et de gouvernance appropriée. Une législation affaiblie, inadéquate, obsolète ou défailante pose des limites significatives à la sauvegarde et la gestion des éléphants Africains. (UICN, 2005).

On peut toujours se demander quand la capacité sera suffisante. La réponse dépend vraiment du contexte et des circonstances. Les ressources peuvent constituer une limite et doivent être ajustées en fonction des priorités. L'augmentation mondiale actuelle de la demande en ivoire nécessite une augmentation de la capacité à faire face à cette menace grandissante. De plus, la recrudescence des conflits due à la croissance des populations d'éléphants et humaine nécessite également la capacité de les résoudre. Une meilleure capacité est indispensable pour permettre aux déplacements et à la redistribution des éléphants d'être en harmonie avec les programmes nationaux d'utilisation du territoire, d'installation de la population humaine, et d'activité économique, et de nombreux intervenants y prendront part. La capacité doit, cependant, être proportionnelle aux besoins de chaque région (Litorohet al., 2012).

Afin d'asseoir cette stratégie, un meilleur renforcement des capacités sera nécessaire en termes de ressources humaines, et d'amélioration des compétences et des équipements. Aussi, il faudra mettre en place un programme clair pour garantir que les fonds nécessaires soient disponibles pour rendre efficace ladite stratégie. On sollicite les agences donatrices de continuer à soutenir les objectifs stratégiques du programme de sauvegarde des éléphants afin que les ONG nationales et internationales soient des acteurs primordiaux et importants en terme de soutien technique et financier. On encourage les agences nationales et internationales à fournir une assistance technique pour réhausser les résultats du programme.

Table 12: Cibles, actions, chronogramme, acteurs et indicateurs de capacité.(page suivante).

| Cible  | Action  | Chronogramme  | Acteurs   | Indicateurs  |  |
|--|---|---|---|--|--|
| 6.1 Les capacités humaines pour la mise en place efficace de la stratégie sont renforcées  | 6.1.1 Evaluer les effectifs du personnel et leurs besoins en formation  | 2014 - 2015   | DCBPNC, intervenants/partenaires concernés                                  | Rapports disponibles   |  |
|  | 6.1.2 Identifier l'effectif de personnel minimum pour chaque espace de répartition des éléphants.   | 2015  | DCBPNC  | Rapports disponibles   |  |
|  | 6.1.3 Elaborer des termes de référence spécifiques pour le personnel oeuvrant dans la conservation des éléphants  | 2015  | DCBPNC, intervenants/partenaires concernés                                  | Termes de référence spécifiques disponibles  |  |
|  | 6.1.4 Recruter le personnel nécessaire le cas échéant   | Continu   | DCBPNC  | Plusieurs gardes-forestiers recrutés, personnel de programmes communautaires et techniques en place                |  |
|  | 6.1.5 Effectuer des formations ciblées  | A partir de 2015  | DCBPNC, organismes de conservation et de recherche                          | Un document de programme de formations ciblées est disponible, rapports de formation, nombre des personnes formées |  |
|  | 6.1.6 Evaluer l'efficacité de la brigade mobile, et établir un plan de restructuration et de gestion de celle-ci  | 2015  | MAE & organismes de conservation  | Rapport d'évaluation et de restructuration disponible  |  |
|  | 6.1.7 Renforcer les capacités des services de l'application de la loi (gendarmérie, police, Eau et Forêts, douanes; justice, etc.) pour mieux faire respecter les lois sur les éléphants et le reste de la faune et flore | A partir de 2015  | DCBPNC, intervenants/partenaires concernés                                  | Rapports des programmes disponibles  |  |
|  | 6.1.8 Mettre en place le programme de renforcement des capacités d'anti-bricommage de garde/chef d'équipe au parc national Zakouma en faveur des autres Aires Protégées au Tchad et en Afrique centrale                   | 2016  | La direction du parc en collaboration avec DCBPNC                           | Plusieurs gardes/chefs d'équipe formés   |  |
|  | 6.2 Le matériel et les outils nécessaires pour une sécurité efficace, la surveillance, la gestion, la résolution des CHE et l'implication de la communauté sont acquis  | 6.2.1 Evaluer les besoins en équipement de façon périodique   | Continu   | DCBPNC, intervenants/partenaires concernés   | Rapports d'évaluation des besoins produits et distribués                                     |
|  |   | 6.2.2 Effectuer des vérifications de l'état de fonctionnement du matériel nécessaire de façon régulière | Continu   | DCBPNC, intervenants/partenaires concernés   | Une certaine quantité d'équipement nécessaire a été obtenue, rapports sur leur état produits |
| 6.2.3 Développer et distribuer des documents de communication appropriés au type et au niveau des intervenants (adressant différents problèmes liés aux éléphants)   |   | A partir de 2015  | DCBPNC, intervenants/partenaires concernés, ONG, organismes de conservation | Plusieurs documents créés et distribués  |  |
| 6.3.1 Evaluer les crédits carbone (REDD) potentiels pour générer des finances  |   | A partir de 2015  | DCBPNC, ONG de préservation, secteur privé, donateurs                       | Rapport d'évaluation sur le crédit carbone disponible  |  |
| 6.3.2 Explorer des options de sponsor et de partenariat avec des sociétés privées et publiques pour des espaces de préservation des éléphants spécifiques dans le cadre la responsabilité sociale d'entreprise (ex. Airtel, Tigo, Total, Brasseries du Tchad...) |   | A partir de 2015  | DCBPNC, organismes de conservation /partenaires                             | Nombre d'aires de répartition d'éléphant ayant reçu des aides publiques et privées                                 |  |
| 6.3.3 Explorer des options de partenariats supplémentaires dans le secteur privé pour la gestion et la sauvegarde des espaces de répartition des éléphants   |   | A partir de 2015  | DCBPNC, secteur privé, intervenants/partenaires concernés, donateurs        | Plusieurs organisations cogérées   |  |
| 6.3.4 Développer des projets relatifs à la préservation des éléphants (en particulier avec les communautés locales) et développer leur structure de financement par un Fond Spécial pour l' Environnement (FSE)  |   | A partir de 2015  | DCBPNC, MAE, SEF, communautés locales, ONG organismes de conservation       | Nombre de projets élaborés et financés   |  |

### 4.3.7. Coordination et support

#### Raisonnement

La préservation et la gestion de la faune sauvage au Tchad appartiennent à la DCBPNC, une institution gouvernementale publique faisant partie du Ministère de l'Agriculture et l'Environnement. Elle est chargée de la gestion de la faune sauvage dans tous ses aspects, y compris la gestion des Aires Protégées, l'application de la Loi 14/PR/2008 portant Régime des Forêts, de la Faune et des Ressources Halieutiques du 08 juin 2008 et tous les autres textes relatifs. La DCBPNC sera donc responsable de la mise en œuvre et du suivi de cette Stratégie (SNCGET). Cependant, de nombreux intervenants sont intéressés, et ont des ressources disponibles pour la sauvegarde et la gestion des éléphants au Tchad. Ainsi, pour atteindre les objectifs globaux de cette stratégie, tous les intervenants (le secteur privé, les ONG partenaires, les donateurs, l'administration locale et les communautés) devront travailler ensemble en tant qu'éléments d'un système bien coordonné et géré.

La structure de coordination doit donc être considérée avec précautions. La mise en place d'un Comité de gestion des éléphants (CGE) est proposée et ce comité ne devra pas être plus large que nécessaire pour atteindre l'objectif et devra être axé sur l'action. Une grande partie de la coordination se fera au moyen d'un réseau solide, avec une communication régulière. Les activités du CGE comprennent la compilation et l'analyse continues de données sur la situation des éléphants (abondance et distribution) et sur les menaces pour les éléphants et leur habitat au Tchad. Le CGE assurera le suivi des activités et des objectifs du SNCGET et évaluera les résultats mesurables et les progrès. Même après que le SNCGET soit publié officiellement, il sera sujet à une amélioration et une actualisation continue.

Certains des problèmes identifiés sont de nature institutionnelle. La coordination, la collaboration et la communication entre les directions techniques et les ministères sont insuffisantes voire faibles ou complètement absentes. La nécessité d'une planification au niveau régional et local est considérée comme urgente et importante. Il faut un cadre pour la collaboration institutionnelle, en particulier en matière de planification spatiale et temporelle. Les réglementations, les plans de travail, les budgets et la stratégie de communication sont insuffisants et doivent être améliorés par conséquent.

Table 13: Coordination & support targets, actions, timelines, actors and indicators.

| Cible  | Action  | Chronogramme  | Acteurs   | Indicateurs   |  |
|--|---|---|---|---|--|
| 7.1 Une structure de coordination et de gestion pour soutenir les décideurs et les intervenants est mise en place et fonctionnelle | 7.1.1 Créer un Comité de Gestion des Éléphants (CGE) opérant selon des TdR explicites                           | 2014  | DCBPNC, organisme de conservation, intervenants     | Un acte (décret, arrêté, etc.) de création du Comité disponible, travail tenu selon les TdR, rapports |  |
|  | 7.1.2 Assurer une synergie d'action entre la SNGGET (ce document) et les autres secteurs de développement       | Continu   | DCBPNC, CGE   | Documents des Politiques et stratégies communes disponibles   |  |
|  | 7.1.3 Organiser des réunions transfrontalières au moins une fois par an   | A partir de 2015  | DCBPNC, CGE   | Nombre de réunions organisées, compte-rendus des réunions disponibles                                 |  |
|  | 7.1.4 Coordonner et produire des rapports sur le statut des éléphants du Tchad annuellement                     | A partir de 2014  | DCBPNC, CNPE  | Rapport produit et distribué aux partenaires décideurs  |  |
|  | 7.1.5 Coordonner l'appui technique transparent et ciblé entre les x bailleurs de fonds et les parties prenantes | A partir de 2015  | DCBPNC, partenaires et intervenants concernés       | Propositions et rapports examinés par le CGE et envoyés aux intervenants concernés                    |  |
|  | 7.1.6 Publier des articles pertinents sur les activités des éléphants dans les journaux et les médias           | A partir de 2014  | DCBPNC, CNPE, partenaires et intervenants concernés | Nombre de publications  |  |
|  | 7.1.7 Mettre en place le rapportage pour tous les éléments du SNGGET (ce document)                              | Continu   | DCBPNC, intervenants concernés                      | Rapport sur les activités organisées  |  |
|  | 7.1.8 Suivre et actualiser le SNGGET régulièrement  | Continu   | DCBPNC, intervenants concernés                      | Document mis à jour accessible à tous les intervenants  |  |
|  | 7.2 Stratégie Nationale de Conservation et de Gestion des Éléphants du Tchad (SNGGET) est mise en oeuvre        | 7.2.1 Développer un plan de travail annuel à mettre en oeuvre au début de l'exercice comptable (comprenant le budget, les actions et les responsabilités) et le faire examiner par le CGE | A partir de 2015                                    | DCBPNC, CGE, intervenants concernés   | Plan de travail annuel comprenant le budget produit et distribué à travers le système de prise de décisions et aux donateurs |
|  |   | 7.2.2 Chercher les fonds nécessaires pour toutes les activités essentielles de l'année et garantir leur disponibilité dès le début de l'exercice comptable                                | A partir de 2015                                    | MAE, DCBPNC, intervenants et partenaires concernés  | Documents d'accord de financement disponibles  |
| 7.2.3 Développer et mettre en place une stratégie de communication et de partage d'informations entre les intervenants             |   | A partir de 2015  | DCBPNC, partenaires                                 | Document de Stratégie de communication disponible   |  |



5

RECOMMANDATIONS  
POUR LES POPULATIONS  
D'ÉLÉPHANTS CONNUES  
CLÉS

## 5. RECOMMANDATIONS POUR LES POPULATIONS D'ÉLÉPHANTS CONNUES CLÉS

Dans ce chapitre, nous souhaiterions présenter quelques unes des actions de préservation et de gestion dans 5 des populations clés les mieux connues du Tchad. Ces populations (à l'exception du parc national de Zakouma) n'ont pas été étudiées auparavant et les données disponibles ne concernent à peine plus d'une année. Les mouvements et les espaces de répartition de ces éléphants peuvent changer à l'avenir, surtout étant donnée la croissance future de la population. De nouveaux domaines peuvent être explorés et, s'ils les trouvent sûrs, utilisés par les éléphants. Néanmoins les données que nous avons à l'heure d'aujourd'hui nous donnent un bon aperçu de la sélection de l'habitat de ces populations, et certaines pratiques de conservation et de gestion peuvent être recommandées et prendre en compte pendant le développement des Plans d'action.

### L'écosystème du parc national de Zakouma – La plus importante population connue au Tchad

Le parc national de Zakouma abrite la seule population d'éléphants gérée et suffisamment connue au Tchad. Les données recueillies pendant plus d'une décennie, sur la distribution, les mouvements et les schémas de migration des éléphants, donnent une idée précise de la gestion future. La zone centrale de leur espace d'habitation se trouve à l'intérieur même du parc, où les éléphants passent la majeure partie de l'année et certains d'entre eux toute l'année. Les couloirs de migration de la saison humide sont déjà connus. Pour leur survie future, les facteurs clés seront de meilleures pratiques de gestion du parc national de Zakouma et une planification appropriée de l'utilisation des terres dans les

couloirs de migration (ouest et nord). Le partenariat public-privé (PPP) entre le gouvernement du Tchad et African Parks a prouvé que de bonnes pratiques de gestion permettent d'obtenir des résultats prometteurs dans la protection et la gestion des éléphants et devraient être davantage développées. Le plan d'utilisation des terres dans les couloirs de migration est en cours d'élaboration, en collaboration avec les communautés locales et d'autres intervenants, et devrait être finalisé dès que possible, et être avantageux pour les hommes comme pour les éléphants.

### Zone de Mayo Kebbi Est et de Chari Baguirimi (zone de Nguelendeng – Bousso) – 2ème population la plus importante connue au Tchad

La population d'éléphants se trouvant près de la rivière Chari vit dans un environnement très difficile et controversé. Pendant la saison sèche, les éléphants partagent la région avec une population humaine très dense le long de la rivière, où sont concentrées les activités de culture et de pêche. Les villages et les petites habitations près des champs sont dispersés dans toute la région et il n'y a pas suffisamment d'espace pour le partager avec les éléphants. Chaque année, des pertes en vies humaines sont signalées dans la région et l'apparition de CHE est en augmentation. Pendant la saison des pluies, les éléphants peuvent se déplacer un peu plus loin de la rivière, où il y a moins d'activités humaines à cette époque de l'année, et qui constitue un bon habitat pour les éléphants. Cependant ces espaces ne sont pas adaptés aux éléphants en saison sèche (absence de sources d'eau et de fourrage permanentes). Une

ONG locale, SOS Eléphants, travaille dans la partie centrale de l'espace de répartition des éléphants, principalement sur la résolution des CHE, et a mis en œuvre la création d'une réserve communautaire pour les éléphants. Pour assurer la survie de cette population d'éléphants, des mesures doivent être prises:

- Cartographier des espaces de réserve communautaire, évaluer leur durabilité pour la survie à long terme des éléphants, et évaluer la compréhension des principes de gestion des réserves communautaires par les communautés locales. Créer la réserve si cela paraît approprié.
- Analyser l'utilisation du territoire plus loin de la rivière Chari (c.-à-d. les espaces de répartition des éléphants pendant la saison des pluies) et évaluer la possibilité de créer un nouveau parc national ou réserve communautaire pour les éléphants et d'autres animaux sauvages. Au cours de la phase d'évaluation, il serait bon d'établir des points d'eau artificiels pour les éléphants dans des zones appropriées à l'extérieur de la rivière afin d'obtenir des informations plus précises sur leurs préférences d'habitat par des éléphants dans la zone, et sur la pertinence et la durabilité de l'habitat choisi pour les éléphants pendant la saison sèche. Ces points d'eau artificiels devront être gérés de manière à garantir que seuls les animaux sauvages les utilisent.
- Le facteur humain – la répartition des villages, les nouveaux camps de nomades (fericks) ainsi que l'utilisation du territoire par les nomades et leur bétail doivent être pris en compte, ainsi que les CHE et leurs solutions possibles.

- Si cela paraît approprié, créer un nouvel espace protégé et mettre en place le système de gestion adéquat.
- S'il apparaît que l'espace ne pourra pas accommoder la population d'éléphants dans l'avenir, alors il est recommandé de les déplacer vers un autre endroit sécurisé (APR).

### **L'écosystème de la RF de Binder Léré – 3ème population la plus importante connue au Tchad**

La population d'éléphants dans l'écosystème de la RF de Binder Léré utilise la zone centrale de la réserve de faune de Binder Léré pendant la plus grande partie de l'année. Comme les zones éloignées de la réserve sont occupées par des campements humains et des activités agricoles, il ne reste pas assez d'espace libre pour les éléphants et quand ils sortent de la réserve et créent des CHE. La réserve contient des environnements uniques, avec des plaines inondables et de la savane, toutes très appropriées pour les éléphants. Pour assurer la survie de cette population d'éléphants, des mesures devront être prises:

- Sécuriser le reste des zones principales de la réserve naturelle de Binder Léré en créant un nouveau parc national (sans activités humaines, transhumance, pêche ou braconnage).
- Les trois espaces adjacents d'intérêt pour la faune devraient être inclus dans cette planification pour s'assurer qu'il y ait suffisamment d'espace pour l'expansion future de cette population d'éléphants (voir Antonínová et al., 2014c).
- Évaluer la gravité des CHE et identifier les zones sensibles de CHE
- Mettre en place une stratégie de résolution des CHE, en construisant des

barrières à éléphants dans les zones sensibles de CHE.

- Mettre en place le système de gestion adéquat du nouvel espace protégé

### Région du Lac Fitri

Les éléphants du lac Fitri ont un espace de répartition très précis et ils se déplacent jusqu'à 150 km vers le sud pendant la saison des pluies. Leur habitat de saison sèche se trouve sur les rives occidentales du lac où les villages sont rares, mais les populations nomades avec des bovins sont assez abondantes, en particulier dans les plaines inondables. L'utilisation des terres de la réserve pendant la saison des pluies n'est pas bien documentée. Pour assurer la survie de cette population d'éléphants, des mesures devront être prises :

- Analyser l'utilisation des terres sur la totalité de l'espace de répartition des éléphants.
- Evaluer les niveaux de CHE dans la région et l'attitude des gens envers les éléphants.
- Examiner la législation de la Réserve de la biosphère du Lac Fitri (le décret a été publié en 1989, mais la reconnaissance doit être revue).
- Evaluer la possibilité de la protection officielle des couloirs de migration et de la création d'un nouvel espace protégé dans la zone d'habitat des éléphants pendant la saison des pluies. Cet espace se trouve dans une zone inondable qui n'est pas occupée de façon permanente par des humains.
- Le cas échéant, reconnaître la réserve de la biosphère du Lac Fitri de façon officielle – avec le couloir de migration en tant que zone tampon et/ou la zone

d'habitat des éléphants pendant la saison des pluies en tant qu'espace protégé, et mettre en place un système de gestion adéquat.

### Lac Tchad – Zone de Doum Doum

Les éléphants du bord sud du lac Tchad vivent littéralement parmi les hommes. Ils se déplacent entre les villages, utilisent les mêmes zones qui sont utilisées pour le pâturage et provoquent régulièrement des CHE dans les champs. Les zones riveraines du Lac Tchad sont très fertiles, très peuplées par les hommes et il n'y a pas d'espace sans humains pouvant être utilisé exclusivement par les éléphants. Les éléphants passent la majeure partie de leurs journées dans la végétation dense qui se trouve le long des bras asséchés du lac et vont généralement boire pendant la nuit. Ce troupeau d'éléphants est très calme et semble ne pas avoir été victime de braconnage au cours des dernières années. Pendant la saison des pluies, ils se déplacent vers le sud-ouest, mais seulement de quelques kilomètres, et on ne sait pas pourquoi ils se déplacent. Pour assurer la survie de cette population d'éléphants, des mesures devront être prises :

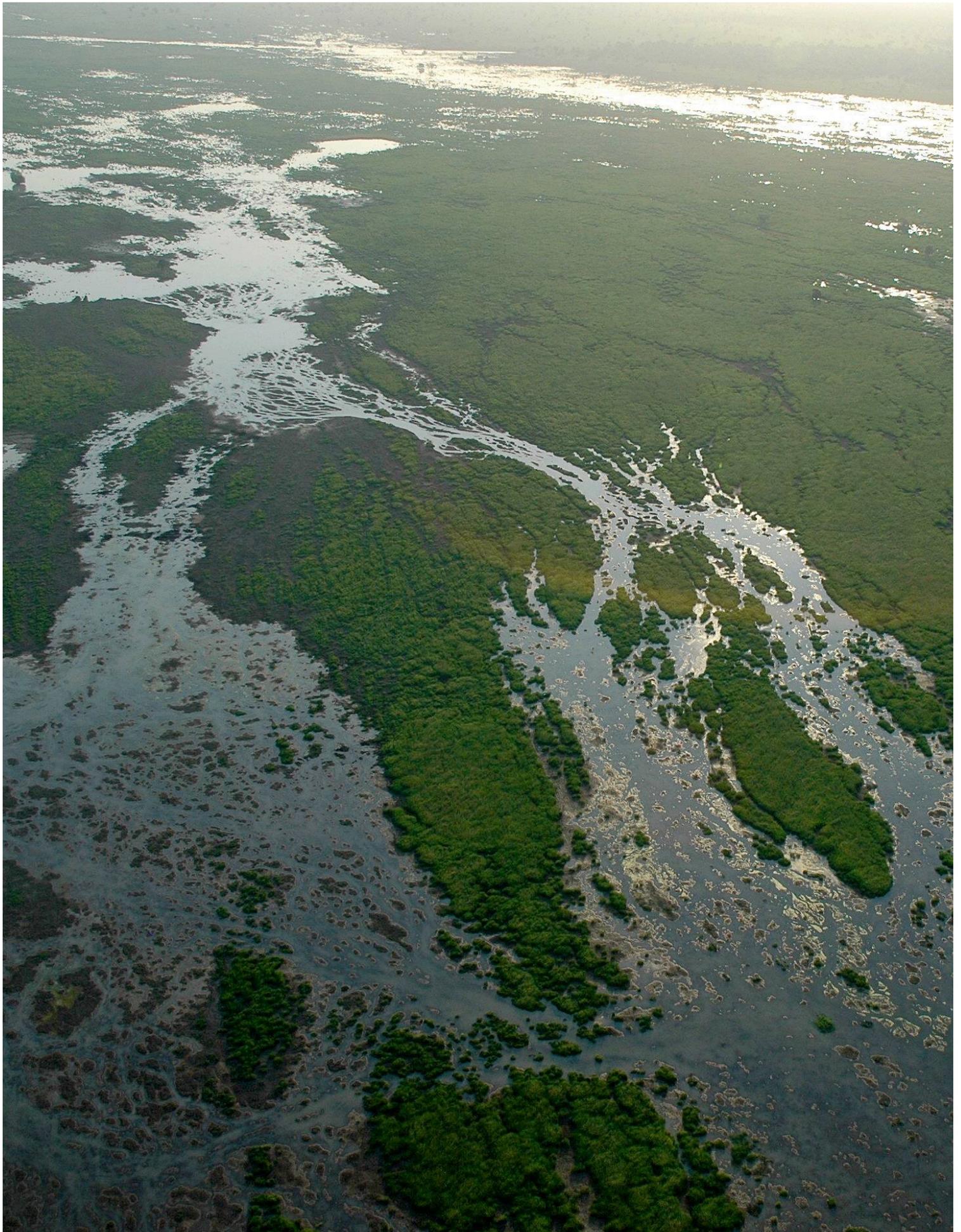
- Analyser l'utilisation des terres de tout l'espace de répartition des éléphants
- Evaluer le niveau de CHE dans la région
- Analyser la possibilité d'une future cohabitation entre les populations d'éléphants et humaines, et le cas échéant développer un plan d'utilisation du territoire en collaboration avec les communautés locales
- Etudier la possibilité de créer un petit établissement touristique communautaire pour que les visiteurs venus de Ndjamena puissent observer les éléphants, pour

générer un budget qui sera utilisé pour résoudre les CHE.

- S'il apparaît que l'espace ne pourra pas répondre aux besoins de la population d'éléphants dans l'avenir, alors il est recommandé de les déplacer vers un autre endroit sécurisé (Aires Protégées).

La translocation d'éléphants est une opération coûteuse d'un point de vue logistique et financier, et cela peut également avoir une influence sur le comportement des éléphants dans leur nouvel habitat. Déplacer des « éléphants à problèmes » vers une zone inappropriée ne résoudra pas les problèmes, ça ne fera que transférer les problèmes aux populations humaines vivant aux environs de cette nouvelle zone. L'espace de réception choisi doit être suffisamment spacieux, avec des ressources en nourriture et en eau abondantes, et une gestion et une protection adéquates mises en place pour répondre aux besoins de la population d'éléphants sur le long terme. Les décisions de translocation d'éléphants doivent être fondées sur des données collectées de façon systématique concernant l'espace de répartition des éléphants et les paramètres de population, l'évaluation et l'identification des zones sensibles de CHE, les visions de la communauté locale sur la situation, et les questions légales.

Ces 5 populations d'éléphants clés seront les premières avec lesquelles on travaillera au cours de l'année prochaine. Le plus d'informations possibles seront rassemblées et des mesures de gestion seront prises pour assurer leur survie future. Les autres populations d'éléphants, moins nombreuses ou moins bien connues, ne sont pas moins importantes, et des données seront également recueillies sur elles, et des mesures de gestion proposées.





6

## MISE EN ŒUVRE ET CONCLUSIONS

## 6. MISE EN ŒUVRE ET CONCLUSIONS

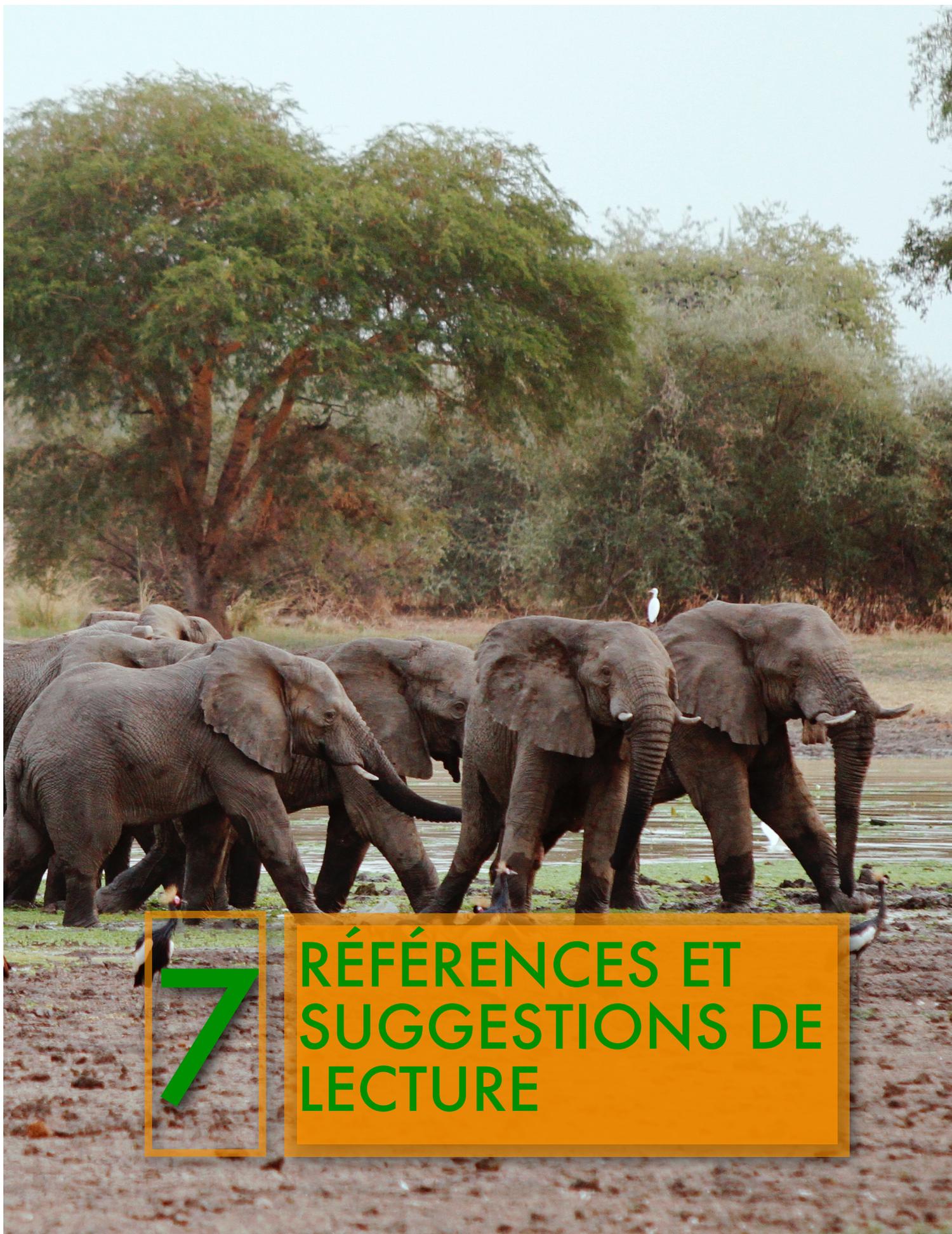
La protection de l'environnement en général et celle des éléphants en particulier a fait l'objet de beaucoup d'écrits dans le monde. De nombreux problèmes ont été identifiés et beaucoup d'actions pertinentes proposées. Cependant, il est souhaitable que les actions stratégiques énoncées dans le présent document soient mises en œuvre. Malgré cette tâche immense à réaliser, il y a quand même une forte volonté de protéger le patrimoine naturel et culturel au Tchad. Cette stratégie est ambitieuse pour le pays, et elle dépend fortement d'une coopération importante entre les institutions nationales, ainsi qu'entre le gouvernement tchadien, les partenaires privés et les ONG travaillant dans le domaine de la protection des éléphants en Afrique. Chacun d'entre nous contribuera au projet.

Pour une meilleure réussite de cette stratégie, quelques hypothèses s'avèrent indispensables et s'imposent :

- Les personnes formées doivent garder leurs postes.
- Des ressources sont disponibles, en temps voulu, pour équiper le personnel et mener des opérations d'application de la loi d'un standard approprié.
- Des ressources sont disponibles pour renforcer la sécurité, la surveillance, et la gestion de l'habitat.
- Des ressources et des financements importants sont mis en place pour pouvoir organiser les résolutions de conflits CHE et les régimes de compensation recommandés.
- La DCBPNC recrute / renforce la capacité de son personnel de gestion de CHE.

- Permettre une législation complète (modifications de la Loi sur la faune et la flore approuvées par le parlement).
- Les communautés continuent à soutenir la faune et la flore.
- Les équipements et les structures sont entretenus correctement.
- Collaboration internationale / transfrontalière pour l'application de la loi
- Stabilité politique régionale
- Soutien gouvernemental et bonne volonté politique
- Les gouvernements des circonscriptions soutiennent les planifications interrégionales.
- Le gouvernement adopte les recommandations de révision de leur politique.
- Le soutien financier du gouvernement et des donateurs est continu et croissant.
- Les organismes de conservation tels qu' African Parks sont prêts à prendre en charge la gestion de certaines de ces Aires Protégées et de leurs populations d'éléphants.

Certains de ces problèmes ne concernent pas uniquement la préservation des éléphants, mais également le fonctionnement global des institutions gouvernementales impliquées et la sauvegarde de toutes les ressources naturelles du Tchad.



7

## RÉFÉRENCES ET SUGGESTIONS DE LECTURE

## 7. RÉFÉRENCES ET SUGGESTIONS DE LECTURE

AED, 2013 : African Elephanta database, Provisional update.

AfESG –IUCN, 2005: Evolution of the Human Elephant Conflict Working Group and Synthesis of the Lessons Learned. [www.iucn.org/themes/ssc/afesg/CHE/pdfs/CHElessons.pdf](http://www.iucn.org/themes/ssc/afesg/CHE/pdfs/CHElessons.pdf)

AfESG – IUCN, 2003: Technical Brief: Review of Compensation Schemes for Agricultural and Other Damage Caused by Elephants. [www.iucn.org/themes/ssc/afesg/CHEcomreview.html](http://www.iucn.org/themes/ssc/afesg/CHEcomreview.html)

Antonínová M., 2014: Report of Elephant Populations of Chad – data update and collaring operation. African Parks – DCBPNC. 8pp.

Antonínová M., Dogringar S., Assilek A., Dias J., 2014a: Dry Season Aerial Total Count, Zakouma National Park, Chad, 2014, African Parks. 34pp.

Antonínová M., Labuschagne J., Dogringar S., Assilek A., Dias J., 2014b: Dry Season Aerial Total Count, Mayo Kebbi Est & Chari Baguirimi Elephant Area, Chad, 2014, African Parks.

Antonínová M., Dogringar S., Assilek A., Dias J., Labuschagne J., 2014c: Dry Season Aerial Total Count, Binder Léré Faunal Reserve and adjacent areas of elephant distribution, Chad, 2014, African Parks

Barnes, R.F.W. (2001) How reliable are dung counts for estimating elephant numbers?, African Journal of Ecology. 39 (1):1-9.

Barnes, R.F.W., G.C. Craig, H.T. Dublin, G. Overton, W. Simons & C.R. Thouless (1999) African Elephant Database 1998. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. x + 250pp.

Blanc, J.J., R.F.W. Barnes, G.C. Craig, H.T Dublin, C.R. Thouless, I Douglas-Hamilton & J.A Hart (2007) African Elephant Status Report 2007: An update from the African Elephant Database. Occasional Paper Series of the IUCN Species Survival Commission, No. 33, IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. vi + 276pp.

Blanc, J.J., C.R. Thouless, J.A Hart, H.T Dublin, I Douglas-Hamilton, G.C. Craig & R.F.W. Barnes (2002) African Elephant Status Report 2002: An update from the African Elephant Database. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. vi + 304pp.

Brugière D. & Scholte P., 2013: Biodiversity gap analysis of the protected areas system in poorly-documented Chad. *J. of Nature Conservation* 21:286-293.

CIESIN/SEDAC, 2005: Center for International Earth Science Information Network (CIESIN), Columbia University; and Centro Internacional de Agricultura Tropical (CIAT). 2005. Gridded Population of the World Version 3 (GPWv3): Population Density Grids. Palisades, NY: Socioeconomic Data and Applications Center (SEDAC), Columbia University. Available at <http://sedac.ciesin.columbia.edu/gpw>

Cumming, D.H.M. and Jones, B.T. (2005). Elephants in southern Africa: Management Issues and Options. WWF SARPO Occasional Paper Number 11. WWF SARPO, Harare.

CITES, 2010: African Elephant Action Plan. 15th meeting of the conference of the parties, Doha. 23pp.

CITES, 2014: Elephant conservation, illegal killing and ivory trade. 65th meeting of the Standing Committee, Geneva. 38pp.

Decree No 265/PR/PM/2014: Portant remaniement de Gouvernement.

Dejace P. 1996. Suivi des éléphants dans le Sud du Tchad. Direction des Parcs Nationaux et Reserves de Faune (DPNRF), Tchad. Unpublished report. 13pp.

Dolmia, N. M. 2004. Elements of ecology of the elephant population of Zakouma National Park (Chad). Ph. D. National School of Genie Rural, Water and Forestry.

Dolmia M. & Antonínová M., 2013: Rapport de la Mission de Pose des Colliers Télémétriques aux Eléphants du Tchad. Unpublished report. 31pp.

DCBPNC 2011: Plan d'Aménagement du Parc National de Manda, 2011 – 2021. 175pp.

DG Ecological Consulting 2003: National Policy and Strategy for the Conservation and Management of elephants in Botswana. 35 pp.

Ellis, E.C., K.K. Goldewijk, S. Siebert, D. Lightman, and N. Ramankutty. 2013. Anthropogenic Biomes of the World, Version 2, 2000. Palisades, NY: NASA Socioeconomic Data and Applications Center (SEDAC). <http://sedac.ciesin.columbia.edu/data/set/anthromes-anthropogenic-biomes-world-v2-2000>.

Ellis, E. C. and N. Ramankutty. 2008. Putting people in the map: anthropogenic biomes of the world. Data distributed by the Socioeconomic Data and Applications Center (SEDAC): <http://sedac.ciesin.columbia.edu/es/anthropogenicbiomes.html>.

ETIS : The Elephant Trade Information System (ETIS), <http://www.cites.org/eng/prog/etis/index.php>

FAO- CIRAD-BIOHUB (2010). Toolbox for Human Elephant Conflict (CHE) mitigation. FAO, Harare.

Gary R., 1956: Les Racines du Ciel. Folio.

Hedges, S. & D. Lawson (2006) Dung survey standards for the MIKE programme, CITES MIKE programme.

Hoare R.E. 1999: data collection and analysis protocol for human-elephant conflict situations in Africa. Prepared for IUCN/AfESG's Human-Elephant Conflict Working Group. [www.iucn.org/themes/ssc/afesg/CHE/CHEtools.html](http://www.iucn.org/themes/ssc/afesg/CHE/CHEtools.html)

Hoare R.E. 2000: Projects of the Human –Elephant Conflict taskforce (HETF) – results and recommendations. *Pachyderm* 28: 73-77.

Hoare, R.E. & J.T. du Toit (1999) Coexistence between elephants and people in African savannas. *Conservation Biology*, 13:633-639.

Hunter ND, Martin EB, Milliken T, 2004: Determining the number of elephants required to supply current unregulated ivory markets in Africa and asia. *Pachyderm* 36: 117-128.

INDABA 2004: The Great Elephant: Finding an African Solution to an African Problem. SANPARKS. 32pp.

IUCN 2005 : Central African Elephant Conservation strategy. IUCN. 40pp.

IUCN/SSC (2008a) Strategic Planning for Species Conservation: A Handbook. Version 1.0. IUCN Species Survival Commission, Gland, Switzerland ([http://cmsdata.iucn.org/downloads/scshandbook\\_2\\_12\\_08\\_compressed.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/scshandbook_2_12_08_compressed.pdf)).

IUCN/SSC (2008b) Strategic Planning for Species Conservation: An Overview. Version 1.0. IUCN Species Survival Commission, Gland, Switzerland ([http://cmsdata.iucn.org/downloads/scsoverview\\_1\\_12\\_2008.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/scsoverview_1_12_2008.pdf)).

Keith J.O. & Plowes D.C.H. 1997: Considerations of Wildlife Resources and Land Use in Chad. SC Technical paper no 45. USAID.

Last of the Wild Data Version 2, 2005 (LTW-2): Global Human Footprint Dataset (Geographic). Wildlife Conservation (WCS) and Center for International Earth Science Information Network (CIESIN).

Litoroh, 2012: Conservation and Management Strategy for the Elephants in Kenya. 2012-2021. The Kenya Wildlife Service (KWS), Nairobi.

Martin, E. (2009). China's growing ivory demand kills more elephants. *Swara* 32 (3): 36-38.

Milliken T, Burn R, Sangalakula L. 2009. The Elephant Trade Information System (ETIS) and the Illicit Trade in Ivory: A report to the 15th meeting of the Conference of the Parties to CITES. Report for CITES , CoP15 Annex 1 (unpublished).

MT-NDCA 2010 : Strategy and Action Plan for the Conservation and Management of Elephants in Mozambique 2010-2015. Ministry of Tourism & National Directorate of Conservation Areas, Republic of Mozambique, 2010. 66pp.

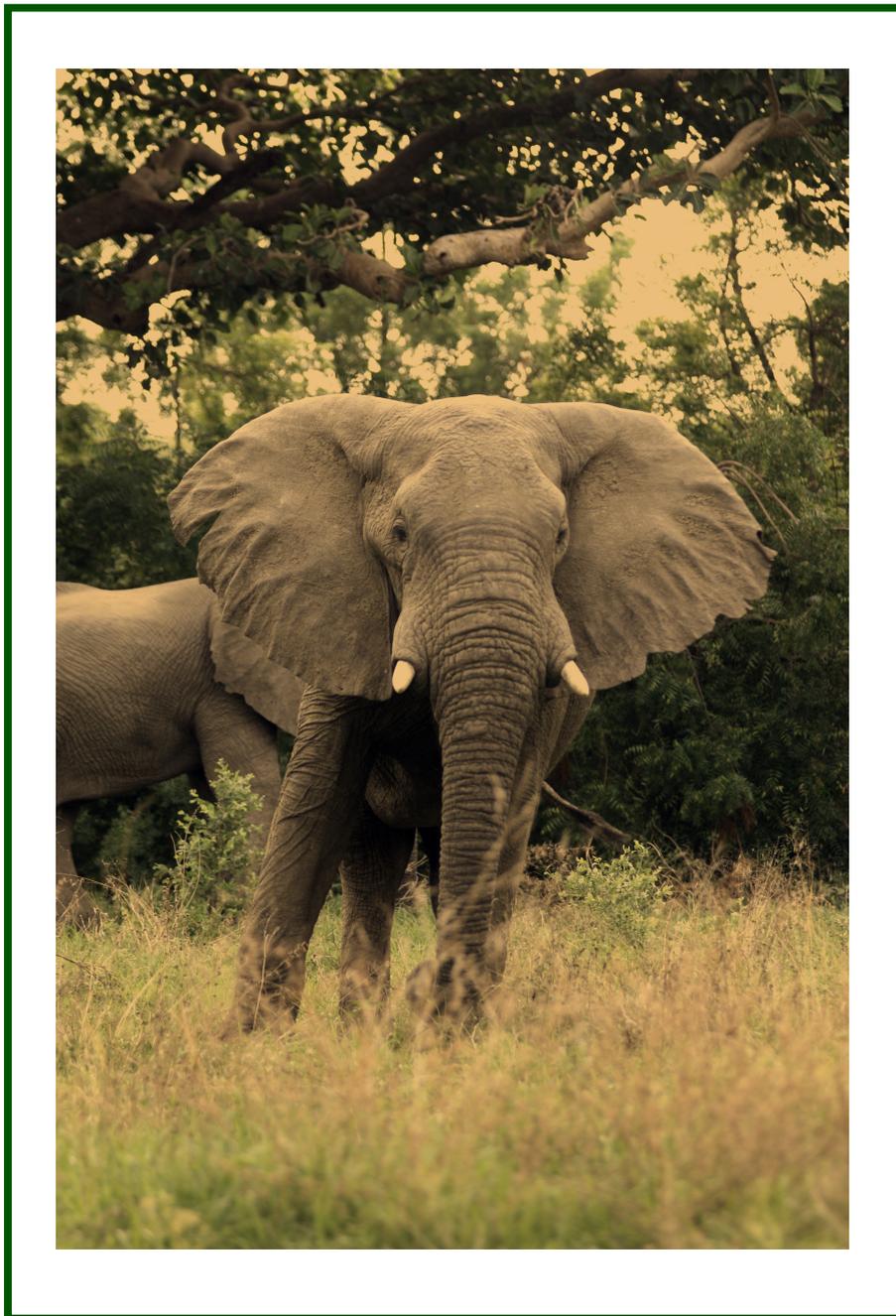
MPDC – PRSP SC, 2003: National Poverty Reduction Strategy Paper 2003. 126pp.

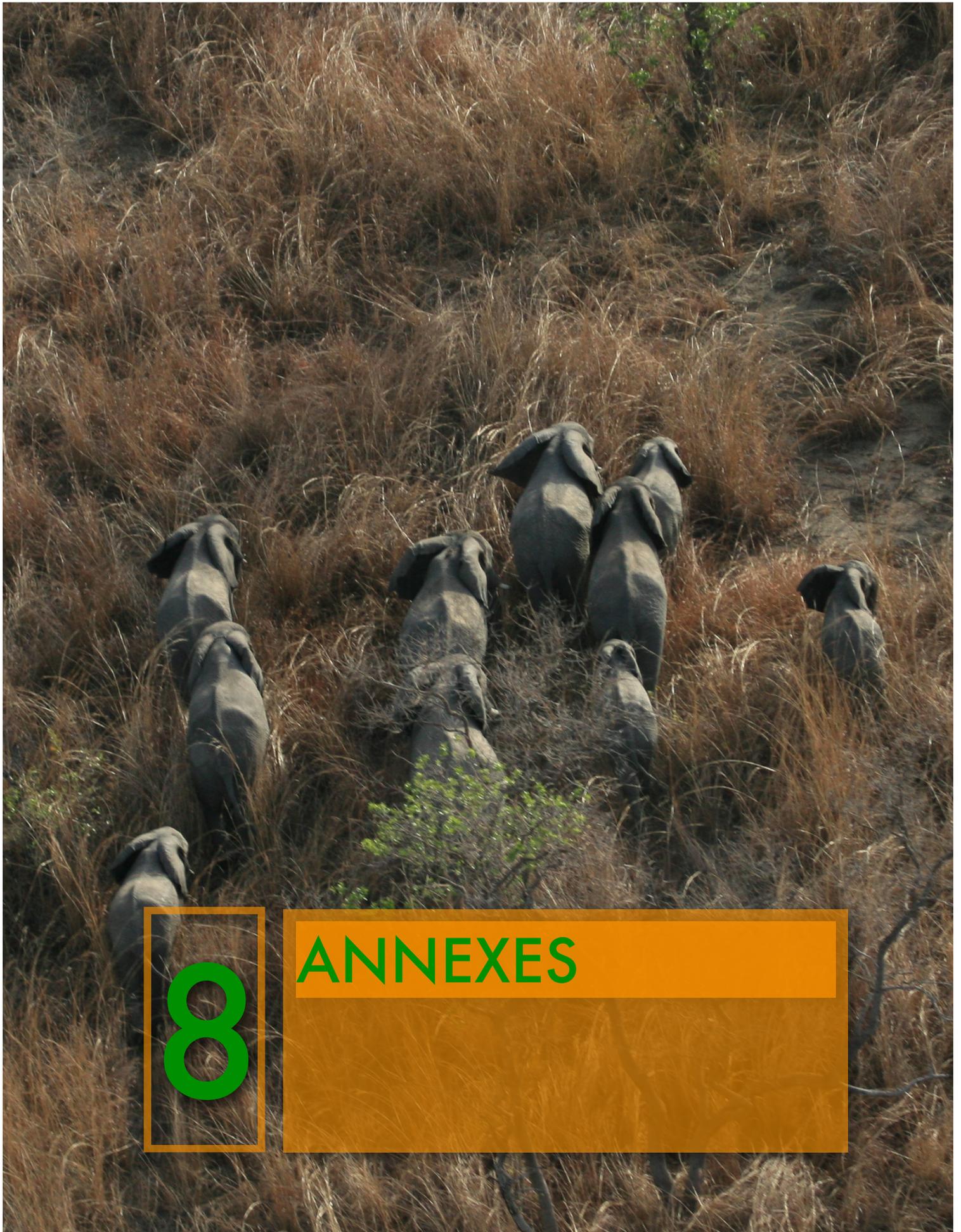
- Nelson A., Bidwell P. & Sillero-Zubiri C., 2003: A review of human-elephant conflict management strategies. *People & Wildlife*.
- Norris S. 2004 (?): Africa – our home. Siren Conservation Education and Tusk Trust. UK. 196pp.
- Osborn, F.V. and Parker, G.E. (2002). Community-based methods to reduce crop loss to elephants: experiments in the communal lands of Zimbabwe. *Pachyderm*, 33: 32-38.
- Parker, I.S.C. & A.D. Graham (1989) Men, elephants and competition. *Symposium of the Zoological Society of London*, 61:241-252.
- Parker, G.E., Osborn, F.V., Hoare, R.E. and Niskanen, L.S. (eds.) (2007). Human-elephant conflict mitigation: a training course for community-based approaches in Africa. Participant's manual. Elephant Pepper Development Trust and Human-Elephant Conflict Working Group, African Elephant Specialist Group, SSC-IUCN. Livingstone and Nairobi.
- Poilecot, P. 2008: Comptage aérien des grand mammifères (avril 2008) et planification d'une stratégie du suivi écologique au Parc National de Zakouma. Agricor/Eco-consult/GOPA/CURESS, Tchad
- Potgieter, D., Fay, J.M., Taloua, N & Djimet, B. 2009: Dry Season Aerial Total Count, Zakouma National Park, Chad, 2009, Report, WCS, New York.
- Potgieter, D., Ngakoutou, E., Djimet, B & Lamoureaux, S. 2010: Dry Season Aerial Total Count, Zakouma National Park, Chad, 2010, Report, WCS, New York.
- Potgieter, D., Dogringar, S., Djimet, B & Lamoureaux, S. 2011: Dry Season Aerial Total Count, Zakouma National Park, Chad, 2010, Report, WCS, New York.
- Potgieter, D., Evans, B., Dogringar, S., Kassar, M., Labuschagne, J., 2012: Dry Season Aerial Total Count, Zakouma National Park, Chad, 2012, Wildlife Conservation Society, New York.
- Salafsky N., Margoluis R. & Redford K. (2001) Adaptive Management: A Tool for Conservation Practitioners. Biodiversity Support Program, Washington, D.C., USA.
- Said, M.Y., Chunge, R.N., Craig, G.C., Thouless, C.R., Barnes, R.F.W. and Dublin, H.T. (1995). African Elephant Database 1995. Occasional Paper of the IUCN Species Survival Commission No. 11. IUCN, Gland.
- Martin E. & Vigne L. 2011: The Ivory Dynasty: A report on the soaring demand for elephant and mammoth ivory in southern China. Elephant Family, The Aspinall Foundation and Columbus Zoo and Aquarium, London. 20pp.
- UICN/PACO (2008). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées du Tchad.
- UNEP, CITES, IUCN, TRAFFIC (2013). Elephants in the Dust – The African Elephant Crisis. A Rapid Response Assessment. United Nations Environment Programme, GRID-Arendal. [www.grida.no](http://www.grida.no). 80pp.

Varun Vira & Thomas Ewing, 2014: Ivory's Curse. The Militarization & Professionalization of Poaching in Africa. C4ADS & Born Free, USA. 104pp.

Vigne, L. and Martin. E. (2011). Consumption of elephant and mammoth ivory increases in southern China. *Pachyderm* 49: 79-89.

WFP, 2014 : Population data of Chad.





8

# ANNEXES

## ANNEX I: LISTE DES CONTRIBUTEURS

| No | Name                  | Institution            | Contact (email)   |
|----|-----------------------|------------------------|---|
| 1  | Abdoulaye Zougoulou   | DCBPNC                 | abdouzougoulou@gmail.com  |
| 2  | Malachie N. Dolmia    | DCBPNC                 | ndolmia@hotmail.com   |
| 3  | Ahmat Siam            | DCBPNC                 | ahmatsiam@yahoo.fr  |
| 4  | Daboulaye Banymary    | DCBPNC                 | banymary.daboulaye@yahoo.fr   |
| 5  | Sanda Bakari          | DCBPNC                 | bakarisanda@gmail.com   |
| 6  | Etienne Ngakoutou     | DCBPNC                 | bemadjimngakoutou@yahoo.fr  |
| 7  | Djabou Guindja Sakou  | DCBPNC                 | dgsakou@gmail.com   |
| 8  | Amidou Kadiom         | DCBPNC                 | kadio_amidou@yahoo.fr   |
| 9  | Gao Kagonbé           | DCBPNC                 | kagonbegao@yahoo.fr   |
| 10 | Klamon Haktouin       | DCBPNC                 | <a href="mailto:khaktouin@yahoo.fr">khaktouin@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:khaktouin@gmail.com">khaktouin@gmail.com</a> |
| 11 | Mahamat Hassan Hatcha | DCBPNC                 | Mht199hotmail.com   |
| 12 | Felix Balongar        | DCBPNC                 | ndoasbanlongar@yahoo.fr   |
| 13 | Theofile Yamtibaye    | DCBPNC                 | YamtibayeT@unops.org  |
| 14 | Lambert Worgue Yemye  | DCNRFC, GIRAFE         | worgue.yemye.lambert@gmail.com  |
| 15 | Babakar Matar Breme   | African Parks          | <a href="mailto:babakarm@african-parks.org">babakarm@african-parks.org</a>  |
| 16 | Darren Potgieter      | African Parks          | <a href="mailto:darrenp@african-parks.org">darrenp@african-parks.org</a>  |
| 17 | Jean Labuschagne      | African Parks          | Jean.Labu@gmail.com   |
| 18 | Jean Marc Froment     | African Parks          | <a href="mailto:jmfroment@hotmail.com">jmfroment@hotmail.com</a>  |
| 19 | Leon Lamprecht        | African Parks          | <a href="mailto:leonl@african-parks.org">leonl@african-parks.org</a>  |
| 20 | Lorna Labuschagne     | African Parks          | <a href="mailto:lornal@african-parks.org">lornal@african-parks.org</a>  |
| 21 | Markéta Antonínová    | African Parks          | <a href="mailto:marketaa@african-parks.org">marketaa@african-parks.org</a>  |
| 22 | Rian Labuschagne      | African Parks          | <a href="mailto:rianl@african-parks.org">rianl@african-parks.org</a>  |
| 23 | Samuel Benou          | ALCP                   | samuelbenou@yahoo.fr  |
| 24 | Carlo Paolini         | Independent consultant | carlopaolini@yahoo.it   |
| 25 | Holly Dublin          | IUCN-AfESG             | holly.dublin@gmail.com  |
| 26 | Daniel Tara           | IUCN-AfESG             | Tara.Daniel@iucn.org  |
| 27 | Dave Balfour          | IUCN-AfESG             |   |
| 28 | Philippe Bouche       | IUCN-AfESG             |   |
| 29 | John Hart             | IUCN-AfESG             |   |
| 30 | Lamine Sebogo         | IUCN-AfESG             |   |

## ANNEX II: RÉSUMÉ DU PROTOCOLE DE COMPTAGE AÉRIEN DU PARC

Un recensement aérien total du Parc national de Zakouma est normalement mené en fin de saison sèche (Mars – Avril), suivant des méthodes standards (Norton-Griffiths, 1978 & Douglas-Hamilton, 1996). L'objectif principal de l'enquête est de recenser les éléphants et les buffles, la méthodologie appliquée donne des estimations précises pour ces deux espèces. Les carcasses d'éléphants sont également enregistrées, comme les autres espèces de grands mammifères, des autruches et l'activité humaine. Le recensement total fournit des estimations moins précises pour ces dernières espèces (c'est-à-dire qu'il les sous-estime en raison de plusieurs difficultés telles que les facteurs de détection pour les différents habitats, les difficultés de recenser les jeunes animaux, etc.). La précision, cependant, est élevée et est donc une bonne indication de l'abondance relative pour la détermination de la distribution spatiale des espèces et les tendances temporelles de leurs populations. Des enquêtes de recensement total similaires ont également été menées en 2005, 2006, 2009, 2010, 2011 et 2012, fournissant ainsi une série de données temporelles utiles pour l'analyse des tendances et des comparaisons au fil du temps.

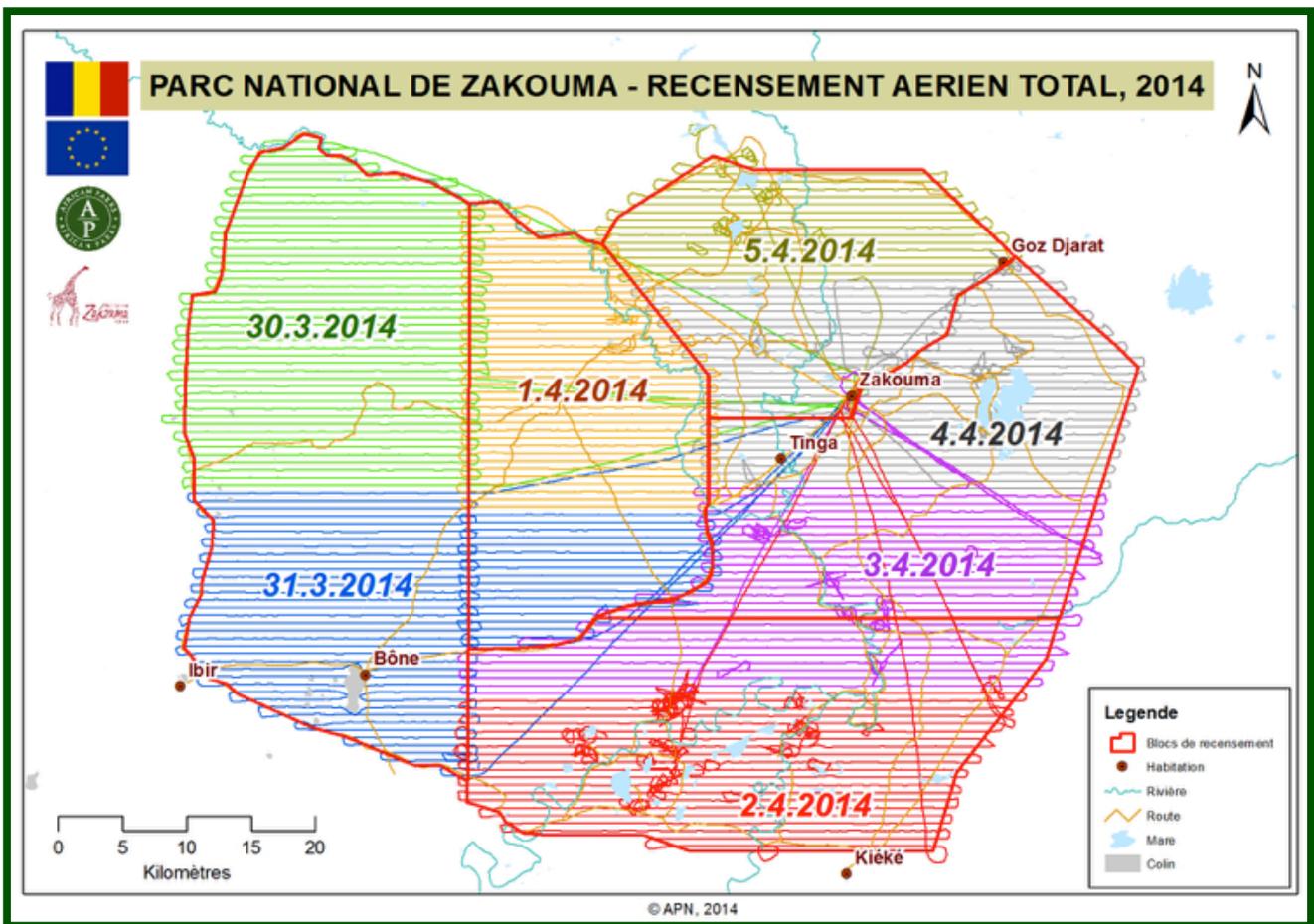
L'équipe d'enquête est composée d'un pilote, d'un observateur assis à l'avant (FSO), et de deux observateurs à l'arrière de l'avion (RSO). Un avion Cessna à aile haute est utilisé pour voler le long des transects parallèles espacés à intervalles de 600 m, disposés dans une orientation est-ouest à travers les cinq blocs enquêtés.

Le pilote survole le long des transects à l'aide de lignes de route programmées dans une carte mobile GPS Garmin GPSMAP 296, maintenant une altitude de 92 m (300 pieds) au dessus du sol à l'aide d'un altimètre laser. Les vols sont normalement effectués de 5 h 30 à 10 h 15 le matin et de nouveau dans l'après-midi de 15 h 30 à 17 h 30. Le parc entier (3 201 km<sup>2</sup>) fut couvert en cinq à six jours avec un total de 35 - 40 heures de vol.

Chaque RSO observe une bande de 300 m de chaque côté de l'avion. A titre indicatif, une tige unique en acier inoxydable est attachée à la jambe de force de levage et calibrée pour correspondre à la limite supérieure de cette bande de 300 m. Les RSO nommaient toutes les observations concernant les grands mammifères, les carcasses d'éléphants et les autruches observés dans la bande. Les données de position et d'observation sont enregistrées par le FSO pour chaque événement à l'aide d'un GPS Garmin de poche. Un journal de suivi continu des lignes de vol est

enregistré à intervalles d'une seconde à l'aide d'un GPS Garmin. Le FSO prend des photos et des notes et avec le pilote contrôlent un double comptage potentiel. De grands troupeaux d'éléphants et de buffles (> 20 têtes > 50 têtes respectivement) sont encadrés puis photographiés par le FSO à l'aide d'un appareil photo numérique de haute résolution.

Figure 12: Parc National de Zakouma, traces GPS effectués lors de l'enquête 2014 en 5 blocs.



## ANNEX III: MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE DES ÉLÉPHANTS DANS DE GRANDES RÉGIONS

En 2012, la Direction de la conservation de la biodiversité, des parcs nationaux et de la chasse et African Parks ont lancé un projet d'identification de toutes les populations d'éléphants restants du Tchad avec l'objectif d'améliorer les connaissances sur les éléphants au Tchad, déployer des colliers satellites pour mieux comprendre l'utilisation de l'habitat par chaque population et d'améliorer la sécurité des derniers éléphants. D'après les données historiques et communications personnelles, certaines zones de présence d'éléphants étaient mieux connues (comme la plus grande population de RF Chari Baguirimi ou RF Binder Lere) ; pour certains domaines, l'information était rare et peu claire. Nous avons réussi à confirmer la présence de populations / groupes d'éléphants dans 13 zones différentes et déployer les colliers télémétriques sur les éléphants dans huit populations différentes (en dehors de Zakouma NP). Le protocole suivant a été suivi:

- 1.** Entretiens avec des employés du Ministère de l'agriculture et de l'environnement, en particulier la Direction de la conservation de la biodiversité, les parcs nationaux et de la chasse (niveau central et régional) pour identifier dans quelles zones selon eux les éléphants sont encore présents.
- 2.** La carte de distribution générale a été produite et les emplacements des villages possibles de la proximité identifiés.
- 3.** Visite de terrain dans chaque zone pour prendre contact avec les autorités et les populations dans les villages locaux afin d'obtenir des données supplémentaires sur la présence d'éléphants, présence saisonnière et CEH. Si possible, les observations (positions GPS) d'éléphants (observations directes, traces, crottes) ont été recueillies. Souvent, les gens dans les villages étaient ouverts à partager leurs connaissances, en particulier dans les zones où les gens étaient exposés aux CEH, et ils nous ont montré les endroits où les éléphants étaient observés au cours des derniers mois. En outre, ils ont donné des informations sur le nombre de groupes / éléphants qu'ils ont vus. Cette information peut être très imprécise et plusieurs personnes doivent être abordées et les informations vérifiées à plusieurs reprises. Les Numéros sans frais ont été distribués pendant les missions sur le terrain, et souvent des individus de l'administration et des villages ont appelé à plusieurs reprises quand les éléphants ont été vus ou qu'ils causaient des dommages pour informer de leur position. Dans certaines zones «points focaux» - des individus très motivés ont été identifiés et souvent appelaient régulièrement pour donner des informations sur les éléphants de leur zone.

4. Ajustement de la première carte générale et localisation plus précise des zones de distribution des éléphants.
5. Mission Suivante sur le terrain (souvent déjà reliée à au protocole de suivi par collier ). Environ une semaine avant la pose des colliers, une autre mission sur le terrain a été organisée dans la zone localisée comme aire de répartition de l'éléphant. Sur la base des entretiens avec des «points focaux», l'administration locale et les populations locales, l'équipe de terrain a localisé encore plus précisément dans le cadre de la zone la position plus précise des troupeaux d'éléphants (par exemple au sein de 20 km x 20 km). Les populations d'éléphants au Tchad sont souvent très petites, rassemblées dans quelques troupeaux, et également entourées d'humains, de sorte que les villageois ont une assez bonne connaissance de leur présence. Lorsque l'avion et l'équipe de la pose des colliers viennent sur place, la zone la plus précise avec les éléphants est déjà identifiée ( S'il n'y a pas d'informations plus précises sur la présence des éléphants c'est une perte de temps de voler et de les chercher car les zones sont souvent très larges et même un troupeau de 50 éléphants peut être facilement manqué depuis l'avion dans une végétation légèrement plus dense). L'avion commence à effectuer des vols de reconnaissance sur la zone précise pour identifier tous les troupeaux d'éléphants dans la zone et pour choisir les plus grands troupeaux afin d'y déployer les colliers. Au cours de ces vols, les photographies détaillées de tous les troupeaux sont prises et les éléphants soigneusement comptés.
6. Les résultats sont présentés aux communautés et / ou aux ONG locales travaillant dans le domaine de la conservation des éléphants et s'il y a une supposition éclairée (ou une autre proposition) sur des éléphants supplémentaires, ceux-ci sont pris en compte pour un futur affinement.
7. Toutes les zones désignées par des personnes de confiance à plusieurs reprises avec la présence d'éléphants dans certaines saisons, ainsi que toutes les données obtenues à partir de colliers satellites sont régulièrement utilisées pour affiner toutes les formes des aires de répartition sur des cartes de distribution des populations d'éléphants au Tchad. Certaines zones, en particulier vers la frontière avec la RCA et le Cameroun ne sont accessibles qu'en saison sèche et donc les informations sur les éléphants peuvent être liées seulement à la saison sèche. Les informations d'habitants indiquent que certains éléphants se déplacent à travers les frontières vers les pays voisins et que les éléphants viennent en plus grand nombre pendant la saison des pluies, surtout pendant la période de récolte et provoquent des dommages dans les champs. Toutes ces informations si elles sont fiables sont également incluses pour ajuster les cartes des populations d'éléphants.

Le projet débute et, pour son succès futur, il est nécessaire d'avoir un bon échange d'informations avec les communautés locales et, en cas d'informations fiables sur la présence d'éléphants, l'avion devra être déployé pour localiser le troupeau, documenter le nombre et la composition du troupeau et comparer avec les informations précédentes pour améliorer la base de données des éléphants du Tchad.



## ANNEX IV: GLOSSAIRE

(ADAPTÉ DE LITOROH ET AL., 2012)

**Abattage** : mise à mort d'animaux pouvant être perçus comme étant en nombre excessif dans une population ; outil de gestion stratégique de la pêche et de la chasse utilisé par certains fonctionnaires responsables de la faune.

Concernant les éléphants, la meilleure stratégie d'abattage est de détruire en une seule fois des unités familiales entières.

**Acteurs** : individus responsables d'actions ou impliqués dans une action.

**Action** : activité devant être réalisée afin d'atteindre les objectifs de la stratégie et, en dernière analyse, ses missions et sa vision à long terme.

**Agrégation** : groupement d'éléphants pouvant atteindre plus de 200 individus. Peut comprendre plusieurs dizaines d'unités familiales et un grand nombre de mâles matures ; les plus grandes agrégations se forment principalement pendant la saison des pluies dans les zones où la nourriture est abondante, et s'accompagnent habituellement d'un pic d'évènements d'accouplement. Des agrégations peuvent parfois également être observées chez les populations d'éléphants ayant été lourdement décimées par le braconnage ou par d'autres perturbations.

**Arborescence des problèmes** : technique de visualisation servant à renseigner l'élaboration des objectifs et permettant de relier les menaces immédiates à leurs causes et contraintes initiales. Les menaces immédiates pesant sur les espèces sont représentées au bas du schéma, les causes initiales étant placées au sommet.

**Biomes anthropiques (« biomes humains »)** : Modèles écologiques mondiaux créés par les

interactions humaines directes avec les écosystèmes.

**Braconnage** : abattage illégal d'éléphants d'éléphant.

**Cible** : mesure appliquée aux missions ou aux objectifs, selon les besoins. Une cible doit toujours être « SMART » [Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement définie]. Les cibles sont des étapes mesurables décrivant ce qui doit être effectué afin d'accomplir une mission ou d'atteindre un objectif.

**Cible d'objectif** : résumé détaillé et délimité dans le temps de ce qui doit être fait afin d'atteindre la vision à long terme et d'accomplir les missions d'une stratégie. Les cibles d'objectifs aident à regrouper les actions par ensembles logiques.

**Cible de mission** : les cibles d'une mission définissent un sous-ensemble à moyen terme (généralement entre 5 et 10 ans). Elles représentent donc des missions qui peuvent être accomplies de manière réaliste pendant la durée de validité de la stratégie (et/ou des étapes permettant d'accomplir les missions et pouvant être franchies pendant la durée de validité de la stratégie).

**CITES** : acronyme de la « Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction », traité signé en 1975 par un grand nombre de pays afin de réguler le commerce international des animaux et des plantes sauvages énumérés dans ses Annexes, ainsi que de leurs produits et produits dérivés, dont les éléphants et les produits d'éléphants.

**Conflits homme-éléphant [CHE]** : toute interaction entre l'homme et l'éléphant ayant des

répercussions négatives sur la vie sociale, économique ou culturelle des hommes, sur la préservation des éléphants ou sur l'environnement.

**Contrôle des éléphants à problème [CEP] :** méthodes utilisées pour réduire l'impact des éléphants dits « à problème » qui peuvent briser des barrières, piller des cultures, tuer du bétail et/ou des êtres humains de manière répétitive. Les solutions peuvent impliquer le transfert vers une autre région, l'exclusion (c'est-à-dire à l'aide de tranchées ou de barrières électrifiées), ou même la mise à mort des contrevenants.

**Défenses :** secondes incisives supérieures permanentes composées principalement de dentine. La défense est une source d'ivoire véritable. Chez les *Loxodonta*, les deux sexes sont normalement munis de défenses. Celles-ci poussent tout au long de la vie de l'animal à raison d'environ 17 cm/an, atteignant en moyenne 61 kg à l'âge de 60 ans chez les mâles et 9.2 kg chez les femelles ; poids record : 106 kg, longueur record : 355 cm.

**Densité de population :** nombre moyen d'éléphants par unité de surface dans une région ; habituellement exprimée en éléphants/km<sup>2</sup>.

**Domaine vital :** surface de territoire exploitée par un éléphant ou un groupe familial d'éléphants ; peut varier de 14 km<sup>2</sup> jusqu'à 7000 km<sup>2</sup> en fonction de la productivité de la région.

**Écorégion :** Zone définie par ses conditions environnementales, notamment climatiques, le relief et les caractéristiques du sol.

**Écosystème :** communauté complète d'organismes vivants avec les éléments matériels non vivants de leur entourage. Ses composantes comprennent les plantes, les animaux, les micro-organismes, le sol, les roches et les minéraux, ainsi que les sources d'eau avoisinantes et l'atmosphère locale.

**Éléphante :** éléphant femelle adulte âgé de plus de 15 ans.

**Espèce :** groupe taxonomique dont les membres peuvent se reproduire entre eux et donner lieu à une progéniture fertile viable, défini également par les différences génétiques et morphologiques entre les espèces.

**Espèce « clé de voûte » :** espèce ayant des effets écologiques majeurs sur son habitat et, par conséquent, sur les autres espèces vivant dans la même zone. Les éléphants occupent seulement la seconde place après les hommes sur le plan de la modification de leur habitat : par exemple, en se nourrissant, ils peuvent transformer une brousse en plaine ; en creusant pour trouver de l'eau, ils créent des abreuvoirs pour d'autres animaux, etc.

**Groupe :** terme générique désignant un certain nombre d'éléphants faisant preuve de mouvements et de comportements coordonnés.

**Immobilisation :** terme utilisé pour décrire le fait de maintenir un animal par des moyens chimiques ou physiques.

**Indicateur (de succès) :** mesure unique de l'atteinte d'un objectif ou description des conditions démontrant qu'une action particulière a été effectuée avec succès. Les bons indicateurs sont mesurables, précis, cohérents et sensibles aux changements de conditions.

**Ivoire :** matière dont sont composées les défenses d'éléphant (principalement constituée de dentine). Utilisée dans la fabrication d'une vaste gamme d'objets, le plus souvent à caractère ornemental.

***Loxodonta africana* :** l'éléphant d'Afrique ; divisé en deux sous-espèces : l'éléphant de savane, *L. a. africana*, et l'éléphant de forêt, *L. a. cyclotis*.

**Menace :** facteur à l'origine soit d'une baisse importante du nombre d'individus d'une espèce, soit d'un resserrement important du domaine

géographique de l'espèce. On peut distinguer les menaces immédiates et les menaces finales. Les menaces immédiates sont les causes immédiates d'un déclin de population, affectant généralement les taux de natalité ou de mortalité (par exemple, la perte d'habitat). Les menaces finales sont les causes initiales des menaces immédiates et sont presque toujours anthropogéniques (par exemple, la perte d'habitat (menace immédiate) peut être elle-même causée par la croissance de la population humaine (menace finale)).

**Mission** : reformulation de la vision à long terme en termes opérationnels afin de cerner plus précisément ce qui doit être fait et à quel endroit (sauver l'espèce). Les missions ont le même cadre temporel de longue durée et la même échelle spatiale élargie que la Vision. Les missions demandent l'application des mêmes critères pour savoir ce que signifie sauver une espèce que ceux convenus lors de l'élaboration de la vision (par exemple, s'efforcer de parvenir à une situation où les populations fonctionnent de manière écologique).

**Mortalité** : désigne les pertes dans une population causées par des facteurs tels que la maladie, les accidents, la famine, la prédation ou le braconnage.

**Natalité** : désigne le taux de naissance dans une population : généralement 3 à 5 % par an dans une population d'éléphants saine.

**Objectif** : résumé, en termes généraux, des approches à adopter dans l'effort pour atteindre la vision à long terme et accomplir les missions d'une stratégie. Chaque objectif se rapporte habituellement à un ensemble de menaces et de contraintes liées entre elles de manière logique ; par exemple, si l'absence de capacités a été identifiée comme une contrainte pour la conservation efficace d'une espèce, un objectif évident serait de développer les capacités.

**Population** : tous les éléphants d'une région ; comprend de nombreux clans ainsi que des mâles indépendants. Tous les éléphants peuvent entrer en contact les uns avec les autres, surtout pendant la saison humide lorsque se forment d'importantes agrégations. Une population peut être considérée comme une sous-population dans un contexte de « métapopulations » plus larges. Par exemple, les éléphants d'Amboseli constituent une population d'éléphants, mais sont une sous-population d'une population d'éléphants plus large et transfrontalière qui pourrait comprendre les éléphants de Serengeti, Mara, Magadi, Natron, Longido, Amboseli, Kilimanjaro, Tsavo et Mkomazi.

**Recensement de population** : processus visant à obtenir une estimation de la taille d'une population, soit en essayant de compter tous les individus, soit en comptant un échantillon d'individus puis en estimant la taille de la population au moyen de méthodes statistiques.

**Recrutement** : accroissement d'une population, faisant habituellement suite à un nombre supérieur de naissances par rapport au nombre de décès ; peut également être augmenté par l'immigration.

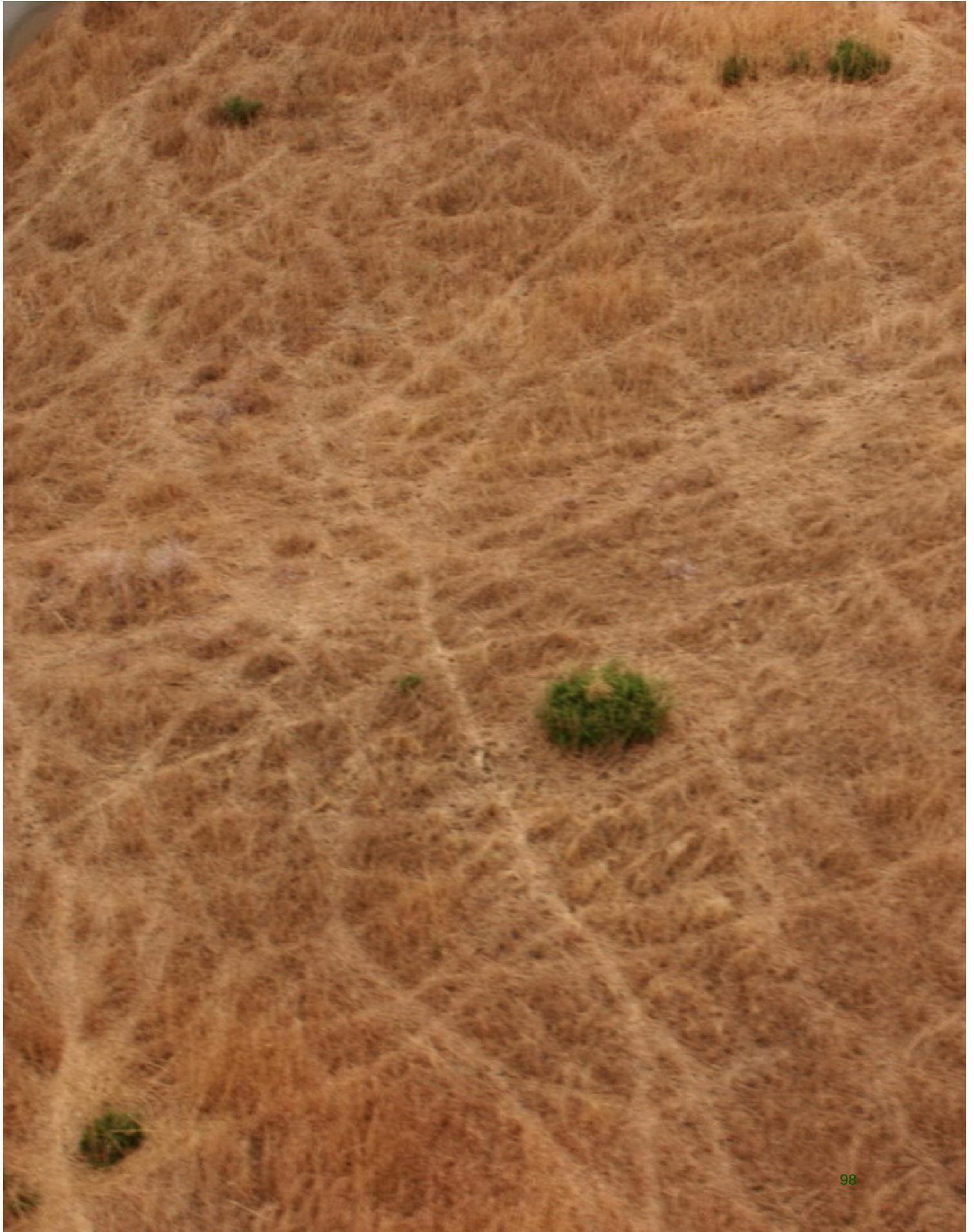
**Taux de croissance** : augmentation naturelle de la taille d'une population, également appelée « taux de croissance annuel ».

**Transfert** : capture, transport et relâchement d'animaux entre une partie de leur domaine et une autre (la réintroduction est une forme spécialisée de transfert pour laquelle la zone d'accueil fait partie du domaine historique, mais où il n'existe plus d'éléphants).

**Troupeau confiné** : groupe d'éléphants isolé dans un espace relativement limité, qu'ils ne peuvent pas quitter, habituellement entouré de zones de développement humain. Peuvent être envisagés comme des « îlots d'éléphants dans un océan d'hommes ».

**Vision à long terme :** déclaration relativement courte et source d'inspiration, décrivant le devenir souhaité pour l'espèce (c'est-à-dire décrivant en termes généraux le domaine et le niveau d'abondance de l'espèce, son rôle écologique continu et sa relation aux êtres humains). La vision est un élément essentiel au processus stratégique de conservation de l'espèce, dans la mesure où les intervenants doivent discuter ouvertement de ce que signifie sauver une espèce et se servir de la réponse à cette question afin d'élaborer les missions qui y sont associées. La vision à long terme doit, par conséquent, reposer sur une analyse de l'état actuel de l'espèce dans son domaine tout entier, ainsi que sur une présentation détaillée des besoins de l'espèce en matière de conservation à long terme et dans tout le domaine (renseignée par l'analyse des menaces).

**Vulnérable :** catégorie d'espèce menacée figurant dans la liste rouge de l'UICN. Ce statut est accordé à un taxon lorsqu'il risque l'extinction à l'état sauvage ; lorsque les meilleures données disponibles indiquent que ce taxon satisfait aux critères de la catégorie Vulnérable telle que définie par l'un des critères de l'UICN (A à E).



# STRATÉGIE NATIONALE DE PROTECTION ET DE GESTION DES ÉLÉPHANTS AU TCHAD 2016 – 2025

© Ministère de l'agriculture et de l'environnement du Tchad –  
Direction de la Conservation de la Biodiversité, des Parcs Nationaux  
et de la Chasse

